République du Congo - Communauté européenne

Stratégie de coopération et Programme indicatif

2002 - 2007

4

Le Gouvernement de la République du Congo et la Commission européenne se sont mis d'accord sur ce qui suit :

1. Le Gouvernement de la République du Congo, représenté par Monsieur Pierre Moussa, Ministre du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique, Ordonnateur national du Fonds européen de développement, et la Commission européenne, représentée par Monsieur Jean-Eric Holzapfel, Chef de la délégation de la Commission européenne en République du Congo, désignés ci-après comme les Parties, se sont rencontrés à Brazzaville du 13 février au 30 avril 2002, en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2002 - 2007.

Lors de ces entretiens, a été établi le Document de stratégie de coopération et le Programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République du Congo, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000. Par ces entretiens se termine le processus de programmation au Congo. Le document de stratégie et le programme indicatif sont annexés au présent document.

- 2. En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à disposition de la République du Congo pour la période 2002-2007, un montant de € 43 millions est prévu pour l'allocation visée dans l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-CE (allocation A) et de € 7,3 millions pour celle visée dans l'article 3.2 (b) (allocation D). Ces allocations ne constituent pas des droits et peuvent être révisées par la Communauté, à la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'Annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-CE.
- 3. L'allocation A est destinée au soutien macro-économique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou hors concentration de l'aide communautaire. Le programme indicatif dans le chapitre VI se réfère aux ressources de l'allocation A et aux reliquats non engagés des FED précédents, pour lesquels aucun projet ou programme n'avait été identifié dans les programmes indicatifs nationaux respectifs. Il tient compte aussi des financements dont le Congo bénéficie ou pourrait bénéficier sous d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- 4. L'allocation B est destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation. L'allocation B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques.
- 5. En attendant l'entrée en vigueur du protocole financier de l'Accord de partenariat ACP-CE et dans le cadre du présent Document de stratégie de coopération et Programme indicatif national, des décisions de financement pour des projets et programmes peuvent être pris par la Commission à la demande du Gouvernement du Congo, dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans la réserve générale du huitième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole financier du neuvième FED.

4_

B

- 6. La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent Document de stratégie de coopération par des opérations financées sur la Facilité d'investissement et/ou de ses ressources propres, conformément aux articles 3 (a) et 4 du protocole financier de l'Accord de partenariat ACP-CE.
- 7. Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent annuellement à une revue opérationnelle du Programme indicatif et entreprennent une revue à mi-parcours et en fin de parcours de la Stratégie de coopération et du Programme indicatif.

Les revues à mi-parcours et en fin de parcours auront lieu respectivement deux et quatre ans après la signature de la Stratégie de coopération et du Programme indicatif. A la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, la Communauté peut revoir la dotation compte tenu des besoins actualisés et des performances.

L'accord des deux parties sur le présent Document de stratégie de coopération et le Programme indicatif national, sous réserve de la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat ACP-CE, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines après sa signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

> ER AZZAVILL U. E.

Le 23 novembre 2002

Signatures

Pour le Gouvernement de la République du Congo

Pour la Commission

Le Ministre du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique

LENT DU TERRITO Andonnateur national du FED

Le Chef de la délégation de la Commission européenne

₹ean-Eric Holzapfel

INDEX

PA	RTIE	A – STRATEGIE DE COOPERATION	1
RE	SUMI	E	2
1.	OB	JECTIFS DE COOPERATION DE LA CE	3
2.	AG	ENDA POLITIQUE DU CONGO	4
		Objectifs de la politique de développement	4
		Axes principaux de la politique de développement Démocratisation, Etat de droit et bonne gouvernance	4
3.		ALUATION DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE	
	ET :	SOCIALE	6
	3.1.	Analyse de la situation politique	6
		3.1.1. Processus de démocratisation, Etat de droit et bonne gouvernance	6
		3.1.2. Acteurs non-étatiques	9
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	11
	3.2.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	11
		1 5	11
			12
			13
			13
		1	14
		A	14
			15
	3.4.	Viabilité des politiques actuelles et défis à moyen terme	16
4.	EVA	ALUATION DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE	17
			18
		4.1.1. Expériences et leçons du passé	18
		4.1.2. Actions en préparation	19
		4.1.3. Impact des politiques communautaires dans l'économie du Congo	19
	4.2.	Coordination avec les programmes des pays membres de l'UE	20
	4.3.	Programmes des autres bailleurs de fonds	21
	4.4.	Conclusions	22
5.	STR	RATEGIE DE REPONSE - COOPERATION CONGO - CE	22
	5.1	Priorités de la coopération Congo - CE	22
		1 U	23
			26
			27
			28
		1	28
	5.2.		29
_	5.3.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	29



PARTIE	B : P	PROGRAMME INDICATIF	31
6. PRO	OGRA	MME INDICATIF NATIONAL	32
6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7	Instruction Section Section Cad	oduction ruments financiers teurs de concentration oui macro-économique teurs hors concentration tre d'intervention et indicateurs de performance et de suivi onogramme prévisionnel des activités 2002-2003 endrier financier globalisé	32 32 35 35 36 46 47
ANNEX	ES		
Annexe 1	Ī	Tableau de programmation 9 ^e FED et reliquats 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e FED	
Annexe 1	П	Projets en cours	
Annexe 1	III	Matrice des donateurs	
Annexe 1	a) b)	Analyse des politiques sectorielles dans les secteurs de concentrat Développement institutionnel dans le contexte de la démocratisat et de l'Etat de droit Analyse du secteur des transports en République du Congo	
Anneve '	V	Brève description du processus de programmation	

4

PARTIE A

STRATEGIE DE COOPERATION



RESUME

La République du Congo sort de trois guerres civiles violentes (1993/94, 1997 et 1998/99) qui ont fait de nombreuses victimes, provoqué d'importants déplacements de population et détruit les infrastructures. La signature des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, le 16 novembre 1999 à Pointe-Noire et le 29 décembre 1999 à Brazzaville, a permis le rétablissement de la paix dans le pays. Ces accords prévoyaient un dialogue national qui a eu lieu du 17 mars au 14 avril 2001. A la suite de ce dialogue, le programme indicatif national pour le 8^{ème} FED, s'élevant à 41,3 millions €, a été signé le 17 mai 2001. (secteur de concentration : appui à la politique sectorielle des transports ; secteurs hors concentration : démocratisation, droit de l'homme et Etat de droit et secteurs sociaux).

Les effets de la mauvaise gestion au cours des années et des guerres sont dramatiques: environ 50% des outils agricoles ont été détruits, 75% du bétail a été perdu, la circulation du train entre Brazzaville et Pointe-Noire a été interrompue jusqu'à récemment, la plupart des routes ne sont pas opérationnelles. Les femmes ont souffert d'abus sexuels à large échelle, les jeunes font face au chômage, les services de l'éducation et de la santé fonctionnent à peine. A ceci s'ajoute une dette extérieure équivalente à 246% du PIB et 309% des exportations en 1999. Malgré le fait que le Congo est un pays exportateur de pétrole, le pays ne bénéficie pas pleinement des prix élevés actuels du pétrole. Les différents gouvernements ont gagé les ressources pétrolières et la gestion des fonds pétroliers est encore marquée par un manque de transparence dénoncé par le FMI.

Sur le plan économique, le pays est confronté à un double défi de reconstruction économique ainsi que de passage d'une économie étatisée à une économie libérale. Un accord post-conflit pour 2000-2001 a été signé entre le FMI et le Congo le 17 novembre 2000. Un Document de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) est en cours d'élaboration. Si le Congo améliore ses performances économiques, la prochaine étape sera l'octroi d'une Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance (FRPC), qui pourrait permettre un traitement de la lourde dette du pays (5,1 milliards de dollars).

L'objectif de la Stratégie de coopération nationale est de contribuer à la lutte contre la pauvreté par la définition d'un cadre cohérent de coopération dans un contexte post-conflit entre la République du Congo et la Communauté européenne pour la mise en œuvre du 9^e FED. Cette stratégie se base sur les objectifs de la coopération CE/Congo, l'agenda de développement du pays et la complémentarité entre les interventions des bailleurs de fonds. En fonction de ces données, une stratégie de réponse a été élaborée ainsi qu'un programme indicatif. Les montants indicatifs alloués au Congo sont de 43 millions € au titre de l'enveloppe A et de 7,3 millions € au titre de l'enveloppe B.

Les secteurs de concentration identifiés sont (1) l'appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit et (2) l'appui à la politique sectorielle des transports. Le choix de ces secteurs d'intervention est justifié par un souci de continuité par rapport aux actions des FED précédents, l'expérience cumulée de la Commission et la coordination entre les bailleurs de fonds. Les secteurs hors concentration seront (1) les secteurs transversaux et (2) l'appui aux secteurs sociaux.

Le présent document a été élaboré conjointement par les services de l'ordonnateur national et de la Commission européenne. Il a été concerté avec les ambassades des Etats membres et a fait l'objet de consultations avec les autres bailleurs de fonds, les représentants des opérateurs économiques et les représentants de la société civile.

h

1. OBJECTIFS DE COOPERATION DE LA CE

Conformément à l'article 177 du Traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise :

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Ces objectifs ont été confirmés et renforcés dans l'article 1 de l'Accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, qui met un accent particulier sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté. La coopération entre la Communauté et la République du Congo poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis dans l'article 2 de l'Accord — spécialement le principe d'encouragement de l'appropriation des stratégies de développement par les pays et populations concernés — et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis dans l'article 9.

Dans leur Déclaration sur la politique de développement de la Communauté européenne du 10 novembre 2000, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont décidé de concentrer les activités de la Communauté dans un nombre limité de domaines, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquelles l'action communautaire offre une valeur ajoutée : lien entre commerce et développement; appui à l'intégration et à la coopération régionales; appui aux politiques macro-économiques; transports; sécurité alimentaire et développement rural durable; renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gestion des affaires publiques et d'Etat de droit. La Déclaration spécifie aussi que, en conformité avec le cadre macro-économique, la Communauté doit poursuivre ses appuis dans les secteurs sociaux (santé, éducation) notamment en vue d'assurer un accès équitable aux services sociaux.

Le Traité instituant la Communauté européenne prévoit que la Communauté et les Etats membres coordonnent leurs politiques en matière de coopération au développement et se concertent sur leurs programmes d'aide, y compris dans les organisations internationales et lors des conférences internationales. La coopération communautaire devra aussi déployer des efforts pour faire en sorte que les objectifs de la politique communautaire de développement soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des autres politiques ayant un impact sur les pays en développement. En outre, comme stipulé dans l'article 20 de l'Accord, en vue de leur intégration dans tous les domaines de la coopération, une prise en compte systématique des questions thématiques ou transversales suivantes sera assurée : les questions de genre, l'environnement, le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

Les objectifs et principes mentionnés ci-dessus et l'agenda politique national présenté dans le chapitre suivant constituent le point de départ pour la formulation du présent Document de stratégie de coopération, conformément au principe d'appropriation nationale des stratégies de développement.

La coopération entre la CE et la République du Congo a comme objectif principal d'appuyer la mise en œuvre d'un programme post-conflit qui devra contribuer à retrouver la stabilité nécessaire aux efforts de développement du pays.

P-

2. AGENDA POLITIQUE DU CONGO

2.1. Objectifs de la politique de développement

Le Programme intérimaire post-conflit (PIPC – 2000-2002) remplace le Programme de développement économique et social (PDES) qui devait couvrir la période 2000-2003. Le PIPC a été adopté le 8 mai 2000 par le Gouvernement et vise à reconstruire le pays après les conflits de 1997 et 1998. Les besoins de reconstruction au sortir de la guerre de 1997 étaient estimés à 500 milliards de francs CFA (762,25 millions €). L'actualisation à la suite des affrontements de décembre 1998 a porté ce montant à quelque 1 500 milliards de francs CFA.

Ce programme a les objectifs suivants: (1) une croissance économique qui permette de résorber le chômage, (2) la création d'emplois productifs et durables, (3) la réduction de la pauvreté, (4) le renforcement de la compétitivité et le développement du secteur privé, (5) l'intégration sous-régionale, (6) le renforcement des capacités administratives et institutionnelles, (6) le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, (7) l'amélioration du cadre institutionnel et politique. Un accent particulier est mis sur les secteurs et domaines suivants: (1) énergie, (2) routes, chemin de fer et aéroports, (3) ports fluviaux et maritime, (4) télécommunications et communications, (5) santé, (6) formation professionnelle, insertion et réinsertion des jeunes, (7) restructurations et privatisations, (8) création d'un environnement institutionnel et juridique favorable à l'initiative privée.

Le niveau de ressources publiques est estimé à 511,065 milliards de francs CFA (779,11 millions €) répartis sur trois ans : 144,4 en 2000, 195,7 en 2001 et 170,9 en 2002. Cette enveloppe comprend des ressources budgétaires ainsi que des fonds d'emprunts et des dons.

2.2. Axes principaux de la politique de développement

Dans le cadre du PIPC le Gouvernement s'engage à la:

Restructuration et processus de privatisation - premier axe des réformes qui seront mises en œuvre afin de créer les bases d'une dynamique de croissance économique. Ainsi, seront créées les conditions de flexibilité propices pour le développement des activités, l'accroissement et la relance de l'économie nationale et d'une gestion plus transparente des affaires par une participation active du secteur privé. Dans ce cadre, les principales entreprises publiques en situation de monopole dans les secteurs respectivement des transports, des télécommunications, de l'énergie, de l'eau et de la distribution des produits pétroliers seront cédées au secteur privé.

Réforme des finances publiques: politiques budgétaires, fiscales et douanières – une meilleure allocation des ressources publiques devra être assurée par la mise en œuvre des mesures d'assainissement des finances publiques avec l'appui du FMI et des autres bailleurs de fonds. Ces mesures vont s'articuler autour des axes suivants: la maîtrise des dépenses et la réduction des transferts; la remise en ordre de la comptabilité publique; l'interconnexion des systèmes informatiques des régies financières; la mise en œuvre d'actions en faveur de l'allègement de la dette. Au plan fiscalo-douanier, les réformes permettront d'une part d'améliorer la maîtrise et l'élargissement de l'assiette fiscalo-douanière et d'autre part de garantir la promotion et le développement des activités économiques. Cette maîtrise facilitera à terme un processus de mutation qui puisse s'inscrire dans l'ouverture des frontières avec l'intégration dans l'économie mondiale. C'est dans cette perspective qu'une réforme profonde de l'impôt sur les sociétés sera mise en œuvre dès 2001, afin de développer le réinvestissement et de tenir les engagements au plan régional dans le cadre de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA). Le Gouvernement entend mener une lutte contre la fraude et la corruption et, au plan régional, mettre en œuvre toutes les dispositions tendant à renforcer l'intégration économique des pays de la CEMAC

Q___

par l'application rigoureuse du programme de réformes régionales et en assurant un suivi permanent des critères de convergence et de surveillance multilatérale.

Diversification de l'économie - la prééminence du secteur pétrolier dans l'économie congolaise implique pour celle-ci de nombreux risques liés à l'évolution de ce produit sur le marché international. En vue d'une diversification des activités, afin de créer une base plus large et plus fiable susceptible de soutenir et pérenniser la croissance, les axes suivants ont été retenus : relance du secteur productif agricole; réhabilitation de la filière bois; développement des infrastructures de communication et de télécommunication et réhabilitation des activités touristiques. Cette diversification devra permettre à terme d'accroître les exportations du pays et une participation plus importante au commerce international.

Réhabilitation des infrastructures du transport (voir annexe IV b, point II) - les guerres civiles qu'a connues le pays ont ravagé les infrastructures routières du pays, dont l'état est déplorable, faisant de l'enclavement de nombreuses zones du pays un des principaux problèmes économiques. A ceci s'est ajouté une quasi-absence d'entretien routier pendant de nombreuses années. Dans le cadre de sa politique économique et de réformes structurelles, le Gouvernement a lancé en 1995 une réflexion qui a abouti le 13 novembre 1998 à une Déclaration de politique sectorielle des transports (DPST) adoptée en Conseil des ministres. Dans ce document qui servira de base à l'élaboration du Plan national des transports, le Gouvernement s'engage à : restructurer le système de gestion des travaux routiers, privatiser l'entretien routier, définir le réseau routier prioritaire, assurer le financement des travaux routiers, définir la priorité des investissements, rationaliser les services des transports routiers et réorganiser les transports et garantir la prévention de la sécurité. Le PIPC réitère les engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la DPST.

<u>Réhabilitation des secteurs sociaux</u> – par des actions de réhabilitation des infrastructures sociales de base, d'éducation et de santé en vue d'engager les groupes socio-économiques défavorisés dans l'activité économique et favoriser ainsi l'amélioration de leurs conditions de vie. La poursuite de la mise en œuvre de la politique sectorielle en matière de santé (PNDS) a comme objectif de contribuer largement à l'amélioration des conditions sanitaires des populations.

Intégration sous-régionale - La République du Congo fait partie de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, héritière de l'UDEAC) et attache une priorité à l'intégration régionale avec les autres pays de cette région (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad). Dans le cadre de cet accord, le Gouvernement du Congo s'est engagé à: respecter les critères de surveillance multilatérale et préparer un plan de convergence de son économie (solde primaire positif, variation négative ou nulle du stock d'arriérés intérieurs et extérieurs, variation annuelle en pourcentage de la masse salariale de la fonction publique égale ou inférieure à celle des recettes budgétaires, taux de couverture extérieure de la monnaie supérieure ou égale à 20%), notamment pour la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, la constitution effective d'une union douanière entre les six pays membres, l'harmonisation des législations fiscales qui régissent les activités économiques et financières, la création d'un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, et l'harmonisation des politiques sectorielles communes.

Démocratisation et promotion des droits de l'homme – le PIPC comporte parmi ses objectifs généraux et prioritaires l'amélioration du cadre institutionnel et politique et le renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une bonne gouvernance et d'une gestion transparente des affaires publiques. Au plan politique, le PIPC prévoit la mise en place des conditions d'une paix durable et qui permettent l'élaboration d'un dispositif juridique et institutionnel devant régir l'ère démocratique. Le même programme indique les mesures d'accompagnement du Gouvernement en vue de faciliter la réalisation des mesures institutionnelles : (1) la finalisation du programme de démocratisation déjà engagé et (2) la mise en place des institutions démocratiques. Très peu d'importance est accordée dans le PIPC aux questions de genre.

R_

2.3. Démocratisation, Etat de droit et bonne gouvernance

Sur le plan politique, le Gouvernement s'engage à instaurer un régime démocratique caractérisé par : (1) le respect du pluralisme politique, (2) la mise en place d'institutions démocratiques par la voie d'élections, (3) l'édification de l'Etat de droit. Ces principes sont traduits dans le projet de nouvelle Constitution qui a été soumise le 20 janvier 2002 au pays par voie de référendum suivi de l'organisation d'élections présidentielles, législatives et locales. Le Gouvernement s'attache dans ce cadre à consolider la paix et à garantir le respect des droits et libertés des personnes. Une promotion active des valeurs de solidarité nationale et des vertus axées sur la moralisation de la vie publique permettra de consolider le climat de paix tout en favorisant l'émergence des pratiques de bonne gestion des affaires publiques en général, combattant particulièrement la corruption.

3. EVALUATION DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

Tableau 1 – Données sur le Congo¹

Tableau 1 - Donnees sur le Congo	
Superficie	342.000 km ²
Population	2,9 millions
Taux de croissance démographique	2,7%
Croissance annuelle PIB (% 1990-98	3) 1,5%
Dette extérieure (2000)	5.675 M US\$
% du PIB	246 %

Tableau 2 - Indicateurs socio-économiques de base des pays de la Communauté

économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)²

Indicateurs	Congo	Tchad	RCA	Guinée Equatoriale	Cameroun	Gabon	Afrique
IDH	0,507	0,367	0,371	0,555	0,528	0,592	0,464
Rang sur 174 pays	139	167	166	131	134	123	-
PNB/tête (en \$ US)	1110	190	400	420	830	4220	550
Espérance de vie à la naissance (en années)	48,9	47,5	44,8	50,4	54,5	52,4	58,5
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et +)	78,4	39,4	44	81,1	73,6	63,0	42
Taux de scolarisation (tous niveaux et en %)	65	32	26	65	46	63	42
Taux d'accès à l'eau potable (%)	34	30	38	95	54	77	54
Taux d'accès aux services de santé (%)	83	30	45	•	70	90	57

3.1. Analyse de la situation politique

3.1.1. Processus de démocratisation, Etat de droit et bonne gouvernance

Indépendant depuis 1960, le pays a vécu à partir de 1990 une transition politique mouvementée. En 1991, la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine finit d'enterrer un régime monopartiste marxiste-leniniste et opte pour un système démocratique pluraliste fondé sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les premières

² Sources: Rapport mondial sur le développement humain 2000, et EDST, DSEED, 1997.



¹ Sources: Country Report January 2001 (Economist Intelligence Unit), Human Development Report 2000, (UNDP)

élections démocratiques organisées en 1992 portent Pascal Lissouba au pouvoir. Néanmoins, d'importantes tensions ont très vite débouché sur une crise politique et institutionnelle de la jeune démocratie. Un conflit brutal s'est déclenché en octobre 1993 entre les trois principaux leaders politiques et leurs milices : le président P. Lissouba et les « zoulous » et « cocoyes », B. Kolélas (maire de Brazzaville) et les « ninjas », ainsi que l'exprésident pendant la période du partie unique, D. Sassou Nguesso et les « cobras ». Les conflits politiques qui devaient naturellement se vivre dans le cadre des règles du jeu institutionnel démocratique se sont exacerbés et sont passés sur le terrain des armes.

Une paix relative est restaurée par l'accord de paix de Libreville de 1994, mais les élections prévues en 1997 n'auront jamais lieu. Une deuxième guerre civile oppose les partisans de l'ex-président D. Sassou Nguesso à ceux du président Lissouba et de l'ancien maire de Brazzaville, devenu premier ministre du Gouvernement de Lissouba en juin 1997. Les dégâts du conflit sont importants: plusieurs milliers de morts, pillages généralisés, évacuation des communautés étrangères, fermeture des représentations diplomatiques, exode massif des habitants de la capitale. D. Sassou Nguesso sort vainqueur de ce conflit et s'auto-proclame président de la République le 25 octobre 1997. Il nomme un Gouvernement, remplace la constitution de 1992 par un Acte fondamental transitoire qui confère la plupart des pouvoirs à l'exécutif et organise en 1998 un Forum national pour la paix et la réconciliation, puis institue un Conseil national de transition en guise de parlement intérimaire. Une troisième guerre interrompt ce processus de reconstruction en 1998.

La signature en 1999 des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités en novembre à Pointe-Noire et en décembre à Brazzaville a marqué la fin de cette 3ème guerre civile. L'article 13 de l'accord de Brazzaville prévoit un «dialogue national sans exclusive» (DNSE) sous la médiation internationale du président gabonais, Omar Bongo. Malgré la contestation d'une partie de l'opposition qui n'a pas été réellement impliquée dans le dialogue et la focalisation du débat autour d'un projet de nouvelle Constitution au détriment des modalités de la consolidation de la paix, le DNSE s'est tenu et a permis la signature de la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo le 14 avril 2001.

La Commission a souligné à plusieurs reprises l'importance de la poursuite du dialogue entre les forces politiques du Congo, de façon à assurer une paix durable dans le pays. En ce qui concerne le processus électoral initié suite à la tenue du dialogue national, la Commission a aussi rappelé l'importance de respecter rigoureusement les différentes étapes, entre autres logistiques, dans l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes. Le Gouvernement a demandé à la Communauté européenne un appui dans le cadre de la préparation des élections présidentielle et législatives.

Dans le cadre du FED, des assistants techniques (électoral, juriste et démographe) ont apporté un appui technique à partir de l'ouverture en mars 2001 du Dialogue national sans exclusive et tout au long du processus électoral. Un travail important a été fait par ces experts notamment au cours de l'élaboration des projets de textes de la Constitution et de la loi électorale, de la réalisation du recensement administratif et de l'établissement des listes électorales. Les conclusions principales des experts suite à cet accompagnement du processus préélectoral sont les suivantes :

- Malgré les améliorations du texte de la Constitution, notamment en ce qui concerne la nomination plus équilibrée des membres du Conseil constitutionnel, le régime prévu par la Constitution est clairement du type présidentiel (septennat) et prévoit que « lorsque la demande d'habilitation est rejetée, le Président de la République peut légiférer par ordonnance après avis de la Cour constitutionnelle » ce qui signifie que le Président peut passer outre au refus d'habilitation par le pouvoir législatif.

L.

- Le texte de loi électorale adopté a connu de notables améliorations, par exemple avec la suppression des signatures requises pour la candidature à l'élection présidentielle et la réduction de la caution de 20 à 5 millions de francs CFA. De même, les conditions pour la candidature à la députation sont très libérales, surtout comparées à celles exigées par la Constitution pour les candidatures à la présidentielle. Le découpage électoral pour les élections à l'Assemblée nationale a été arrêté par décret à un stade ultérieur.
- Le recensement administratif, malgré des problèmes de logistique et une assez forte réticence dans certaines zones du Pool, s'est déroulé généralement de manière satisfaisante pour ce que les démographes ont observé, à l'exception du district de Vinza, dans le Pool, dont la population n'a pu être recensée du fait de l'opposition des miliciens ninjas du pasteur Ntoumi, président du Conseil national de la résistance. Cependant, l'élaboration des listes électorales a été marquée par des modifications mal maîtrisées et la distribution tardive des cartes d'électeurs, entre autres.

Le référendum s'est déroulé dans le calme et une participation de l'ordre de 80%, a permis l'adoption de la nouvelle Constitution qui entre en vigueur à l'issue de la période de transition, en août 2002.

Une mission exploratoire a été déployée au Congo du 30 novembre au 7 décembre 2001 pour évaluer l'opportunité de l'envoi d'une observation électorale de l'UE lors de l'élection présidentielle. Après la promulgation le 7 février de l'arrêté ministériel relatif aux modalités de l'observation internationale, la Commission a adopté le 18 février 2002 une décision afin de financer une mission d'observation de l'UE lors de l'élection présidentielle le 10 mars 2002.

Le déroulement adéquat du processus électoral³ est indispensable pour gagner la confiance de la population dans le processus de démocratisation. Les élections sont perçues par la population comme synonymes de déstabilisation et de guerre. L'engagement de tous les acteurs dans l'organisation d'élections libres, transparentes et équitables est essentielle à la consolidation d'une paix durable au Congo. Suite aux incidents armés initiés le 27 mars 2002 dans certaines localités, qui ont provoqué le déplacement d' un nombre considérable de Congolais, le renforcement du dialogue politique relève d' une importance particulière

L'UE a déployé une mission d'observation électorale (22 février-15 mars 2002) lors de l'élection présidentielle. Le chef observateur de la Mission a été M. Joaquim Miranda, président de la commission de la coopération et du développement du Parlement européen. M. Sassou Nguesso a gagné l'élection au premier tour, avec 89% des votes, dans un processus électoral qui a été marqué par le calme mais aussi par le désistement, quelques jours avant le scrutin, de deux candidats principaux de l'opposition: M. Mbéri et M. Milongo. Une déclaration de la présidence au nom de l'UE sur l'élection a été rendue publique le 27 mars 2002. Elle prend note des résultats de l'élection et considère qu'elle a donné à la population congolaise la possibilité d'exprimer son désir de paix et le refus de la violence. Cette déclaration souligne que le processus électoral, qui vient de commencer, constitue un préalable essentiel à une paix durable et au développement du pays. Sur base des conclusions de la mission, l'UE a attiré l'attention du gouvernement congolais sur certaines insuffisances constatées lors de l'organisation et de la mise en œuvre de l'élection présidentielle, notamment la difficulté d'accès du public aux textes électoraux, les modifications mal maîtrisées des listes électorales, la distribution tardive des cartes d'électeurs, une répartition insuffisamment claire

³ Le calendrier électoral en 2002 est le suivant : (1) présidentielle - 10 mars, (2) législatives - 26 mai (1^{er} tour), 23 juin (2^e tour), (3) locales - 23 juin, (4) sénatoriales : 7 juillet.



des tâches entre la Commission nationale d'organisation des élections et l'administration. L'UE a aussi déploré la participation réduite des partis de l'opposition tout au long du processus électoral ainsi que le retrait de plusieurs candidats les jours qui ont précédé le scrutin. L'UE a invité le gouvernement congolais à mettre en place les mesures correctives pour assurer une meilleure organisation des scrutins (notamment en vue des élections législatives) et a réitéré son appel aussi bien au gouvernement qu'aux partis de l'opposition pour que le dialogue national soit approfondi et maintenu.

Dans le même temps, l'Etat s'est attaché à engager la restauration de l'Etat de droit en réhabilitant le pouvoir judiciaire, en réorganisation la force publique et en améliorant le respect et la défense des droits de l'homme. Néanmoins, le système judiciaire reste encore très sous-développé. Le système formel de justice existe seulement au niveau des capitales régionales où on peut trouver des tribunaux de grande instance. Cependant, dans la plupart des régions, la présence est limitée au président du tribunal. Le système judiciaire est aussi affecté par le manque d'indépendance vis-à-vis du système politique. Le Congo a ratifié la plupart des grandes conventions de droits de l'homme (y compris celles concernant la discrimination raciale, les droits civils, politiques, économiques et sociaux, la discrimination contre les femmes, et les droits des enfants) mais les textes légaux ne sont pas toujours connus des magistrats et le droit interne ne reprend pas toujours les textes internationaux ratifiés par le Congo. Parmi les dossiers judiciaires en cours, il convient de signaler celui des «disparus du beach», actuellement en phase d'enquête administrative et d'instruction judiciaire.

La presse est libre et pluraliste, mais très fragile sur le plan financier et en grande partie instrumentalisée par les mouvements politiques. Les médias d'Etat, télévision et radio, n'expriment que le point de vue du Gouvernement. En dehors de la capitale, il y a très peu d'accès aux médias. La distribution de journaux en-dehors de la capitale est très limitée et les zones rurales n'ont pas d'accès à la télévision et à la radio. Les partis politiques peuvent opérer avec une relative liberté, pouvant organiser des réunions et s'exprimer notamment par le biais de la presse écrite souffrant néanmoins d'une grande difficulté d'accès à l'information et aux médias d'Etat.

La capacité du Gouvernement est limitée en termes de ressources humaines et d'institutions. La Banque mondiale prépare un programme de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance ayant comme objectifs : la transparence dans les opérations du secteur des hydrocarbures, les opérations du secteur public hors hydrocarbures et le processus de privatisation. L'objectif est l'amélioration des capacités de transparence et de gouvernance du secteur public dans le pays, au travers du renforcement institutionnel des administrations, ainsi que par le développement de leur capacité de gestion et de leurs ressources humaines et en matériel.

3.1.2. Acteurs non-étatiques

A plusieurs reprises dans l'histoire du Congo, la société civile a fait l'objet d'une instrumentalisation par les cercles politiques à la recherche d'une légitimité populaire. Un autre phénomène qui est toujours d'actualité est celui de la rupture entre la population et les leaders de la société civile, pas toujours représentatifs. Beaucoup de composantes de la société civile ne se soucient pas des exigences démocratiques et sont gérées par des responsables non-élus, qui agissent seuls sans des assemblées générales ou tout organe de contrôle de nature à garantir une gestion saine et rigoureuse.

⁴ En avril-mai 1999, des retours de réfugiés en RDC avaient été organisés avec le concours du HCR. A l'arrivée au port fluvial, de nombreux jeunes gens ont été interpellés par les forces de sécurité et ont disparu.



Le concept de société civile bénéficie d'un regain d'actualité au Congo depuis l'annonce de la reconnaissance des acteurs non-étatiques comme partenaires à part entière dans le cadre de l'Accord de Cotonou. La conscience d'«être» de la société civile au Congo est récente. Dans plusieurs secteurs de la vie sociale et économique comme la santé, l'éducation, le développement rural, les citoyens s'organisent autour d'auto-initiatives conséquence d'une défaillance de l'Etat à assurer les services sociaux de base.

Au stade actuel il est possible d'identifier au sein de la société civile congolaise, des acteurs avec des caractéristiques très différentes:

- (1) Associations de base : des communautés locales qui se constituent autour de problèmes à résoudre aussi concrets que le désenclavement du village, la réouverture de l'école, l'approvisionnement du dispensaire en médicaments. Cependant, ces organisations sont pour la plupart des associations de fait, dépourvues de personnalité juridique, qui ne connaissent pas l'alternance dans leur gestion.
- (2) Organisations non gouvernementales d'appui au développement : des organisations relativement récentes, dont les plus anciennes datent de la fin des années 80, juste à l'époque de la fin de l'Etat providence consécutive à la crise économique et au processus de démocratisation du pays (1991). Actuellement on comptabilise plus de 2.000 ONG de développement sur toute l'étendue du territoire national. Seulement près d'une cinquantaine sont opérationnelles et disposent de moyens d'action conséquents. Les animateurs des ONG sont dans leur grande majorité des cadres de la fonction publique ce qui limite leur professionnalisme. Cependant, certaines de ces ONG ont réussi a consolider leur expertise et se positionnent comme des véritables partenaires du développement. Quelques-unes se sont regroupées dans des coordinations nationales comme le Conseil de concertation des organisations de développement (CCOD, crée en 1993, regroupant 11 membres, dépourvu de moyens de fonctionnement malgré le fait que le collectif regroupe certaines ONG les plus représentatives de Brazzaville), Fédération congolaise des associations, ONG et fondations du Congo (FECONDE, regroupant 244 membres, manquant des moyens de fonctionnement et d'action), le Comité de liaison des ONG (CLONG, crée en juin 2000).
- (3) Organisations de défense des droits civiques et des libertés: très peu d'organisations s'engagent dans ce domaine. Sur le territoire national, on en recense à peine une dizaine et celles qui s'y intéressent sont de création récente. Plusieurs ONG se sont regroupées dans le cadre du CDHD Collectif des ONG de défense des droits de l'homme et de développement démocratique avec l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), l'Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC) et la Ligue congolaise des systèmes électoraux (LICOSE). D'autres ONG sont regroupées dans le cadre de la Convention de la société civile pour les élections libres et régulières (COSOCEL), avec notamment la CONADHO, l'APTS et la LICRA-Congo.

Certaines composantes ont donné naissance à des plate-formes dites de la « société civile » dont : (1) la Concertation de la société civile, née en septembre 2000, sous l'impulsion des ONG membres du Conseil de concertation des organisations de développement (CCOD), de la Fondation Niossi et de l'Eglise évangélique du Congo, regroupant également certaines associations du CNACOF et une vingtaine d'ONG de développement. Cette concertation ne dispose pas de ressources financières et humaines permanentes pour son fonctionnement; (2) la Société civile du Congo, crée en juillet 2000 par le président du Conseil national de transition dont la permanence est assurée dans les locaux du Parlement; (3) le Conseil des organisations de la société civile du Congo, crée en février 2001 et constituée autour du Comité de liaison des ONG.

Les principaux syndicats sont la Confédération syndicale du Congo (CSC), la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC) et l'Union nationale des travailleurs du Congo. L'état sinistré de l'économie limite les possibilités d'actions des syndicats.

L-

Il faut souligner que la société civile congolaise, même si elle se développe et essaie d'être active, souffre d'une extrême faiblesse en termes de ressources humaines, financières et d'équipement. Cela limite bien évidemment sa capacité d'action ainsi que sa représentativité et force sociale.

Dans le cadre de la programmation du 9^e FED (voir annexe V) un travail de consultation de la société civile a eu lieu et il a été décidé de mettre en place un point focal de gestion et un comité de concertation et de suivi composé de quinze membres. Le point focal et le comité de suivi ont la mission de rédiger un plan d'action et un programme d'appui de la société civile dans le cadre des fonds disponibilisés par l'Accord de Cotonou.

3.1.3. Gestion des conflits et sécurité régionale

Le pays sort de deux conflits internes qui ont fait l'objet d'une résolution partielle à travers les accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités de 1999 et le dialogue national qui s'est tenu en mars-avril 2001. Ce dialogue n'a cependant pas permis le retour de tous les exilés politiques dont certains sont condamnés à de lourdes peines par contumace. Le ramassage des armes se poursuit et la situation économique de bien des ex-combattants est très précaire. Ceci implique que le processus de paix et de réconciliation doit être consolidé. Il importe que le processus de démocratisation enclenché à la suite du dialogue national fasse l'objet d'un consensus et se traduise par un renforcement du dialogue politique et des élections libres, transparentes et équitables.

Sur le plan de la sécurité régionale, on note de bonnes relations avec les pays voisins que sont le Gabon, le Cameroun, la RCA et l'Angola. Il convient aussi de noter la présence de troupes angolaises (environ 800 militaires assurant des tâches de formation et de sécurité sur trois sites) sur la base d'un accord avec le Gouvernement, présence fortement contestée par les mouvements de l'opposition.

Parmi les réfugiés rwandais présents dans le pays se trouvent un certain nombre d'anciens militaires des FAR et ex-miliciens interahamwés. La guerre en RDC a provoqué l'arrivée d'un afflux de réfugiés de RDC sur les rives de l'Oubangui et du Congo ainsi que de nombreux incidents frontaliers. La situation politique en RDC peut avoir un effet direct sur le Congo-Brazzaville, Kinshasa et ses quelque 6 millions d'habitants étant situé en face de Brazzaville, de l'autre côté du fleuve Congo. L'actuel processus visant à un règlement du conflit en RDC constitue un élément important de la sécurité du Congo-Brazzaville.

3.2. Analyse de la situation économique

3.2.1. Caractéristiques générales

La République du Congo est faiblement peuplée (2,9 millions d'habitants pour 342 000 km²) mais fortement urbanisée (60% de la population). Le pays bénéficie de ressources pétrolières importantes: 13,5 millions de tonnes par an qui le rendent cependant très dépendant de cette activité (72% des recettes de l'Etat en proviennent ainsi que 58% du PIB et 93% des exportations du pays³). Le Congo est devenu le troisième producteur africain de pétrole derrière le Nigéria et l'Angola. Le bois constitue la deuxième ressource du pays. La mauvaise gestion des ressources et la corruption ont empêché la plupart de la population de bénéficier de la richesse du pays. Il est estimé que 70% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Le PNB par tête a été estimé à 1 110 USD par habitant par le PNUD (rapport mondial de développement 2000), mais le chiffre repris pour les institutions de Bretton Woods est de 670 USD (en révision).



L'économie a subi le choc des trois guerres civiles au cours de la dernière décennie, avec un coût des destructions estimé à 1 500 milliards de francs CFA (2,29 milliards €). Elle doit aussi tenir compte de l'hypertrophie du secteur étatique hérité de l'ancienne économie d'Etat (1969-1990), avec le besoin lié à cette situation de stimuler l'esprit d'entreprise. Le développement économique est aussi handicapé par l'état catastrophique du réseau des infrastructures routières (routes, chemin de fer, voies navigables) et l'inexistence de programmes d'entretien routier, avec pour conséquence l'enclavement de nombreuses zones. Par ailleurs, le mauvais fonctionnement du système bancaire constitue aussi une entrave au développement.

Depuis 1985, l'économie congolaise a évolué de manière défavorable, caractérisée par la dégradation des principaux paramètres économiques et l'accentuation due aux deux guerres de 1997 et 1998. Cela s'est traduit par une évolution négative du PIB en 1997 et 1999 (- 2,4 % en 1997, + 4,5 % en 1998, - 4,3 % en 1999). En 2000, le pays a pu réaliser une croissance économique estimée à 7,5%. Une croissance de 3,6 % est prévue pour 2001, marquant un très net ralentissement par rapport à l'année précédente. Le pays avait bénéficié en 2000 de l'évolution favorable des cours du pétrole (première source de devises du pays) et du bois. L'envolée du dollar ainsi que la reprise du trafic ferroviaire entre Brazzaville et Pointe-Noire avaient également eu des effets bénéfiques.

Sécurité alimentaire

Il y a deux problèmes principaux en ce qui concerne la question de la sécurité alimentaire au Congo: (1) le retour des populations déplacées, particulièrement de groupes vulnérables, qui continue à avoir besoin d'assistance (semences, outils), (2) le vaste potentiel qui n'est pas exploré pour le moment dans le domaine de l'agriculture, bétail, pêche, et qui pourrait contribuer à la sécurité alimentaire dans le pays, à la promotion de l'emploi et à la croissance économique.

Les régions du Sud comme le Pool ou le Bouenza sont le grenier du pays. Etant donné que la majorité des combats pendant les guerres civiles s'est déroulé dans ces zones, les causes immédiates de l'insécurité alimentaire dans le pays se trouvent ici. Au-delà des besoins immédiats des déplacés, il y a un problème plus profond d'insécurité alimentaire qui existe au Congo depuis des années. Seulement 1,4% des terres arables sont cultivées actuellement (2% en 1995). En conséquence, le Congo est un importateur net de denrées alimentaires. Le manque d'une politique nationale agricole efficace, le manque d'infrastructures du transport, l'urbanisation, la difficulté d'accès au crédit, sont toutes des raisons qui empêchent le développement du potentiel de production existant dans le pays.

Situation de l'environnement

Le pays dispose d'un potentiel majeur. La couverture boisée est très importante. Les forêts du bassin du Congo constituent un des trois principaux ensembles boisés, denses et humides de la planète. Le Congo bénéficie de plusieurs aires protégées d'une très grande richesse au niveau mondial, comme le parc national d'Odzala. L'aménagement forestier constitue un des grands défis du pays, permettant de concilier l'exploitation forestière, deuxième activité économique du pays, avec la conservation du patrimoine forestier. Le réseau fluvial est également très dense. Dans les villes, la situation de l'environnement est celle commune à beaucoup des pays en développement : conditions sanitaires et d'assainissement très précaires, respect insuffisant ou inexistence des normes alimentaires et d'hygiène, déforestation près des villes.

3.2.2. Structure des finances publiques

Le budget 2001 s'élève à 760.222 millions de francs CFA (1 159 millions €), dont 569.885 millions pour le fonctionnement et 190.337 pour l'investissement, avec une impasse de 84.564 millions. Près de la moitié du budget total est consacrée au service de la dette. Le financement de cette impasse repose sur des mesures de retraitement du service de la dette ainsi que la recherche de ressources d'emprunt. L'investissement de 190.337 millions de



PX)

francs CFA est financé comme suit: (1) ressources propres: 134.950 millions, (2) emprunts: 41.375 millions, (3) dons: 14.012 millions.

Le FMI a déploré en juillet 2001 la hausse des dépenses publiques au Congo. Le plafond consacré à la masse salariale (104 milliards francs CFA) de la fonction publique (71.000 personnes) en 2001 ne devrait pas être respecté. Si, par ailleurs, la mission du FMI a fait état de progrès nets en matière de recettes fiscales, les recettes douanières demeurent faibles (à peine 25% de leur potentiel) compte tenu du niveau important de la fraude au port maritime autonome de Pointe-Noire notamment. Or, les recettes douanières et fiscales représentent près de 40% des ressources du budget national, financé pour le reste par le pétrole.

La politique commerciale du pays est handicapée par une kyrielle de taxes, comme par exemple la taxe à l'exportation dans le secteur de la pêche (taux de 30%). En matière d'investissement, la finalisation de la charte nationale de l'investissement pourra contribuer à attirer des investissements extérieurs.

3.2.3. Situation de l'endettement et initiative PPTE

Le Congo a une dette extérieure très élevée (5,7 milliards €), représentant environ 246 % du PIB et plus de 300 % des exportations et se présentant comme suit ⁶:

	Millions F CFA	Millions €
Club de Paris	2 104 842	
Dette multilatérale	434 064	
Dette bilatérale	206 228	
Dette bancaire	547 422	
Dette gagée	316 304	
Divers créanciers	113 491	
Total	3 722 351	5 674,69

La dette intérieure est estimée à 610 millions €. L'élaboration d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), combiné, dans le futur, avec une facilité de réduction de la pauvreté et de croissance (FRPC), permettrait le traitement de la dette. Dans son budget pour 2001, le pays envisageait de consacrer la moitié de ses ressources à assurer tout ou partie du service courant de la dette. Cependant, les performance économiques du Congo devront s'améliorer si le pays souhaite pouvoir bénéficier de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La hausse de la masse salariale de la fonction publique et la lenteur des privatisations ne permettent pas pour l'instant au Congo l'ouverture de négociations avec les institutions financières internationales.

L'essentiel de la dette publique congolaise due aux membres du Club de Paris est une dette pré-date butoir (80% environ). Ainsi, les efforts consentis au point de décision par les bailleurs de fonds dans le cadre de l'initiative PPTE, qui passent en grande partie par le Club de Paris à travers l'application des termes de Cologne, devraient être substantiels. Si le Congo atteint un point de décision au milieu de l'année 2002, le service de la dette pourrait se trouver réduit de 50 à 60%. La dette post-date butoir (20% de la dette congolaise au Club de Paris) pourrait être considérée par les membres du Club au moment où le Congo va atteindre son point de décision. Dans la mesure où cette dette post-date butoir due aux membres du club de Paris est composée à 57% d'arriérés qui pourraient être difficilement payables sur courte période par l'Etat congolais, la question du « reprofilage » de ces arriérés reste posée.

⁶ Tableau transmis par la BEAC: dette publique du Congo au 31.12.2000

3.2.4. Pétrole

Avec une production d'environ 13,5 millions de tonnes par an, le pétrole représente 58% du PIB, 93% des exportations et 72% des ressources budgétaires. Mais le Congo ne bénéficie pas pleinement du niveau élevé des cours actuels. Les gouvernements successifs ont gagé les revenus futurs sur la base de prix bas qui ont notamment permis de financer l'effort de guerre. Du fait de sa qualité, le pétrole congolais est vendu avec une décote par rapport aux prix de référence mondiaux.

Une mission d'évaluation du FMI en mars 2001 a dénoncé l'absence de transparence dans la gestion des recettes pétrolières, notamment celles gérées par la SNPC. Pour permettre un contrôle des activités de la cette société, le Gouvernement s'est engagé à assurer cette transparence et à maximiser les recettes fiscales provenant du secteur pétrolier. Une convention a été signée à cet effet avec la SNPC. La Banque mondiale a un programme d'appui à l'établissement de la transparence des opérations du secteur des hydrocarbures.

3.2.5. Infrastructures du transport (voir annexe IV b)

L'effondrement des cours du pétrole avait provoqué une crise durable des finances publiques à l'origine d'un très faible taux d'exécution des investissements publics, en particulier dans le secteur routier. Cette crise a également rendu impossible la mise en place d'une politique adéquate d'entretien routier. Les guerres civiles de 1997 et 1998 ont aggravé cette situation et provoqué l'affaiblissement des interventions sur les infrastructures de transports, secteur qui a le plus durement ressenti ce choc, notamment sur les axes prioritaires de la communication, et qui a donné lieu à un phénomène d'enclavement progressif de l'ensemble du pays.

Dans le cadre de sa politique économique et de réformes structurelles, le Gouvernement a lancé en 1995 une réflexion qui a abouti le 13 novembre 1998 à une Déclaration de politique sectorielle des transports, la DPST (étude financée par le 7^e FED), adoptée en Conseil des ministres. Cette Déclaration représente la base pour l'élaboration du Plan national des transports (PNT). Il n'y a pas eu aucune évaluation jusqu'à présent sur le progrès de la mise en œuvre de la DPST, mais les informations disponibles amènent à conclure que les progrès réalisés sont assez limités, notamment en ce qui concerne l'entretien routier. L'élaboration du PNT, qui devra s'initier au courant de la deuxième moitié de 2002, incluera une évaluation en détail de ce qui a été achevé et des pas immédiats à prendre dans ce domaine. L'OCER (Office congolais de l'entretien routier) a été dissous mais il n'a pas été substitué par un fonds routier autonome. La Direction centrale du Fonds routier a été crée et dotée de 5,3 millions € en 2000 (par rapport à 0,93 millions € l'année précédente) et rattachée au Cabinet du Ministre des Travaux publics sans autonomie financière. Cette Direction n'entre pas toujours en possession de la totalité des montants qui devraient lui être reversés et selon les autorités les revenus ne couvrent pas les besoins.

3.2.6. Evaluation du processus de réforme

Dans le cadre du PIPC, le Congo s'est engagé dans un vaste programme de restructuration et de libéralisation de son économie comprenant des privatisations et de nouvelles politiques de régulation.

Le suivi des réalisations du PIPC est cependant assez difficile car les financements proviennent non seulement du budget mais aussi de fonds extra-budgétaires (sur les ressources pétrolières). Le FMI a ainsi demandé aux autorités de revenir à un financement normal de toutes les dépenses à travers la seule loi de finances. La mise en œuvre du PIPC, qui est en cours, est affectée par le manque de fonds disponibles, le lourd endettement

8

extérieur du pays et le nombre réduit de bailleurs de fonds présents dans le pays. A ce stade, aucune évaluation de sa mise en œuvre n'a été effectuée, ce qui devrait être fait en détail à la fin de 2002. Il est important de souligner que la stabilisation politique du pays, par l'organisation du Dialogue national en mars-avril 2002, suivi d'un calendrier électoral chargé en 2002, a constitué une des grandes priorités des autorités.

Volets du programme de restructuration :

- (1) l'amélioration de la capacité de gestion de l'administration. Ceci pose le problème de la réforme de la fonction publique : refonte du fichier de la fonction publique, diminution et rajeunissement des effectifs ; modernisation des méthodes de travail avec utilisation de l'outil informatique, notamment pour les grandes régies financières (douanes, trésor, budget).
- (2) la transparence et la meilleure gestion des finances publiques : respect du principe d'unité de caisse, amélioration des recettes fiscales, budgétisation des recettes pétrolières, contrôle accru du circuit de la dépense. Ceci implique notamment une transparence accrue des activités de la SNPC. Les capacités de l'administration doivent également être renforcées.
- (3) les restructurations et privatisations dans le secteur économique public, dont, entre autres, la privatisation de la société nationale Hydro-Congo, de l'Agence transcongolaise des communications (ATC), la Société nationale d'électricité SNE et de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) et le secteur bancaire.

Au-delà des déclarations d'intentions, des dysfonctionnements et blocages existent dans la mise en œuvre du processus de privatisation, en particulier dans le secteur bancaire : parmi les trois banques susceptibles d'être privatisées, seule la privatisation de l'UCB a pu être menée à son terme. Les dossiers de privatisation des deux principales banques (BIDC et CAIC) n'ont pas encore abouti.

En ce qui concerne la gestion des finances publiques, les points majeurs critiqués par les IBW portent sur le faible taux de collecte des recettes fiscales, le manque de transparence des recettes pétrolières, l'absence de procédures budgétaires permettant de contrôler efficacement la chaîne des dépenses publiques, l'absence des outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique économique et budgétaire suffisante (réhabilitation de l'outil statistique). Le financement extra-budgétaire de certains investissements publics a également été regretté par les bailleurs de fonds.

L'engagement par les autorités dans la mise en œuvre de politiques sectorielles cohérentes sera indispensable pour assurer la cohérence entre les financements du Gouvernement et ceux des bailleurs de fonds. Dans le cas spécifique des infrastructures du transport, la mise en œuvre de la Déclaration de politique sectorielle des transports, avec un accent particulier sur les questions relatives à l'entretien routier, sera indispensable à la pérennité des investissements à faire dans le secteur.

3.3. Analyse de la situation sociale⁷

La crise économique et politique a provoqué une chute du niveau de vie de la population, qui a diminué de 58% depuis dix ans. La population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1 dollar par jour par habitant) est passée de 30% à 70%. Les deux dernières guerres ont provoqué le déplacement du tiers de la population, dont la quasi-

9

⁷ Sources: Banque mondiale et Plan des Nations Unies pour la République du Congo 2001-2002

totalité s'est rétablie. Mais il faut faire face à l'insuffisance de logements, dont beaucoup ont été détruits, à la destruction d'infrastructures sociales, à l'accroissement du chômage (30 à 50% de la population active) et à la précarité des salaires, des bourses et des pensions. Les salaires de l'Etat sont cependant payés depuis septembre 1999.

Au sortir de la guerre, 70% des personnes déplacées souffraient de malnutrition. La réinsertion des populations déplacées ainsi que des ex-combattants constitue un défi crucial pour la stabilité du pays. Le taux de chômage élevé chez les jeunes (selon des estimations, sur un total environ de 965.000 jeunes adultes entre les âges de 15 et 35 ans, moins de 2% ont un emploi dans le secteur formel) est un problème réel dont la résolution est cruciale pour une paix durable dans le pays. En l'absence de chiffres exacts, il est estimé qu'il y avait à la fin des conflits entre 15.000 et 25.000 miliciens au Congo. Une majorité a afflué vers les principales villes à la recherche de meilleures conditions de vie, là où les emplois s'avèrent pourtant difficiles à trouver. Occuper ces groupes de jeunes à travers des activités économiques est donc devenu une priorité pour le maintien de la paix.

Malgré le fait que le taux d'alphabétisation au Congo est élevé par rapport aux autres pays de l'Afrique sub-saharienne, reflétant un fort programme d'éducation depuis l'indépendance, le taux scolaire et la qualité de l'éducation ont décliné au cours des années 90. Les guerres, les politiques inadéquates du Gouvernement, les obligations dans le cadre de l'ajustement structurel et l'insuffisance de professeurs qualifiés sont quelques-unes des causes de ce problème.

La paupérisation s'est accompagnée de la recrudescence des maladies infectieuses, notamment la pandémie VIH/SIDA (6,4% de la population adulte entre 15 et 49 ans) et le paludisme. L'espérance de vie est ainsi passée de 53,7 ans en 1993 à 48,6 en 1999. L'état déplorable des structures de santé et d'éducation est de nature à peser sur l'avenir du pays. Le système de sécurité sociale est en faillite.

Situation des femmes

Les femmes (52% de la population) sont discriminées régulièrement au Congo. Selon l'information disponible, les femmes ne sont que 33% du total des élèves à l'école secondaire. Ceci pourra être la conséquence de mariages précoces, de grossesses pendant l'adolescence et discrimination par les parents. Seulement 2% des femmes ont accès à la contraception. Beaucoup de femmes ont été violées par les milices pendant les guerres. Selon des sondages ad hoc de UNICEF seulement 4% par rapport à 28% d'hommes ont déclaré avoir un travail salarié. En 1990, il était estimé que seulement 1/3 de des fonctionnaires publics étaient des femmes. Malgré cela, la situation spécifique des femmes a été peu tenue en compte dans le PIPC. Seulement quelques mentions sont faites dans le cadre de la réhabilitation des secteurs sociaux et la politique d'emploi. La situation de la femme au Congo souffre de pesanteurs ethno-sociologiques. Elles occupent une maigre place dans les institutions (2 femmes ministres sur 25, 8 femmes parlementaires sur 69), aucune femme représentée au niveau régional, polygamie présente dans le code de la famille, violences domestiques, représentation importante dans le secteur informel. Le droit coutumier (mariage, veuvage, successions, ...) est également défavorable aux femmes, à part dans certaines communautés ouest-africaines. L'excision n'est pas pratiquée au Congo. Juridiquement, les droits de la femme sont protégés, mais la réalité diffère des principes juridiques. La faiblesse du système judiciaire renforce ce problème.

3.4. Viabilité des politiques actuelles et défis à moyen terme

Le Congo fait face à trois principaux défis :

(1) La consolidation de la paix : l'enjeu de la paix est autant politique (ramassage d'armes, restructuration de la force publique, réorganisation d'une justice impartiale et indépendante, liberté de presse, organisation d'élections transparentes, etc.) que culturel par la création



d'une culture de paix durable. Un aspect essentiel est celui de la réconciliation politique assurant une paix durable, accompagnée par la reconstruction économique du pays.

- (2) La démocratisation: l'option démocratique est explicitement défendue dans tous les textes et par toutes les institutions du Congo y compris les textes et institutions intérimaires actuelles. Cependant, la démocratisation au Congo a été associée jusqu'à présent très étroitement à des tensions et des guerres.
- (3) La reconstruction: la réussite de la relance et de la transition économique du pays constitue un autre défi majeur conditionnant les deux premiers le pays doit se reconstruire, désenclaver ses régions, réussir sa restructuration vers une économie de marché, opérer une diversification économique en vue d'être moins dépendant de la rente pétrolière et réussir l'intégration régionale. Dans le domaine économique, les principaux défis résident dans la poursuite des réformes, y compris la promotion de la bonne gouvernance, le processus de libéralisation de l'économie et la résolution de la question de la dette.

Les politiques actuelles vont dans le sens des réformes. Elles seront viables si elles sont poursuivies et renforcées, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes; une meilleure distribution des revenus; des actions de désenclavement, par la mise en œuvre de la Déclaration de politique sectorielle des transports et d'un Plan national des transports; la réhabilitation sociale (santé et éducation); une politique de diversification pour réduire la dépendance de la rente pétrolière; la consolidation de la paix à travers des institutions démocratiques solides; priorité à la bonne gouvernance; le développement des relations avec les institutions de Bretton Woods, pour soutenir les réformes, renforcer le soutien de la communauté internationale et trouver une solution au problème de la dette.

4. EVALUATION DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE (voir matrice des donateurs – Annexe III)

Tableau 3 - Financements des principaux bailleurs de fonds

Bailleurs de fonds	Secteurs principaux	Montants tous secteurs 1999-2004 - (indicatif) en millions €
CE	Transports, droits de l'homme, démocratisation, Etat de droit, santé, réhabilitation, environnement (programme régional)	⁸ 150
France	Etat de droit, développement social: santé et éducation, secteur public: fonction publique, administration économique et financière; appui au secteur privé; développement rural et sécurité alimentaire, développement urbain, développement culturel	⁹ 34,3
Banque mondiale	Gestion macro-économique, bonne gouvernance, développement urbain, infrastructures routières, sida	¹⁰ 122
PNUD	Réinsertion ex-miliciens, Genre et développement, justice et droits de l'homme	11
FAO UNICEF	Sécurité alimentaire Education, santé, eau et assainissement	

 $^{^8}$ 10,4 (1999) + 4,7 (2000) + 3,5 (engagements primaires à fin 05/01) + 27,4 (reliquats 6° et 7° FED) + 41,3 (8° FED) + 43 (9° FED) + 20 millions (estimation financements sur autres fonds)

⁹ AFD non compris

Crédit d'urgence de reconstruction économique de 42 millions de dollars dont 30 millions pour l'apurement d'arriérés, 7 millions pour des actions d'appui à la bonne gouvernance et à la transparence et 5 millions pour l'appui à la démobilisation et réinsertion. Un autre prêt de 70 millions est en discussion portant sur les infrastructures et l'amélioration des conditions de vie



UNESCO	Education, sida	
OMS	Santé	
BAD	Appui institutionnel, bonne gouvernance	1,8

4.1. Coopération Congo - CE

Tableau 4 - Financements CE (en millions €)

	Subventions	% engagé	Ajust. structurel	BEI
6° FED	48	75%		26
	Développement rural, secteur privé	į		
7° FED	51	88%	6,6	
	Développement régional, appui au secteur privé, santé			
8° FED	41,3	5,1%		
	Signé le 17 mai 2001			
	Transports, droits de l'homme, secteurs sociaux			

ЕСНО	1997	1998	1999/2000	2001	TOTAL (millions €)
	10,525	3,315	10,472	3	27,312

4.1.1. Expériences et leçons du passé

Les crises qu'a connues le pays ont retardé la mise en œuvre de plusieurs projets et ont gravement perturbé la gestion des projets qui étaient en cours. Lors de la reprise de la coopération, plusieurs projets n'étaient plus d'actualité, d'autres ont dû être adaptés à la situation post-conflit (programme de micro-réalisations urbaines), certains ont dû faire l'objet d'évaluations et d'audits avant leur reprise (programme d'appui au développement sanitaire, ajustement structurel) et une minorité de projets ont pu reprendre l'activité normale (ceinture maraîchère). Une leçon à tirer en ce qui concerne la reprise de la coopération dans une situation post-conflit est le besoin de développer des instruments adéquats, flexibles et rapidement mobilisables pour répondre aux besoins immédiats de réhabilitation, pour assurer la suite des actions d'aide d'urgence.

Les leçons tirées du passé dans le cadre des évaluations des différents programmes (ajustement structurel, santé, ceinture maraîchère, micro-réalisations) démontrent, entre autres, (1) le besoin d'une plus grande concentration des activités communautaires sur des secteurs où un avantage comparatif existe, (2) l'importance de renforcer l'administration congolaise de manière à assurer un impact durable des programmes, (3) le besoin de la définition de politiques sectorielles cohérentes et de leur mise en œuvre, notamment dans le domaine de la politique sectorielle des transports et l'entretien routier (avec un renforcement institutionnel du ministère qui assure la tutelle et la participation du secteur privé), (4) la nécessité de combiner les programmes d'ajustement structurel avec un appui au ministère des finances dans la révision des procédures budgétaires et de passation de marchés, la révision de la chaîne d'engagements et paiements et assurer un bon contrôle des dépenses effectuées.

Deux succès dans la coopération de la CE au Congo ont été le Programme de ceinture maraîchère (sécurisation de l'approvisionnement de Brazzaville en viande et en produits maraîchers), et le Programme de micro-réalisations en milieu urbain (PMRU). Ce dernier a

Les Nations unies n'ont pas de programmation sur cette période pluri-annuelle. A titre indicatif, les engagements de toutes les agences sur fonds propres se sont élevés en 2000 à 4,9 millions de dollars en 2000 plus 10,2 d'engagements des Nations unies financés par d'autres bailleurs de fonds hors UE et USA.



été adapté suite aux guerres civiles pour répondre aux besoins post-conflit de la population à Brazzaville. Ces deux programmes ont démontré l'importance pour leur succès et durabilité de l'implication active de la population dans la mise en œuvre de ceux-ci au niveau local. Un autre programme qui a un impact majeur est l'appui au pare d'Odzala, dans le cadre du programme régional ECOFAC (conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers).

A l'issue des conflits, la CE est intervenue principalement à travers l'aide humanitaire financée par ECHO. Depuis 1997, une aide humanitaire de l'ordre de 27,3 millions d'euros a ainsi été apportée par ECHO aux populations civiles victimes des guerres. Etant donné la fin de la situation d'urgence l'intervention de ECHO a terminé en 2001. Par contre l'afflux de réfugiés fuyant les zones de combat en République démocratique du Congo a amené ECHO à intervenir également pour ces populations.

La continuation de la situation de stabilité dans le pays est une condition indispensable à la réussite de la stratégie définie dans le cadre du 9^e FED.

4.1.2. Actions en préparation

La signature du PIN du 8^e FED le 17 mai 2001 permettra le lancement de nouveaux programmes dans le secteur de l'appui à la politique des transports (secteur de concentration) et celui de la démocratisation, droits de l'homme et Etat de droit (secteur hors concentration) avec des actions dans les secteurs sociaux. Des études ont été lancées pour préparer des propositions de financement dans ces domaines.

En matière de coopération décentralisée, une mission organisée par les services de la Commission s'est rendue à Brazzaville en janvier-février 2001, en vue de lancer des actions selon cette approche. Un projet d'appui à la société civile est notamment à l'étude. Un nouvel ensemble de programmes de micro-réalisations est aussi en préparation.

Parallèlement, les actions communautaires vont s'intensifier pour apporter une aide dans le contexte post-conflit, notamment à travers des actions sur la base de l'article 72 de l'Accord de Cotonou (ex-article 255 de la Convention de Lomé) en faveur des populations déplacées et sinistrées par la guerre.

4.1.3. Impact des politiques communautaires dans l'économie du Congo

Les questions de la <u>pêche et du sucre</u> sont importantes dans le cadre des relations avec l'UE. Concernant la pêche, une étroite concertation entre le Gouvernement, les Etats membres de l'UE, les opérateurs économiques et les services de la Commission a permis d'autoriser de nouveau le Congo à exporter les produits de la pêche vers l'UE, mais seulement au titre de la liste II de la décision 2001/111/CE du 13.2.2001, qui permet l'importation dans la CE de produits de la pêche capturés, congelés et emballés définitivement en mer. Pour passer sur la liste I, le Congo doit notamment mettre en place un laboratoire pouvant assurer les tests phytosanitaires. Le Congo envisage par ailleurs de proposer un accord de pêche à l'UE.

Pour ce qui est du sucre, le Congo a saisi la Commission pour obtenir une augmentation de son quota sucrier. Il importe de signaler ici que l'industrie sucrière, basée à Nkayi, dans le sud du pays, fait vivre toute une région et que l'emploi créé par ce quota supplémentaire (environ 1 000 emplois pour un quota supplémentaire de 20 000 tonnes) contribuerait fortement au rétablissement économique d'une région gravement touchée par le chômage et les guerres récentes.



La cohérence doit être assurée entre la <u>politique agricole</u> de l'UE et les besoins de sécurité alimentaire et de développement du Congo dans l'agriculture et l'élevage. Il serait utile de promouvoir une étude spécifique sur cette question.

En matière de <u>prévention des conflits</u>, un des objectifs de l'UE est la recherche de la stabilisation et d'une paix négociée et durable dans la région des Grands Lacs et en Afrique centrale. Ceci passe par l'appui à la résolution du conflit en RDC, en dialogue avec les autorités de la République du Congo, qui subit les effets du conflit en RDC, et par des actions nationales et régionales visant à stabiliser la région et appuyer son développement économique.

Dans <u>l'environnement</u>, le programme de coopération avec le Congo contribue aux efforts déployés par la CE pour s'attaquer aux défis environnementaux globaux, notamment la préservation de la biodiversité et la sauvegarde des espèces menacées (projet régional ECOFAC).

4.2. Coordination avec les programmes des pays membres de l'Union européenne

Les actions de l'Union européenne, combinant les projets menés par la Commission et ceux des coopérations des Etats membres, font l'objet d'une concertation permanente. Plusieurs projets sont financés en commun, tels les financements parallèles CE/France en matière de sécurité alimentaire (projet Ceinture maraîchère de Brazzaville), l'appui au Service commun d'entretien des voies navigables, actions contre le sida (dans le cadre du programme de micro-réalisations urbaines), appui au PNDS (centres de santé intégrés, médicaments), formation (centre de Sala Ngolo à Dolisie). D'autres projets sont coordonnés, comme le projet de réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala par le FED, complété par un projet de l'AFD sur le tronçon Kinkala-Lotete (actuellement suspendu).

L'appui de la France s'articule autour de trois axes :

- (1) Appui à la consolidation de l'Etat de droit : (a) appui aux médias ; (b) institutions judiciaires (participation à la réhabilitation du patrimoine immobilier, formation des personnels de justice et contribution à la modernisation de la législation ; appui à la création d'une commission nationale des droits de l'homme) ; (c) appui à la police ; (d) appui à la gendarmerie.(e) restauration de l'état-civil de Brazzaville ; (f) projet « sécurité civile ».
- (2) Contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations: (a) santé publique (programme de lutte contre le sida et la tuberculose et appui à la politique du médicament; lutte contre la trypanosomiase; actions de santé dans les régions; (b) coopération éducative; (c) dynamisation des filières agricoles et agroalimentaires; (d) insertion des jeunes; (e) appui aux artisans; (f) appui à l'initiative économique; (g) action culturelle avec les deux centres culturels français et l'accompagnement d'initiatives locales.
- (3) Renforcement des structures de l'Etat et du service public: (a) appui au Service d'entretien des voies navigables (SCEVN); (b) chemin de fer : réhabilitation et relance des activités des cinq centres de formation du CFCO, (c) renforcement des capacités de la fonction publique, (d) administrations économiques et financières

Il est intéressant de noter que la quasi totalité des fonds de la coopération française est gérée localement, ce qui permet une grande rapidité de mobilisation des fonds et d'exécution des actions, avec un système de contrôle *a posteriori*. Jusqu'à l'apurement des arriérés du Congo à son égard, les interventions de l'Agence française de développement (AFD) consistent en la mise en œuvre de projets financés sur les fonds non utilisés des programmes d'ajustement structurels (PAS).



L'<u>Italie</u> octroie une aide alimentaire. Elle a également versé une contribution au programme des Nations unies de réintégration des ex-combattants et de ramassage des armes légères. Elle a aussi financé plusieurs actions pour un total de 0,6 million d'euros en 2000 à travers le PNUD (réinsertion) et l'UNICEF. <u>La Suède</u>, notamment à travers des contributions aux agences des Nations unies (0,96 million € en 2000), apporte une aide dans les domaines humanitaire, de l'assistance aux enfants et de la réconciliation (contribution au programme des Nations Unies de réintégration des ex-combattants et de ramassage des armes légères). L'<u>Allemagne</u> a apporté des contributions aux Nations unies à hauteur de 0,7 million € en 2000 (aux PAM, HCR et UNICEF). <u>L'Irlande</u> a contribué à hauteur de 0,2 millions € au PAM. Le <u>Luxembourg</u> a contribué au PAM et à l'UNICEF pour un total de 0,2 millions €.

4.3. Programmes des autres bailleurs de fonds

Les autres bailleurs de fonds principaux présents au Congo sont :

FMI - Un accord post-conflit pour 2000-2001 a été approuvé par le FMI et le Congo le 17 novembre 2000. La prochaine étape sera l'adoption d'un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui, se combinant avec la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance durable (FRPC), permettra le traitement de la dette. Le FMI a accordé dans ce cadre 10,575 millions de DTS, soit 10 milliards de francs CFA au Congo sous forme de prêt¹² qui sera utilisé à hauteur de 5 milliards pour réduire la dette intérieure et 5 milliards que le Gouvernement a prévu d'affecter à la réhabilitation de 4 hôpitaux de référence à Brazzaville. La République du Congo devra cependant réduire les dépenses publiques, augmenter la transparence des revenus pétroliers, accélérer le rythme des privatisations et faire des efforts supplémentaires dans la lutte contre la fraude dans les douanes de façon à pouvoir être considéré éligible dans le cadre de l'initiative PPTE.

Banque mondiale - La Banque a approuvé le 19 janvier 2001 un programme stratégique d'appui transitoire (PSAT) pour le pays, dans le contexte de sa situation post-conflit. La Banque, à travers l'IDA, a accordé un crédit de 40 millions de dollars permettant (1) d'apurer le solde des dettes du Congo envers la banque à raison d'environ 30 millions de dollars (la dette totale de l'ordre de 60 millions de dollars est ainsi apurée en deux temps), (2) 5 millions pour la réinsertion des jeunes et ex-combattants. Un autre prêt de 70 millions est en discussion portant sur les domaines suivants: travaux à haute intensité de main d'œuvre dans l'assainissement, id. pour les pistes rurales, éducation et santé. La Banque intervient dans le domaine du renforcement des capacités de transparence et de gouvernance: transparence dans les opérations du secteur des hydrocarbures, opérations du secteur public hors hydrocarbures et le processus de privatisation.

<u>BAD</u> - La BAD envisage d'intervenir à hauteur de 1,5 millions de dollars au titre du renforcement des capacités, en coordination avec la Banque mondiale qui va intervenir pour 5 millions dans ce même domaine. Ce programme de la BAD vise plus particulièrement : le renforcement de la gestion macro-économique, la structure de la gestion de la dette et la transparence dans la gestion des dépenses publiques.

<u>Nations unies</u> - Les Nations unies ont préparé en juin 2000 un « Appel interinstitutions commun d'urgence en faveur de la République du Congo ». La stratégie est de consolider le

JS) 2

¹² remboursement sur 5 ans avec un différé de remboursement de 2,5 ans, au taux du marché (taux moyen des DTS)

cessez-le-feu en aidant la population par la réintégration des jeunes et ex-miliciens¹³, le redressement des services essentiels, la reprise des activités productives et la promotion de l'Etat de droit. Cet appel s'est élevé à 28 millions de dollars, dont 18,2 millions étaient confirmés à la fin 2000 et permettent le financement des activités présentées par les différentes agences (sur ces 18,2 millions, 3,3 proviennent des Etats membres de l'UE et d'Echo). Ce montant s'ajoute aux activités sur fonds propres des Nations unies qui se sont élevées pour l'ensemble des agences à environ 6,5 millions de dollars en 2000.

Etats-Unis - Les Etats-Unis interviennent ou projettent d'intervenir notamment dans les domaines suivants: santé; aide et sécurité alimentaire; financement d'activités sociales (micro-réalisations, sécurité alimentaire, réintégration sociale) par les recettes provenant d'un don alimentaire; éducation; environnement; droits de l'homme et Etat de droit; contribution au programme des Nations Unies de réintégration des ex-combattants et de ramassage des armes légères; aide humanitaire. Ces activités sont financées dans le cadre d'une aide humanitaire flexible qui intègre aussi bien des actions d'urgence que de réhabilitation. Leur total s'élève à 13,4 millions de dollars pour la période allant de début 1999 à janvier 2001. Quelque 5 à 6 millions de dollars sont prévus pour 2001.

4.4. Conclusions

Hormis la coordination interne à l'UE, les bailleurs de fonds se coordonnent principalement à travers les initiatives suivantes : missions et réunions organisées par la Banque mondiale (réunion de bailleurs de fonds les 5-6 octobre 2000), le FMI et les Nations unies ainsi que lors des missions organisées par la CE et les coopérations des Etats membres.

Par rapport à un programme intérimaire post-conflit (PIPC) de 511 milliards de francs CFA (779 millions €), le Gouvernement avait estimé à 76,85 milliards de francs CFA (117 millions €) les financements des bailleurs de fonds. L'actualisation de la contribution des bailleurs de fonds par rapport au PIPC est en cours.

Jusqu'à présent l'aide internationale, avec comme principaux bailleurs de fonds, l'UE, les EUA et les Nations unies, a surtout été orientée dans un contexte d'urgence puis de post-conflit. Avec la consolidation de la paix, la tenue du dialogue national et le développement des relations entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds multilatéraux, on pourrait arriver maintenant dans une phase d'aide accrue dans la réhabilitation et la réforme économique. Dans ce cadre il est indispensable, dans le passage de la situation de conflit à une stabilisation du pays, d'assurer la coordination des bailleurs de fonds autour de politiques sectorielles (transports, santé, éducation, etc.) qui pourraient être discutées lors de tables rondes avec les bailleurs de fonds, comme cela est le cas dans d'autres pays ACP. Etant donné le rôle actif que la CE, la France et la Banque mondiale comptent avoir dans le secteur des transports, des réunions entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds sur la mise en œuvre d'une politique sectorielle des transports pourraient avoir lieu dans le cadre de l'élaboration du Plan national des transports.

L'élaboration d'un DSRP contribuera activement à un renforcement de la coordination des bailleurs de fonds.

5. STRATEGIE DE REPONSE - COOPERATION CONGO/CE

¹³ Le programme de réinsertion des ex-combattants et de ramassage des armes s'élève à 3,4 millions de dollars dont 1,57 million sont actuellement financés comme suit : PNUD (500 000 USD, le Gouvernement congolais (400 000 USD), la Norvège (320 000 USD) et le fonds fiduciaire mis en place à cet effet (350 000 USD)



5.1. Priorités de la coopération Congo-CE

La stratégie de réponse de coopération communautaire s'appuie sur le cadre général fourni par le PIPC et le programme macro-économique des IBW, dans l'attente de l'élaboration d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté. Cette stratégie de réponse vise à soutenir le pays dans la phase post-conflit que le Congo traverse et à appuyer les politiques sectorielles liées à la réduction de la pauvreté. La présente stratégie a été élaborée à l'issue d'un processus de dialogue rapproché avec les autorités nationales et de concertation avec les acteurs non-étatiques et les principaux bailleurs de fonds intervenant au Congo.

L'analyse des perspectives à moyen terme de la République du Congo fait apparaître deux secteurs de concentration dans lequel la coopération entre ce pays et l'Union européenne est particulièrement opportune, à savoir (1) appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit et (2) appui à la politique des transports (infrastructures routières) et deux secteurs hors concentration: (1) secteurs transversaux et (2) secteurs sociaux. Ceci s'insère dans la continuité de l'utilisation des fonds prévus dans le cadre du 8° FED, signé le 17 mai 2001.

Dans sa Communication sur la prévention des conflits (avril 2001), la Commission a annoncé son intention de s'assurer que ses programmes de coopération visent plus clairement à traiter les causes profondes de conflit de manière intégrée. Dans ce contexte, la Commission cherchera à incorporer des mesures spécifiques de prévention (ou de résolution) de conflits dans ses différents programmes sectoriels.

La stratégie de réponse devra être compatible avec celle qui sera établie dans le cadre du DSRP. La coordination entre les deux stratégies devra être assurée et ce document de stratégie fera l'objet d'adaptations, si nécessaire, dans le cadre de l'élaboration du DSRP.

5.1.1. Secteurs de concentration

Appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit (voir Annexe IV a)

La consolidation de la paix au Congo et la reconstruction sociale, économique et culturelle du pays impliquent nécessairement une reconstruction politique et institutionnelle qui soit fondée sur la reconnaissance et le respect des droits et des libertés fondamentales, des principes démocratiques et de l'Etat de droit.

Le Congo s'est engagé dans cette voie. Les principes démocratiques sont réaffirmés dans la Constitution adoptée en janvier 2002 et constituent une des composantes de la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo signée à l'issue du DNSE qui reconnaît explicitement un lien direct entre la reconstruction du Congo et la consolidation de la démocratie, la réorganisation d'une justice impartiale et indépendante, la garantie des libertés fondamentales telle la liberté de la presse, et l'édification d'un Etat de droit.

De fait, la reconstruction institutionnelle dans un système démocratique nécessite d'aborder de manière complémentaire et concomitante les principales composantes liées et interactives du processus que sont le respect des droits de l'homme, l'édification d'un Etat de droit et le pluralisme. La stratégie de coopération intègre ces domaines de coopération reconnus dorénavant comme prioritaires dans le cadre de l'accord de Cotonou.

4

La stratégie de coopération dans ces domaines s'articulera, en conséquence, autour du renforcement de la capacité des acteurs institutionnels à jouer leur rôle: réhabilitation d'infrastructures et équipement, assistance-conseil et études, formation, appuis à la communication et financement de leurs initiatives. Ces appuis seront engagés en cohérence et en coordination avec les appuis des autres partenaires au développement qui interviennent dans ces domaines: la coopération française (qui intervient essentiellement dans la réhabilitation de la justice et de la force publique ainsi que dans le renforcement d'une presse libre et indépendante), le PNUD (qui intervient essentiellement dans l'appui au pouvoir législatif), de la coopération des Etats-Unis (qui intervient dans la promotion et la défense des droits de l'homme) et la Banque mondiale (qui s'attache au renforcement d'une gestion transparente et équitable des ressources).

Dans ce cadre, l'objectif spécifique de la stratégie de réponse vise à renforcer effectivement les capacités des acteurs institutionnels publics et privés à jouer leur rôle dans le contexte d'une gouvernance démocratique par (1) l'appui au renforcement de l'Etat de droit et à la réhabilitation du pouvoir judiciaire, (2) l'appui au renforcement de la société civile et à la liberté de la presse et (3) la promotion et l'appui au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Cette intervention permettra d'approfondir le travail initié par la CE dans le cadre du processus de démocratisation du pays, concrétisé par le recrutement d'un ensemble d'experts (électoral, démographes, juriste) qui travaillent étroitement avec les autorités congolaises depuis le mois d'avril 2001. Ce travail a accompagné la fin du dialogue national en 2001 et s'est poursuivi dans le cadre de l'organisation des élections présidentielle et législatives. Une expertise juridique apporte une aide importante à l'élaboration des lois organiques prévues dans la Constitution et des textes d'application.

Il est indispensable de prendre en compte, dans le cadre de ce programme d'appui institutionnel, la question spécifique du genre. Les femmes sont souvent marginalisées dans les processus de décision au niveau politique et économique. Il faudra assurer l'adoption des lois et réformes qui assurent l'égalité des sexes, l'égalité des droits et les principes de non-discrimination entre femmes et hommes. La participation des femmes devra aussi être une des questions adressées par ce programme.

La Convention pour la paix et la reconstruction du Congo, signée à l'issue du Dialogue national sans exclusive en avril 2001, reprend les principaux contenus d'une triple transition vers la démocratisation, la consolidation de la paix et la reconstruction économique et sociale:

(1) consolidation de la paix : mener à terme le ramassage d'armes (pacification), poursuite de la restructuration de la Force publique, réorganisation d'une justice impartiale et indépendante, garantie de liberté de la presse, consolidation de la démocratie, système politique capable d'assurer au Congo un développement harmonieux, renforcement de l'unité nationale (au détriment de l'ethnicisme et du régionalisme), organisation d'élections transparentes.

(2) moralisation de la société et de la vie publique: gestion saine et transparente des affaires publiques, fin de l'impunité, mise en place de mécanismes de contrôle de la gestion publique, édification de l'Etat de droit.

(3) reconstruction nationale: reconstruction institutionnelle du Congo, Constitution qui garantisse la séparation des pouvoirs dans le respect des libertés individuelles et collectives, la lutte contre la pauvreté (qualité des services sociaux, emploi des jeunes, etc.), développement économique (amélioration de la productivité, mise en valeur des ressources naturelles, réhabilitation et développement des infrastructures), reconstruction culturelle (sauvegarde du patrimoine, dynamisation du sport)

Appui à la politique sectorielle des transports (voir annexe IV b)

4

Justifications relatives au pays	Avantage comparatif de la CE
Lutte contre la pauvreté Précondition pour le développement du Congo	Expérience de la CE dans ce secteur Continuité du 8 ^e FED Importance des ressources mises à disposition
Intégration régionale Intégration dans l'économie mondiale	Importance des ressources mises à disposition

La mission multidisciplinaire/multi-bailleurs de fonds qui a visité la République du Congo (26 avril – 6 mai 2000), à l'initiative de la Banque mondiale, a identifié la réhabilitation routière comme un des besoins d'urgence et de reconstruction indispensable pour le développement du pays et la promotion de paix. L'emploi de jeunes, et en particulier des excombattants (15.000 miliciens), à des travaux d'utilité collective comme l'entretien des routes et autres infrastructures en utilisant des techniques à haute intensité de main d'œuvre, est considéré comme un des éléments-clés de la stabilisation dans le pays.

Une amélioration des infrastructures des transports est cruciale pour atteindre l'objectif principal de lutte contre la pauvreté en assurant les conditions de relance économique et le développement social du pays, notamment en ce qui concerne : 1) la redynamisation des activités économiques en milieu rural, 2) l'approvisionnement des agglomérations urbaines, 3) la politique de réappropriation progressive de la vocation de pays de transit pour les économies des pays de l'Afrique centrale. En effet, la relance de l'activité dans le secteur du transport est un apport direct à la promotion de la paix, la réconciliation et la lutte contre la pauvreté notamment par la création d'emploi dans un pays avec un taux de chômage extrêmement élevé, ce qui représente une menace à sa stabilité. La mise en œuvre de la politique sectorielle des transports permet, entre autres, la réduction des coûts du transport ce qui a un impact direct sur toute la population y compris la population la plus démunie des villes (60% de la population dans le pays est urbaine) et des zones rurales. L'appui à la politique sectorielle des transports, initiée dans le 7e FED et interrompue par les guerres, est un point de départ important dans la valorisation des transports dans la lutte contre la pauvreté ainsi que la réhabilitation d'un réseau routier prioritaire y compris des routes de desserte agricole.

L'objectif spécifique de la stratégie de réponse est de contribuer au désenclavement interne et externe du pays par: (1) l'appui à la politique sectorielle des transports, notamment par un appui à la mise en œuvre de la Déclaration de politique sectorielle des transports et la définition et la mise en œuvre d'un système d'entretien routier viable garantissant l'utilisation du réseau prioritaire en toutes saisons, et (2) la réhabilitation d'un réseau routier prioritaire (la définition du réseau routier prioritaire tiendra compte dans le Plan sectoriel national des transports des capacités offertes par d'autres modes de transport: aérien, fluvial, ferroviaire) afin de faciliter notamment l'acheminement vers les marchés des produits de première nécessité.

Dans le cadre du 7^{ème} FED, la CE a financé l'élaboration de la Déclaration de politique sectorielle des transports et financera l'élaboration du Plan national des transports. Sous réserve des dispositions de la Commission en matière d'instruction et d'approbation des projets et programmes, l'aide de la Communauté soutiendra la mise en œuvre de la politique sectorielle des transports au Congo en cohérence avec les financements prévus au budget de l'Etat sur ressources propres et par les autres bailleurs de fonds à travers des programmes et des projets d'investissement et de réhabilitation ainsi que des actions dans le domaine de la coopération technique. La coordination de bailleurs de fonds dans ce secteur devra se faire dans le cadre de tables rondes sectorielles, dont la première sera organisée pour discuter la proposition de Plan national des transports avec l'ensemble des donateurs.

4

L'appui communautaire sera concentré sur le sous-secteur routier. L'objectif premier sera un appui institutionnel au Ministère de l'Equipement et des travaux publics et au Fonds routier de façon que les mesures prévues dans la Déclaration de politique sectorielle des transports soient mises en œuvre et que la suite à donner au Plan national des transports puisse être assurée. Des interventions de réhabilitation sont aussi prévues sur la RN 1 (route entre Brazzaville et Pointe Noire, les deux principales villes du pays, axe autour duquel vit plus de 2/3 de la population du Congo et qui permet l'accès à la mer par le port de Pointe Noire), dans la mesure où l'entretien routier sera assuré, ainsi que des interventions de réhabilitation des routes de desserte agricole de manière à permettre le désenclavement des population rurales. Pour les pistes rurales, dans la mesure du possible, une approche «haute intensité de main-d'œuvre» sera adoptée. A la demande du Ministère de l'Equipement et des travaux publics, une étude sur la réhabilitation du réseau de pistes de desserte agricole a été réalisée par UNOPS.

L'appropriation par le Gouvernement de la politique sectorielle des transports est indispensable et seulement un véritable engagement des autorités compétentes permettra la mise en œuvre d'une politique sectorielle cohérente, appuyée par un entretien routier viable et efficace. La Commission, en tant que principal bailleur de fonds dans ce secteur, assurera un dialogue constant avec les autorités congolaises sur les progrès dans la mise en œuvre de la politique sectorielle des transports (voir dans Programme Indicatif – 6.3. et 6.6 - les engagements du gouvernement dans le cadre de la politique sectorielle des transports).

Le respect de la protection de l'environnement et l'intégration des questions de genre (assurer la mobilité des femmes, l'accès aux services sociaux, participation dans les comités des usagers de la route, etc.) dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique devront être assurés.

La privatisation des activités de l'entretien routier implique des initiatives de promotion au niveau du secteur privé national à même de faire face aux besoins de l'entretien, dont un appui particulier au PME du sous secteur-routier (capacity building).

L'intervention de la CE est conforme à son objectif d'appui à l'intégration régionale en vue de constituer des aires préférentielles d'échanges dans le cadre des itinéraires structurants de transit adoptés par l'UDEAC en 1993 (Acte n°9/93-UDEAC-556-CD-SEI). Dans le cadre de la programmation régionale du 9° FED sera prise en compte la question des axes structurants régionaux. Les initiatives au niveau national seront coordonnées avec les activités qui seront prévues dans le document de stratégie régional.Les autres principaux intervenants dans le secteur des transports sont la Banque mondiale et l'aide bilatérale française qui coopèrent notamment dans le domaine de la privatisation de l'ATC. L'Agence française de développement envisage également d'intervenir dans le sous- secteur routier. La BEI pourra aussi envisager des interventions dans le domaine du secteur des transports.

5.1.2. Secteurs hors concentration

Les secteurs hors concentration retenus ont été définis dans une optique de continuité avec la programmation des FED précédents. Les interventions se concentreront dans les secteurs transversaux et les secteurs sociaux-santé. L'utilisation de fonds complémentaires dans le cadre des lignes budgétaires (démocratisation et droits de l'homme, cofinancement ONG, SIDA, déminage, environnement, entre autres) serait très souhaitable.

Secteurs transversaux

L'analyse de la situation a mis en évidence que les défis transversaux, comme la protection de l'environnement, le secteur privé et la coopération régionale nécessitent une approche

systémique en dehors d'un traitement ponctuel spécifique qui peut se faire à l'intérieur de chaque projet ou programme.

Secteurs sociaux-santé

Dans la perspective d'un meilleur soutien à la politique à moyen et long terme du Gouvernement, l'aide communautaire complétera les interventions menées au titre des FED précédents dans le domaine des secteurs sociaux-santé.

Les engagements du Gouvernement dans ces secteurs, notamment dans le domaine de la santé et de l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales portent sur la définition et la mise en œuvre de véritables stratégies sectorielles qui doivent se traduire par : (1) l'élaboration d'un Plan national de développement cohérent avec les priorités politiques du secteur, (2) l'allocation des crédits budgétaires nécessaires au redémarrage effectif des activités dans les secteurs sociaux, (3) la mise en place d'une coordination effective des différentes interventions à l'intérieur de chaque secteur.

Au-delà des appuis aux programmes nationaux dans les secteurs sociaux-santé, l'appui communautaire pourra se poursuivre par le biais de projets de coopération décentralisée (dont des micro-réalisations), tant en milieu urbain qu'en milieu rural, et la mise en œuvre des projets à haute intensité de main-d'œuvre générateurs de revenus pour les populations bénéficiaires.

5.1.3. Banque européenne d'investissement (BEI)

Historique

La BEI n'est plus intervenue dans le financement de nouveaux projets au Congo depuis 1988. Auparavant, elle avait soutenu un assez large éventail d'opérations, tant sur ses ressources propres que sur capitaux à risques. Les signatures réalisées au titre des conventions de Lomé I, II et III avait ainsi atteint un montant global de 58 millions €. Deux grands secteurs étaient principalement concernés : les services publics (télécommunications et eau potable) et les activités de production ou de services, en direct (Sanghapalm, hôtel Maya-Maya) ou en intermédiation (à travers la Banque nationale de développement).

A partir de 1991, l'accumulation d'arriérés de paiement devait toutefois contraindre la Banque à suspendre ses versements, puis la présentation de nouveaux projets, les guerres civiles et les difficultés financières du pays ayant même, par la suite, empêché la signature de l'annexe au programme indicatif pour le 1^{er} protocole de la convention de Lomé IV.

Dans le cadre de l'accord précité conclu avec le FMI, le Congo s'est maintenant engagé à apurer une part importante des arriérés accumulés au titre de sa dette multilatérale. S'inscrivant dans cette perspective de régularisation, la Banque a effectué, en février 2001, une mission de pré-identification de futures opportunités d'intervention, dans un premier temps, au titre du second protocole financier de la convention de Lomé IV, puis, surtout, au titre de l'Accord de Cotonou.

La Facilité d'investissement, dont la Banque assurera la mise en œuvre, sera le principal instrument de financement à long terme caractérisant cet accord. Dans ce nouveau cadre, ses interventions seront orientées vers la promotion du secteur privé, reconnu comme principal moteur de la croissance, mais aussi vers le développement des infrastructures économiques ainsi que celui du secteur financier local, qui sont autant de conditions à l'essor des initiatives privées.

Ces axes s'intègrent bien avec la stratégie développée par le Congo en matière de développement et de réduction de la pauvreté et devraient également offrir des opportunités d'actions concertées avec les différents outils de l'aide communautaire. Une attention toute



particulière devrait ainsi être portée aux infrastructures de transport, principal domaine de concentration retenu. A ce titre, la Banque pourra notamment aider, en complément à l'appui communautaire au sous-secteur routier, à la réhabilitation des installations et des matériels du Chemin de fer Congo-Océan. Celui-ci constitue en effet un facteur de cohésion entre les principales régions du pays. Il a également vocation à favoriser une expansion des échanges régionaux. Une telle intervention pourrait être complétée par un appui au Port autonome de Pointe-Noire qui a le potentiel pour devenir la porte océane de l'Afrique centrale.

En accompagnement des importantes réformes institutionnelles en cours, la Banque pourra également participer à la réhabilitation et à l'expansion des principales entreprises de services publics (avec une priorité sur les secteurs de l'énergie et des télécommunications), dès lors que le désengagement de l'Etat aura été confirmé et que la gestion de ces entités aura été confiée à des partenaires privés dûment sélectionnés.

S'agissant de l'appui direct aux initiatives privées, la Banque se tiendra prête à examiner les opportunités d'intervention qui se feront jour en fonction de la restauration progressive du cadre macro-économique. Ces projets seront sélectionnés en privilégiant les activités où le Congo dispose d'avantages comparatifs (cultures de rente, services liés aux industries pétrolières, exploitations minières, etc.). L'appui aux petites et moyennes entreprises dépendra, dans une large mesure, de la réforme en cours du secteur financier et de la possibilité, pour la Banque, d'identifier des partenaires capables de jouer le rôle d'intermédiaires dans la distribution de financements. Dans l'intervalle, le réseau existant des mutuelles coopératives d'épargne et de crédit pourrait constituer un premier relais permettant de répondre à une partie de cette demande.

5.1.4. Participation des acteurs non-étatiques

L'Accord de Cotonou offre une possibilité unique d'ouvrir la coopération à la participation des acteurs non-étatiques, qui doit être pleinement saisie en République du Congo pour mobiliser toutes les énergies nationales face aux défis du développement à moyen terme. C'est pourquoi il paraît opportun que les interventions communautaires fassent appel à toutes les modalités participatives de coopération, notamment les micro-réalisations, la coopération décentralisée et la mise en œuvre d'un programme d'appui aux acteurs non-étatiques.

Le programme à développer se basera sur les conclusions des deux ateliers de programmation avec les acteurs étatiques réalisés à Brazzaville les 13-14 mars et 4-5 mai 2001 (voir annexe V). Les participants ont exprimé leur souhait que les programmes de micro-réalisations en milieu rural (PMR) et en milieu urbain (PMRU) redémarrent car ils ont permis la réalisation de multiples projets dans diverses zones d'intervention. Ces programmes ont permis à de nombreuses ONG d'acquérir une expertise dans la maîtrise d'œuvre technique et sociale. Aussi, l'élargissement au processus de suivi de la stratégie de coopération nationale du 9^e FED des organisations à l'intérieur du pays est considéré comme une priorité.

5.1.5. Complémentarité

La complémentarité des actions entre les Etats membres et la Commission se traduit par des actions communes dans certains domaines, comme celles avec la France dans le domaine de la santé (sécurité transfusionnelle, réhabilitation de centres de santé intégrés, politique du médicament), sécurité alimentaire avec Agricongo (ceintures maraîchères de Brazzaville et de Pointe-Noire) et appui au Service commun d'entretien des voies navigables (SCEVN).



La complémentarité avec les autres bailleurs de fonds est assurée (1) dans le cadre des actions post-conflit coordonnées avec les Nations unies, (2) par la participation aux missions multi-bailleurs de la Banque mondiale et (3) par la concertation sur place entre bailleurs de fonds, soit de manière générale, soit dans le cadre d'initiatives précises (initiative de Queluz). Les chefs de file seront progressivement désignés de manière pragmatique au fur et à mesure du renforcement des programmes sectoriels. Etant donné la stabilisation du pays, il est important de passer à cette nouvelle étape de la coordination entre les bailleurs de fonds par l'organisation de tables rondes de bailleurs de fonds autour de politiques sectorielles, telles que celle des transports. L'élaboration d'un DSRP devra permettre un renforcement de la coordination entre les bailleurs de fonds.

5.2. Dimension régionale de la coopération Congo-CE

De manière générale, les priorités définies dans le programme indicatif régional (PIR) pour 8° FED portent sur les transports et les écosystèmes forestiers. En matière d'environnement, le soutien aux écosystèmes forestiers a une importance majeure aussi bien pour le pays et la région que pour le monde (continuation du soutien au parc d'Odzala). Le désenclavement régional à travers la réhabilitation des infrastructures routières constitue également une priorité aussi bien pour le pays que la région. Une autre priorité est le soutien à l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC et des futurs APER.

L'appui communautaire devra favoriser la dynamique de coopération et intégration sousrégionales par le financement en complément avec le PIR des activités visant à consolider le processus d'intégration économique régional et les initiatives de coopération régionale.

5.3. Création des APER et éventuel impact sur l'économie du Congo

Principales provenances des importations (% du total des importations - 1999)			
France	21,8 %		
Italie	8,4 %		
Chine	8,4 %		
USA	7,6 %		
Autres	53,8 %		

Principales destinations des exportations (% du total des exportations - 1999)				
USA 25,9 %				
Corée du Sud	18,6 %			
Allemagne	7,6 %			
Italie	4,2 %			
Autres	43,7 %			

Les exportations du Congo pour l'an 2000 sont estimées à 3,1 milliards € contre 0,8 milliards € d'importations. Le pétrole compose quelque 90% des exportations. Il s'agit donc d'un commerce extérieur peu orienté sur les relations régionales.

Les échanges commerciaux enregistrés intra CEMAC demeurent faibles (environ 3% par rapport au total enregistré), compte tenu de la faiblesse des économies, le manque de complémentarité de leurs économies, et le cloisonnement des vastes régions, eu égard à la faiblesse des infrastructures de transport et la persistance de barrières formelles et informelles au commerce. Ceci est dû en partie à l'absence de véritable complémentarité de produits échangeables, en raison d'un manque aigu de compétitivité, face à la concurrence des produits d'importation hors CEMAC. A la relative faiblesse du peuplement de la zone (30 millions d'habitants pour une superficie égale à celle de l'UE), s'ajoute l'étroitesse et la très faible solvabilité du marché (PIB de la CEMAC de € 19 milliards contre € 1900 milliards pour l'UE, soit l'équivalent de 1/14 du PIB de la Belgique), l'absence d'infrastructures adaptées, notamment des transports, et des prix unitaires rendus excessifs par l'enclavement de certains Etats. Ces éléments expliquent largement les difficultés de croissance des échanges intra-zonaux

Y_

Les APER (accords de partenariat économique régional) vont amener les Etats à repondérer leurs priorités en matière d'intégration régionale. Cela les amènera notamment à rompre l'isolement des marchés nationaux actuels et à mettre sur pied une administration économique capable d'établir les bases d'échanges effectifs harmonieux. La mise en place d'un APER UE/Afrique centrale devrait aussi conduire : au retour croissant du secteur informel vers le secteur formel des échanges officialisés; à l'établissement d'un tarif extérieur commun réaliste, et donc plus incitatif au développement du secteur formel capable de compenser par la fiscalité interne les pertes de recettes au cordon douanier; l'épanouissement des complémentarités naturelles, conduisant à une plus grande diversification de la production de la région; la mise en place progressive d'un système bancaire régional adapté et sécurisé capable d'appuyer les échanges régionaux; la création de réseaux d'information multiples adaptés aux échanges (opportunités d'investissements, coûts des facteurs, questions monétaires et financières, régimes en douane, questions logistiques et sécuritaires).

Pour répondre à ces défis, des efforts nationaux d'organisation, de renforcement des capacités, d'appui à la production et à sa diversification, et de recherche de gains de productivité dans un contexte de stabilité macro-économique et de paix sociale devront être déployés. L'approche intégrée de développement d'une production concurrentielle devra rechercher à mieux cibler les «niches » productives, par différenciation nationale (spécialisation) au sein de la région, basée sur l'identification et la stimulation des complémentarités. En outre, le Congo, avec ses partenaires régionaux, devra s'armer contre les déficiences multiples touchant notamment à la politique tarifaire, au régime des investissements, de la concurrence et de la protection de la propriété intellectuelle, aux normes et tout particulièrement aux règles sanitaires et phytosanitaires, dont la mise à niveau constitue un préalable incontournable à l'encouragement des exportations vers la sphère mondiale.

En conclusion, la création des APER, qui permettra de renforcer considérablement les capacités institutionnelles des Etats impliqués et leurs possibilités de négociation et d'insertion au sein d'un système commercial multilatéral, pourrait jouer le rôle de catalyseur des énergies régionales. En conséquence, le Congo doit être encouragé à participer activement à la préparation des APER, qui permettront la mise en place d'un cadre stable et encourageant pour les investisseurs.

Le Congo devra lutter contre les « goulots d'étranglement » qui affectent le commerce au Congo, comme les procédures douanières et les faiblesses institutionnelles qui les entravent.

La coopération CE-République du Congo visera à permettre la mise en vigueur effective des Accords de Marrakech, notamment sur l'évaluation en douane.

4

 \mathbb{R}

PARTIE B

PROGRAMME INDICATIF

G-

6. PRESENTATION DU PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

6.1. Introduction

Sur base de la stratégie de coopération présentée en partie A et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent les cadres d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de 2 ans. Chacune des politiques sectorielles des secteurs de concentration de la stratégie fait l'objet d'une présentation plus précise en annexe III.

6.2. Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec la République du Congo sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation est donnée ci-dessous à titre indicatif.

- 9^e FED, enveloppe A (43 millions €): cette enveloppe servira à couvrir les opérations de développement à long terme dans le cadre de la stratégie. A titre indicatif, la répartition de cette enveloppe pour les différentes composantes de la stratégie est proposée comme suit:
- appui à au processus de démocratisation, Etat de droit, bonne gouvernance : 23,2%;
- appui à la politique des transports : 55 % environ ;
- hors concentration: Secteurs transversaux, secteurs sociaux: 21,8 %.
- 9^{e} FED enveloppe B (7,3 millions ϵ): cette enveloppe sera mobilisée pour des appuis qui s'avéreraient nécessaires à cause de chocs exogènes.

Outre les instruments financiers mentionnés ci-dessus, dont l'enveloppe A est la source principale de financement pour le Programme indicatif, le 9^e FED comprend également la Facilité d'investissement gérée par la Banque européenne d'investissement (voir détails dans la partie A, chapitre 5). La Facilité d'investissement ne fait pas partie du Programme indicatif.

Il convient de noter que des actions spécifiques pourraient être financées via des lignes budgétaires de la CE, notamment dans le domaine de la démocratisation et des droits de l'homme. Pourtant, ces financements seront décidés selon les procédures applicables sous chaque instrument et restent sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires.

6.3. Secteurs de concentration

Appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit

L'objectif spécifique est de renforcer effectivement les capacités des acteurs institutionnels à jouer leur rôle dans le contexte d'une gouvernance démocratique par (1) l'appui au renforcement de l'Etat de droit et à la réhabilitation du pouvoir judiciaire, (2) l'appui au renforcement de la société civile et à la liberté de la presse, (3) la promotion et l'appui au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

A titre indicatif un montant de 10 millions € (23,2%) sera réservé à ce secteur.

Les principales activités prévues dans ces domaines sont :

¥___

M

a) en appui à la société civile :

Groupes/cibles Objectifs	Citoyens	Organisations De la société civile	Médias
Etat de droit	Campagne d'information Aide juridique Formation de conseillers juridiques	Mobilisation des ONG destinées à la formation civique et parajuriste Financement d'initiatives d'ONG (centres d'information juridique) Formation	Mobilisation des médias pour une campagne d'information
Pluralisme	Campagne d'information	Financement d'initiatives de la société civile Maisons de la société civile (animation, conseil, etc.) Formation des responsables d'association et d'ONG Appui-Conseil Séminaires	Formation Equipement centre de formation
Respect des droits de l'homme	Formation civique Campagne d'information	Formation civique Financement d'initiatives des associations et ONG en faveur des droits de l'homme	Mobilisation des médias pour une campagne d'information civique

b) en appui à l'Etat:

Groupes/cibles Objectifs	Pouvoir judiciaire	Pouvoir exécutif	Pouvoir législatif
Etat de droit	Réhabilitation des cours et tribunaux Equipement de la Cour Constitutionnelle, Cour Suprême, Cour des Comptes Formation Appui-conseil Appui à la communication (information, diffusion) Séminaires	campagne de sensibilisation sur le service public dans le cadre d'une gouvernance démocratique Appui-conseil du Médiateur et du SG de la Présidence	Séminaires Formation
Respect des droits de l'homme	Formation Campagne de sensibilisation	Campagne de sensibilisation Appui-conseil de la Commission national des droits de l'homme	Appui-conseil en matière d'adaptation législative des Conventions internationales dans le droit interne Campagne de sensibilisation

Les mesures à prendre par le Gouvernement comme préalable et contribution à la misegen œuvre de la stratégie de réponse dans ces domaines sont :

- L'adoption de la Constitution par voie de référendum (fait le 20 janvier 2002);
- La tenue d'élections présidentielle, parlementaires et locales libres et régulières (voir 3.1.1.);
- La mise en place de l'ensemble des nouvelles institutions dans les limites de temps prévus dans la Constitution et la mobilisation de ressources budgétaires pour le fonctionnement de la Haute Cour de justice, la Cour constitutionnelle, la Cour des comptes, la Commission nationale des droits de l'homme, le Conseil supérieur de la liberté de communication et le Médiateur de la République.

Afin de recruter de jeunes magistrats et d'assurer ainsi la pérennité du secteur de la justice, le Gouvernement s'efforcera d'obtenir la fin du gel de la création de nouveaux postes de fonctionnaires

 \mathbb{R}

dans la magistrature. D'autre part, le gouvernement s'engage à mettre à la disposition du projet à Brazzaville et Pointe-Noire, puis éventuellement à Dolisie et à Owando, un local adapté pour y loger des Maisons de la société civile.

Appui à la politique sectorielle des transports

L'objectif spécifique de la stratégie de réponse est de contribuer au désenclavement interne et externe du pays par: (1) l'appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle des transports y compris la définition et mise en œuvre d'un système d'entretien routier viable garantissant l'utilisation du réseau prioritaire en toutes saisons et (2) la réhabilitation d'un réseau routier prioritaire (la définition du réseau routier prioritaire tiendra compte dans le Plan sectoriel des transports des capacités offertes par d'autres modes de transport: aérien, fluvial, ferroviaire) afin de faciliter notamment l'acheminement vers les marchés des produits de première nécessité.

A titre indicatif, environ 23,65 millions € seront réservés à ce secteur (55%).

Les principales activités prévues sont :

- a) appui institutionnel à la politique sectorielle des transports la mise en œuvre d'une politique sectorielle des transports est indispensable pour donner une plus grande cohérence et pérennité aux financements de projets et programmes dans le secteur des transports. Suite à l'adoption en 1998 d'une Déclaration de politique sectorielle des transports, l'élaboration du Plan National des Transports (PNT) s'initie mi-2002 avec l'aide financière et technique de la Communauté (7° FED). Il doit être en cohérence avec le cadre macro-économique convenu avec les institutions de Bretton Woods et doit aboutir à un programme d'investissements prioritaires (PIP). Dans le cadre de l'élaboration du PNT, un appui institutionnel au Ministère de l'Equipement et des travaux publics est envisagé ainsi qu'au Fonds routier. Dans le cadre de l'élaboration du PNT, une table ronde sectorielle des bailleurs de fonds devra être organisée dans le but d'assurer la coordination entre les interventions à financer par le budget de l'Etat et celles à financer par les bailleurs de fonds.
- b) <u>travaux sur la RN 1</u> financement des travaux de réhabilitation de la RN 1 (notamment tronçon Brazzaville vers Kinkala) et, selon les ressources disponibles, des études préparatoires pour une poursuite des travaux de réhabilitation sur cet artère vitale. L'importance de la réhabilitation du tronçon Brazzaville-Kinkala pour le désenclavement de la région du Pool, essentiel pour l'approvisionnement alimentaire de Brazzaville, était déjà établie dans le PIN 8è FED. La réhabilitation d'un réseau prioritaire sera précédée par la définition et le démarrage d'un système d'entretien efficace et viable. Le volume global des ressources financières d'origine interne et externe que l'Etat pourra mobiliser pour le sous-secteur, compte tenu des contraintes macro-économiques, déterminera les conditions générales d'extension du réseau prioritaire à réhabiliter et à entretenir.
- c) <u>réhabilitation de routes de desserte agricole</u> la réhabilitation des routes de desserte agricole constitue un élément très important pour le désenclavement du pays, l'approvisionnement des villes et le développement rural. Ces réhabilitations seront menées, dans toute la mesure du possible, par des actions à haute intensité de main d'œuvre privilégiant la formation et la pérennisation de l'entretien. La définition de ces nouvelles actions devra prendre en considération les résultats des évaluations d'autres actions FED déjà financées dans ce même domaine.

En vue d'assurer l'efficacité de la stratégie de réponse, le gouvernement, dans le cadre de sa DPST, prendra les mesures suivantes :

1 – Elaborer un Plan sectoriel national des transports avec des mesures détaillées pour la mise en œuvre de la DPST et un cadre à moyen terme des dépenses relatives à l'entretien, la réhabilitation et l'investissement.



- 2 Organiser la discussion sur le Plan sectoriel national des transports avec tous les bailleurs de fonds impliqués dans ce secteur, en ayant comme objectif d'établir un programme sectoriel (2003-2007) adopté avec l'ensemble des bailleurs.
- 3 En attendant la mise en œuvre des activités mentionnées ci-dessus : (1) le gouvernement s'engage à améliorer l'efficacité de l'entretien routier en assurant une augmentation des fonds destinés à cette fin, et garantir que ces fonds sont utilisés pour l'entretien routier sur base de programmes d'entretien annuels et que les dépenses font l'objet d'audits externes indépendants annuels ; (2) le gouvernement présentera, avant la fin 2002, un plan détaillé des mesures et activités prévues pour améliorer rapidement l'entretien routier. Ce plan servira de base pour évaluer en mi-2003 le niveau des réformes dans le secteur des transports. Le lancement du programme de réhabilitation routière communautaire sera fonction des progrès vérifiés dans ce domaine.
- 4 voir 6.6. Cadre d'intervention et engagements du gouvernement dans le secteur « Appui à la politique sectorielle des transports ».

Les progrès dans la mise en œuvre des mesures ci-dessus mentionnées seront évalués semestriellement par un comité technique de suivi, intégrant les autorités congolaises compétentes, la délégation de la Commission à Brazzaville et les autres bailleurs de fonds intéressés dans le secteur des transports.

6.4. Appui macro-économique

L'utilisation de l'instrument de l'appui budgétaire, en liaison notamment avec les secteurs d'intervention, peut être envisagé et confirmé lors des revues annuelles du programme.

6.5. Secteurs hors concentration

Un montant indicatif de 9,35 millions € (21,8% du PIN) est réservé aux actions suivantes :

- a) <u>Secteurs transversaux</u> Des fonds devront être prévus pour exécuter des études détaillées des incidences à l'échelon national et régional des actions destinées à préparer et anticiper les ajustements économiques et sociaux indispensables au succès des APER (ex: soutien de la réforme de la politique commerciale, de la réforme fiscale, des mesures visant à renforcer la compétitivité, etc.). Des activités d'appui à d'autres secteurs, tels que l'environnement et le secteur privé, pourront aussi être considérées.
- b) Secteurs sociaux-santé L'appui au Plan national de développement sanitaire (PNDS) à travers les PIN précédents continue, sur la base des résultats d'une évaluation et reprogrammation réalisée en 2001. Les principales composantes de cet appui sont : i) le renforcement des structures d'appui technique et de coordination du PNDS, ii) le renforcement des circonscriptions socio-sanitaires (CSS) et iii) la poursuite de l'appui à l'approvisionnement et gestion de médicaments essentiels génériques. Les acquis dans les régions géographiques des appuis précédents seront consolidés. Par ailleurs, dans le cadre du 9è FED, une priorité géographique sera accordée à Brazzaville et aux régions du sud du pays. Le partenariat et la collaboration des CSS avec les ONG, les confessions religieuses et les structures privés seront renforcés dans cette nouvelle phase d'appui.
- c) Contributions aux programmes et projets régionaux
- d) Une <u>réserve</u> pour l'assurance contre les réclamations éventuelles et pour couvrir les dépassements de coûts et les dépenses imprévues.



M

L'utilisation de fonds complémentaires dans le cadre des lignes budgétaires (démocratisation et droits de l'homme, cofinancement ONG, sécurité alimentaire, sida, déminage, environnement, entre autres) serait très souhaitable.

6.6. Cadre d'intervention et indicateurs de performance et de suivi

L'efficacité de la présente stratégie sera mesurée par la réalisation des objectifs concrets et vérifiables dans les différents domaines d'intervention, mais aussi au niveau de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté de manière générale. De même, les résultats obtenus en matière de performance économique et de réformes structurelles constitueront les critères d'évaluation de l'efficacité de la présente stratégie. Les indicateurs indiqués dans ce document sont provisoires et seront complétés suite à la finalisation du DSRP. Si nécessaire, une révision du programme indicatif pourra aussi avoir lieu en fonction des politiques sectorielles définies dans le cadre du DSRP.



<u>Cadre d'intervention et indicateurs de performance et de suivi</u> APPUI AU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DANS LE CONTEXTE DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT

Cadre d'intervention générale des bailleurs et du Gouvernement

Objectifs nationaux à	Indicateurs de	Source de contrôle	Hypothèses
long terme	performance		
La mise en place d'un système politique et institutionnel légitime et	Août 2002-janvier 2003 Les représentants nationaux et locaux sont élus à travers des	Rapports d'observation du processus de recensement et d'établissement des listes	Le Gouvernement mobilise les ressources nécessaires
démocratique	élections libres et démocratiques : . fiabilité du recensement et des listes électorales ; . un suffrage libre et universel ; . le libre accès aux médias ; . l'existence de mécanismes de validation des élections libres et indépendants	électorales; Loi électorale; Rapports d'observation des élections; Rapport de la Cour chargée de la validation des élections; Taux de participation aux élections	pour les élections; Le gouvernement met en place une institution indépendante et paritaire chargée des élections Volonté politique de respect des règles du jeu démocratique
	Août 2002-janvier 2003 Les institutions sont conformes aux dispositions constitutionnelles et législatives	Décrets d'application et de nomination relatifs aux institutions constitutionnelles	Le Gouvernement mobilise les ressources nécessaires pour le fonctionnement des institutions constitutionnelles
			Le Gouvernement termine le processus de réintégration des milices
L'adoption d'une Constitution démocratique	Modalités d'adoption de la Constitution; La Constitution reconnaît les droits de l'homme et les libertés fondamentales et les principes démocratiques;	Rapport d'observation du référendum; Le texte constitutionnel Les lois relatives aux droits de l'homme;	Le Gouvernement mobilise les ressources nécessaires pour l'organisation du référendum;
	Septembre 2002-décembre 2007 Le droit interne traduit les engagements internationaux relatifs aux droits de 1'homme		Le Parlement ratifie les conventions internationales relatives à la reconnaissance des droits de l'homme;
L'application effective des principes démocratiques : L'édification d'un Etat de droit	Août 2002 – décembre 2007 Un système judiciaire efficace Une force publique respectueuse du droit Des prisons respectueuses de la personne humaine	Activités des cours et tribunaux Couverture géographique du système judiciaire Nombre et qualité des magistrats	L'Etat mobilise les ressources nécessaires au fonctionnement de la justice L'Etat recrute des magistrats Les infrastructures sont réhabilitées (prisons, tribunaux Le Gouvernement termine le ramassage des armes Les ONG nationales et
La promotion et la protection effective des libertés fondamentales	Les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont respectés Les pouvoirs législatif et	Rapports des ONG de défense des droits de l'homme Recours juridiques	internationales de défense des droits de l'homme exercent librement leurs activités
Les pouvoirs sont indépendants	judiciaire sont indépendants de l'exécutif Mise en œuvre de la décentralisation	Modalités de désignation des membres des institutions Journal officiel	Le Gouvernement transfère effectivement des compétences et des
La consolidation d'une	administrative	Lois relatives à la	ressources aux pouvoirs





gouvernance participative		décentralisation	locaux
B		Organisation des élections	
		locales	
Un système politique et institutionnel pluraliste	Nombre et liberté des partis politiques Liberté d'association effective Des médias libres et indépendants	Rapports d'activité des partis politiques ONG et associations créées et enregistrées et rapports de leurs activités L'accès aux information pour les médias	La société civile prend des initiatives et s'organise Les partis politiques respectent les règles du jeu démocratiques
Une bonne gestion des affaires publiques	La gestion des ressources publiques est contrôlée Les institutions communiquent et rendent compte	Fonctionnement et rapports de la Cour des comptes Procédures Compte rendus d'activité des institutions publiques	Le Gouvernement met en place les mécanismes et les institutions de contrôle de la gestion des ressources
		Budget de l'Etat Missions de suivi et rapports d'audit (FMI, BM, etc.)	



APPUI AU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DANS LE CONTEXTE DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT Cadre d'intervention spécifique du 9ème FED

OBJECTIFS DE L'INTERVENTION DU	INDICATEURS DE	SOURCES DE CONTROLE	HYPOTHESES
9 ^{tème} FED	PERFORMANCE	CONTROLE	
Objectif global : la consolidation du processus de démocratisation	Légitimité Légalité Niveau de respect effectif des principes démocratiques	Mode de désignation des dirigeants Constitution Evaluation	Le Gouvernement mobilise les ressources nécessaires pour le fonctionnement des institutions constitutionnelles Volonté politique de respect des règles du jeu démocratique Les partis politiques respectent les règles du jeu démocratiques Le Gouvernement termine le ramassage des armes
Objectif spécifique : le renforcement des capacités des acteurs à jouer leur rôle dans le contexte d'une gouvernance démocratique			
Résultats : Le pouvoir judiciaire est réhabilité	La Cour constitutionnelle est fonctionnelle (Janvier 2003) La Cour des comptes est fonctionnelle (la gestion des affaires publique est contrôlée) (Janvier 2003) Les tribunaux d'instance couvrent tout le territoire national (tous les citoyens disposent d'un tribunal à proximité de chez eux) (décembre 2007) Le niveau et la qualité d'accès des justiciables à la défense (Janvier 2003-décembre 2007)	Budget de fonctionnement; Décisions des cours; publication des décisions Compte rendus d'activités de la Cour des comptes Carte judiciaire; mission d'évaluation; nombre et répartition des magistrats Nombre, nature et délai de traitement des saisies de la Cour; Nombre de visites et interventions des centres de soutien juridique	L'Etat mobilise les ressources nécessaires au fonctionnement de la justice L'Etat recrute des magistrats Les infrastructures sont réhabilitées (prisons, tribunaux





La société civile est renforcée	Evolution du niveau	Evolution du nombre de	La société civile prend des
	d'organisation de la société civile Evolution qualitative de la représentativité des intérêts catégoriels dans le différentiel institutionnel de	création et objet des associations (Ministère de l'Intérieur); Rapport d'activité du programme et missions d'évaluation	initiatives et s'organise
	la société civile	Nombre, régularité et nature des médias privés	
	Evolution du développement	Enquête	
	des médias libres et indépendants	Etendue et modalités de diffusion	
	Couverture géographique des médias		
La promotion et le respect des droits de l'Homme	Evolution des activités des ONG chargées de la promotion et de la défense des droits de l'homme	Rapports des ONG sur les droits de l'homme (int. Et nat.) Rapport de la Commission Nationale des DH	Les ONG nationales et internationales de défense des droits de l'homme exercent librement leurs activités
	Amélioration du respect des droits de l'homme	Rapport d'activité du programme Rapports et conclusions des	
	Les contentieux issues des conflits sont en voie de résolution	commissions d'enquête	

L_

M

APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE DES TRANSPORTS Cadre d'intervention générale des bailleurs et du Gouvernement (établi sur la base du PIPC/DPST)

Objectifs sectoriels	Indicateurs de	Sources de vérification	Hypothèses
nationaux à long terme Améliorer le niveau de service des routes	performance Nombre de Km de réseau routier améliorés, permettant ainsi une circulation pendant toute l'année	Rapports du comité technique de suivi et contrôle périodique par AT au METP	Absence de conflits armés
Disposer d'une armature de routes structurantes praticables en toutes saisons	Augmentation du trafic sur la plupart des routes du réseau national, amélioration de l'accessibilité au plus grand nombre de localités	Comptages du trafic	Le Gouvernement réaffirme l'irréversibilité des options prises pour la rationalisation du sous-secteur routier
	Réduction du coût de l'utilisation des routes	Rapports d'inspections routières	
Développer le réseau routier pris en charge par le Gouvernement	Remise à la circulation d'au moins 5.000 km de routes (3.000 km d'axes vitaux et 2.000 km de routes de desserte agricole), création de 3.000 emplois HIMO	Audits sur les recettes et les dépenses relatives à l'entretien routier (par des auditeurs externes)	Le Gouvernement assure le financement de l'entretien routier
Assurer la pérennisation des investissements existants grâce à un mécanisme de financement de l'entretien	Dépenses d'entretien routier en conformité avec les objectifs accordés avec les bailleurs de fonds		Le Fonds routier libère les crédits collectés pour l'entretien routier
routier Poursuivre la libéralisation du sous-secteur par la promotion des PME	% des travaux d'entretien routier réalisés par le secteur privé, nombre et valeur des contrats exécutés par le	Rapports et audits sur l'entretien routier et suivi par le comité technique de suivi	
opérationnelles et efficaces Rétablissement du pays	secteur privé	Flux régionaux de trafic Flux régionaux de commerce	
comme route de transit pour la RDC et la RCA	Concrétisation d'une route fiable entre Brazzaville et Pointe Noire		
	Ouverture des routes transfrontalières dans le cadre de la CEMAC suite aux priorités établies par le Plan Régional des Transports et les priorités des interventions établies par études de faisabilité		
Promotion de la sécurité routière	Amélioration de la sécurité routière	Statistiques sur les accidents (décès et blessures par véhicule)	Disponibilité de statistiques fiables



APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE DES TRANSPORTS

***	TUI A LA POLITIQUE SEC Cadre d'intervention	spécifique du 9è FED	
Objectifs de l'intervention	Critères de performance	Source de vérification	Hypothèses
L'objectif spécifique de l'aide de la CE est l'appui à la mise en œuvre de la Déclaration sectorielle de politique des transports (DPST)		Rapports du comité technique de suivi	Situation politique permettant la mise en œuvre de la coopération
2002-2003 - Mise en œuvre de la DPST Les actions du sous-secteur routier visent principalement :	Accord (autorités congolaises/bailleurs de fonds) sur le PNT et le programme sectoriel	Table ronde sectorielle Programme sectoriel adopté ensemble avec les bailleurs de fonds	Achèvement du PNT Les autorités congolaises organisent une table ronde sectorielle Assistance technique sur place pour appuyer à la réforme institutionnelle du
La réforme de la gestion du réseau routier national	Progressive mise en œuvre des mesures institutionnelles prévues dans la DPST (section 4.1 de la DPST)	Rapports des autorités congolaises et de l'assistance technique sur la mise en œuvre de la DPST, section 4.1, notamment la création par acte législatif d'une entreprise publique de gestion du Fonds routier	Ministère des Travaux publics et du Fonds routier Le gouvernement s'engage à respecter le PNT
La définition et la mise en œuvre d'un système d'entretien routier viable	Progressive mise en œuvre du financement et de l'exécution de l'entretien routier	Rapports des autorités congolaises et de l'assistance technique sur la mise en œuvre de la DPST, section 4.2, 4.3 et 4.4, notamment la passation de la législation concernant la collecte et la consommation des ressources du Fonds routier.	
La réhabilitation du réseau routier défini comme prioritaire dans le Plan national des transports (PNT)	Priorités définies dans le cadre du PNT et financement accordé avec les bailleurs de fonds	Engagements de ressources propres et des bailleurs de fonds concernant le financement de la réhabilitation du réseau prioritaire de routes	
La promotion du secteur privé national pour l'exécution de l'entretien routier	Mesures accordées pour promouvoir le secteur privé	Registre des contractants du secteur privé	
2004-2007 – Mise en œuvre du PNT Poursuite de la réhabilitation du tronçon Brazzaville-Kinkala de la RN1 Poursuite du programme de réhabilitation des routes de desserte agricole	Progrès dans la mise en œuvre du programme sectoriel Engagements pour la réhabilitation - investissement	Rapports des autorités congolaises et de l'assistance technique Niveau des engagements des bailleurs de fonds Etat d'avancement des travaux financés par le FED	



ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Secteur de concentration : appui à la politique sectorielle des transports

Adoption et mise en œuvre d'un l'étude de préparation du Plan national des transports prioritaire / Approbation d'un programme sectoriel ensemble avec les bailleurs Définition et mise en œuvre d'une politique d'entretien et sauvegarde des infrastructures routières Collection des taxes pour financer le Fonds routier annuels d'entretien par le Fonds annuels d'entretien par le Fonds annuels d'entretien par le Fonds	Lancement et achèvement de				
1		2002-2003	Achèvement de l'étude	Rannorte d'étude	Ministères ·
	paration du Plan			Publication du Plan	Equipement et
	ansports	· · · · · ·		national des transports	travaux publics
					Transports
				Publication du	Economie, finances
	Organisation d'une table ronde		ectoriel (2003-	programme sectoriel	et budget
	on d'un programme		2007) adopte	adopte avec les bailleurs de fonds	
		2002-2004	Législation publiée	Rapports parlementaires	Ministères : Economie, finances
	et opération du Fonds routier			Loi de finances	et budget
Collection des financer le Foi Mise en œuvre annuels d'entr					Transports
Mise en œuvre	s taxes pour		Niveau des recettes du Fonds	Audits du Fond routier	Equipement et
annuels d'entr	e de programmes	-	Inscription et exécution		
	retien par le Fonds		budgétaires annuelles	Rapports des audits	
routier			Exécution du programme	sur l'exécution	
			d'entretien (km entretenus et exécution financière)		
		·			
	ès mise en		Augmentation de la valeur		
privé	les marchés		des marchés de l'entretien	Rapports de la cellule	
	d'entretien avec les entreprises		affribues aux entreprises	de coordination de la	
Q Q	privées (encourageant les travaux		privées / nombre d'ouvriers	politique sectorielle	
(haute intensite de main HIMU) d'œuvre)			recrutes	des transports	
Initier la réhabilitation du réseau Respect des conditions routier orioritaire préalables et d'accomm	Respect des conditions préalables et d'accompagnement	2002-2007	Evaluation de la mise en cuyre des réformes adontées	Rapports d'évaluation	
	isation de		dans la Déclaration de		
financements extérieurs	extérieurs		politique sectorielle des transports		
			•		

APPUI MACRO-ECONOMIQUE

Cadre d'intervention générale des bailleurs et du Gouvernement dans le domaine de l'ajustement structurel¹

Objectifs du	Indicateurs de performance	Source de contrôle	Hypothèses	Critères de
programme	(spécifiques et quantifiables)	Source de controle	nypotneses	performance
d'ajustement	(opostidans et damitinasies)			F
structurel				
jusqu'à juin 2002				
1. Réhabiliter les	A. Mesures de réformes		Prix mondiaux du	
institutions	structurelles		pétrole au-dessus	
essentielles au			de 28,0 USD le	Lisibilité
fonctionnement de	1. Gouvernance/transparence	Cour des comptes	baril. Prix à	Visibilité
l'économie	2. Débabilitation et auropiration	ļ	l'exportation du	
	2. Réhabilitation et organisation économique et financière		pétrole congolais au-dessus de 24,2	
	- Audit de la douane		Production de	
	* Renforcement du contrôle des	DG des Douanes	pétrole supérieure	
	importations par la BIVAC, rapport		à 13,5 millions de	
	mensuel de la BIVAC au ministre		tonnes	
	des finances avec copie au FMI			
	* Rapport mensuel de la			
	ICS/SWIPCO sur le contrôle de			
	BIVAC au ministre des finances,			
	avec copie au FMI * Suppression des exonérations			
	discrétionnaires.			
	* Application rigoureuse des			
	dispositions légales et	DG Comptabilité		
	réglementaires sur les exonérations.	publique		
	* Mise en œuvre d'un système de			
	vérification et de suivi de la			
	production et des exportations de			
	pétrole et de bois (BIVAC)			
	- Mise en œuvre d'un système	DG du Budget		
	efficace de suivi et de contrôle des	2002200		
	dépenses			
	•			
	- Mise en œuvre d'un système			
	permettant la production des			
	données relatives aux dépenses sur			
	une base fonctionnelle et d'engagement	Trésorerie paierie		
	d engagement	générale		
	- Plancher de solde primaire	07		
	- Plafond de traitements et salaires			
	- Strict respect du principe de			
	l'unité de compte du Trésor et non			
	recours à des paiements en dehors	•		
	des procédures budgétaires			
	- Claire définition des relations	DG des Impôts		
	entre l'Etat et la Société nationale			
	des pétroles congolais (SNPC);			
1	audit des livres de la SNPC par un			
	cabinet de réputation internationale			Niveau
		Caisse congolaise		d'endette-
	- Réhabilitation et réorganisation de	d'amortissement		ment
<u></u>	la DG des impôts			soutenable

¹ document en discussion avec le FMI et non encore complété pour ses points 3 et 4



		 	1	
2. Poursuivre le processus de libéralisation	- Créances nettes du système bancaire sur l'Etat - Nouveaux engagements extérieurs à moyen et long terme non concessionnels (leasing compris) contractés ou avalisés par l'Etat (plafonds) - Nouveaux engagements extérieurs non concessionnels (leasing compris) avec une durée initiale de moins d'un an (plafond) - Plafond d'arriérés extérieurs - Niveau minimum d'arriérés à réduire - Réforme de la fonction publique - Finaliser le recensement des agents de l'Etat 3. Privatisations - Restructuration/privatisation des	Fonction publique Comité des privatisations		Fichier unique solde/ fonction publique Cession de toutes les entreprises du portefeuille d'Etat
3. Rétablir le fonctionnement de certaines infrastructures de base 4. Restaurer les équilibres macro-économiques	trois banques commerciales (UCB, CAIC, BIDC) - Hydro-Congo (activités aval) - SNDE (compagnie des eaux) - SNE (compagnie d'électricité) - ONPT - ATC - Port de Pointe-Noire - CFCO (programme de privatisation à définir) - VNPTF (privatisation)			

Indicateurs d'intégration régionale

Un indicateur de performance de tendance devrait évaluer les progrès effectués par le Congo dans la mise en œuvre de réformes régionales et le respect des engagements régionaux, notamment concernant l'union douanière et la convergence des politiques macro-économiques: solde primaire positif, variation négative ou nulle du stock d'arriérés intérieurs et extérieurs, variation annuelle en pourcentage de la masse salariale de la fonction publique égale ou inférieure à celle des recettes budgétaires, taux de couverture extérieure de la monnaie supérieur ou égal à 20%. A présent la République du Congo ne respecte que les critères relatifs à la variation de la masse salariale de la fonction publique et des recettes budgétaires.



46

Coopération République du Congo - Communauté européenne Stratégie de coopération 9ème FED

6.7. Chronogramme prévisionnel des activités 2002-2003 (y compris reliquats 6è, 7è et 8è FED)

Titres	Montants	Identification	Evaluation	Décision de financement
	(millions E)			
Secteur transports				
1.Travaux sur RN 1	53,90	1 ^{er} semestre 2002		2003
2.Programme Entretien routier (pistes rurales, appui institutionnel METP et Fonds Routier), y compris 1ère phase pistes rurales décidée en 4/2002	16,65	2002		fin 2003
Sous-total	71	2002		2000
Secteur appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit				7007
Secteurs hors concentration	24,15	2002		2002 / 2005
TOTAL	109,7			



47

Coopération République du Congo - Communauté européenne Stratégie de coopération Pême FED

6.8. Calendrier financier globalisé Calendrier des engagements secondaires (9° FED + reliquats 6°, 7° et 8° FED)

		Consommatio	tion cumulée des engagements	engageme	nts					
Congo	Total indicatif	2/2007	2003/1	2003/2	2004/1	2004/2	2005/1	2002/2	2006/1	2006/2
Programmes FED			-							
Secteur transports		4,85.	58,75	73,4		73,4		73,4		73,4
Secteur développement institutionnel	nent	0,49		5,49		12,49		15,49		15,49
Secteur hors concentration	ntration	77,77		35,32		38,82		45,97		45,97
TOTAL		33,11	93,62	114,21		124,71		134,86		134,86

Calendrier des paiements (9° FED + reliquats 6°, 7° et 8° FED)

PAYS Congo Total				2					
indicatif	2002/2	2003/1	2003/2	2004/1	2004/2	2005/1	2005/2	2006/1	2006/2
Programmes FED									
Secteur transport	2,8		38,2		49,65		56.25		73.40
Secteur développement institutionnel	0,49		5.49		10.49		13.49		15.49
Secteurs hors concent.	22,129		30,689		37,42		42,12		45,97
TOTAL	25,419		61,979		97,56		111,86		134,86



ANNEXES

Annexe I Tableau de programmation 9° FED et reliquats 6°, 7° et 8° FED

Annexe II Projets en cours

Annexe III Matrice de donateurs

Annexe IV Analyse des politiques sectorielles dans les secteurs de concentration

a) Développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit

b) Analyse du secteur des transports en République du Congo

Annexe V Brève description du processus de programmation

ANNEXE I - Tableau de programmation 9e FED et des reliquats 6e, 7e et 8e FED (M €)

	6 ^E et 7 ^E	8 ^E	9 ^E	TOTAL	Remarques
	FED	FED	FED		
FED – PIN					
1. DOMAINE DE CONCENTRATIO	N 1 : INFRA	STRUCT	TURES D	E TRANS	PORT
Route RN1	7,4	27,5	19	53,9	
Pistes rurales	2+6		4,65	12,65	
Appui au METP	2			2	
Appui au Fonds routier	2			2	
TOTAL 1.				70,55	_
2. DOMAINE DE CONCENTRATIO	N 2: DEVE	LOPPEN	1ENT IN	STITUTIO	ONNEL
Droits de l'homme et Etat de	4	1	10	15	
droit					
TOTAL 1.2.				15	
		-			
3. ACTIONS HORS DOMAINES DE	CONCENTE	RATION			
Santé					
PNDS		2,8	6	8,8	
Microréalisations et appui à la	2	6	2	10	
société civile					
Autres			1,35	1, 35	
Appui ON (PAON)		2		2	
AT aux ministères du tourisme et de		2		2	
l'économie forestière					
TOTAL 3				24,15	
TOTAL GENERAL	25,4	41,3	43	109,7	



ANNEXE II - PROJETS EN COURS

	PROJETS EN C	
PROJET	MONTANT	SITUATION ACTUELLE
	Millions €	
Transports		
6 ACP COB 25 Etude réhabilitation route	0,3	En cours
Bzv/Kinkala		
7 ACP COB 33 Id	0,6	<u>Id</u>
7 ACP COB 48 Appui au PNT	1,95	Démarrage en préparation
Développement institutionnel		
7 ACP COB 53 AT appui au processus	0,08	En cours
électoral		
7 ACP COB 54 Id	0,75	En cours
7 ACP COB 47 appui à la démocratisation	0,08	Terminé
Autres secteurs		
7 ACP COB 04 Appui au PNDS (santé)	10	DP de redémarrage en exécution
7 ACP COB 52 AT relance PNDS	0,08	
7 ACP COB 49 PMR	1,9	
7 ACP COB 50 PMR AT	0,75	
7 ACP COB 35 PSIC	1	
7 ACP COB 51 Appui instit. pour la	0,08	Etude en cours
valorisation des aires protégées		
7 ACP COB 17 Appui à l'ajust. struct.	6,6	Audit première tranche en cours
7 ACP COB 18 Id	7,65	Id
7 ACP COB 54 AT comptable	0,08	En préparation
TOTAL 1	35,97	
Art 72 (3 projets)	3	CF signées
Budget		
4 contrats ECHO sont ou ont été en cours en	pm	Tous sont terminés
2001]	1040 00114 101111111100
2 cofinancements :	1 3	En cours
SOS-Faim (1.023.979 €€) - Appui au Forum	1,5	
des Jeunes Entreprises		
Auteil International (286.700 €) –		
Développement Sala Ngolo (Dolisie)		
Mission d'observation UE – élections	0,95	Terminé
présidentielles (B7-7)		
TOTAL	41,22	

Projets en préparation

Projet	Montant	Situation actuelle
Appui à l'ON	1,95	Approuvé décembre 2001
Routes de desserte agricole	2	En cours de visa
Appui instit valorisation des aires protégées	2	En préparation
Nouveaux PMR	8	En préparation





ANNEXE III: MATRICE DES DONATEURS

Stratégie nationale de développement :
Programme intérimaire post-conflit (2000-2002). Le niveau révisé de ressources publiques est estimé à 525 490 millions de francs CFA (801,1 millions d'euros). Cette
enveloppe (qui était initialement de 511 milliards) comprend des fonds d'emprunts, des dons et des fonds propres de l'Etat. Le budget pour l'an 2000, soit la première année
du PIPC, inclut des crédits d'investissement s'élevant à 158 250 millions de francs CFA (241,25 millions d'euros)
Mémorandum de politiques économiques et financières du Gouvernement de la République du Congo (présenté au FMI et à la Banque mondiale en avril 2000)

Stratégie de coopérat	tion nationale (établie dans	Stratégie de coopération nationale (établie dans le cadre de la préparation du document stratégique pour la programmation du 9º FED)	ment stratégique pour la program	Stratégie de coopération nationale (établie dans le cadre de la préparation du document stratégique pour la programmation du 9º FED)	avin 2000)	
	Développement	Développement social	Activité du secteur	secteur Questions	Prévention des conflits,	Š,
	économique		productif	thématiques/transver réhabilitation	-éhabilitation	
				sales		
1. Pouvoirs	* Politique budgétaire	sociale:	* Investissements en transports		Actions du Comité de suivi	
publics	* Mesures de		(routes, chemin de fer, ports)	institutionnelles prévues	du cessez-le-feu et de	
 	gouvernance et	Ħ	* Préparation d'une charte	par le PIPC	cessation des hostilités	
	transparence	des cotisations, révision des	nationale de l'investissement			
	* Politique monétaire et	procédures administratives	* Actions financées par la			
	réhabilitation du		provision pour investissement			
	système bancaire	PNDS	issue des ressources pétrolières			
	* Réformes		* Investissements en			
	structurelles	Eau: privatisation de la SNDE	infrastructures de transport			
	sectorielles, fonction	•	•			
	publique, privatisations					
	* Préparation d'une					
	of officerations					
	Cuarte manomare uc					
	اب					
2. Secteur privé Privatisations :	Privatisations : chemin	Privatisation SNDE				
	de fer, banques,					
3. acteurs non		* Actions des ONG dans les	* Actions de sécurité			Τ
<u> </u>			alimentaire			
crandacs			* Actions à la base des ONG en			
			faveur des très petites			
			entreprises (TPE)			
4. Commission	* Intégration régionale :	* Santé: appui au PNDS	Actions de sécurité alimentaire	*Etat de droit	en faveur	des
enronéenne	soutien à la CEMAC et	* Assainissement urbain		* pm : processus électoral	réfugiés (ECHO) et d	des
and a line	programmes régionaux	* Actions dans le cadre des		* Ecofac: écosystèmes	écosystèmes déplacés (art. 255)	
÷	* Réhabilitation de	microréalisations (soutien aux		forestiers		
	routes	initiatives de base, sida, rehan		* Proculture		



	* Courtien any initiatives	de cantres			
	de base (TPE) dans le	לייי לאוואף אף פאוויא			
	cadre des micro- réalisations				
5. France	* Appui à la réforme	* Développement urbain	* Actions de sécurité	* Etat de droit: justice,	Réinsertion des jeunes
	des structures de 1 Etat (fonction publique,	To Sante (apput institutionie), HIV-sida, tuberculose,	annentaire (production et désenclavement)	police, gendarmene, etai- civil, sécurité civile	
	administration	trypanosomniase, hygiène	* crédit mutuel et micro-crédits	* pm : processus électoral	
	économique et	hospitalière)	* financement de projets		
	financiere)	*Soutien aux initiatives de base	forestiers		
	* Kenabilitation	* Apput aux artisans * Infrastructure de enort			
	d milden de metanisas	* Advention de base et			
	* Réhabilitation de	alphabétisation			
	services publics	J.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		-	
	* Appui à la préparation				
	des dossiers de				
	privatisation				
6. Autres Etats		Italie: aide alimentaire, appui			Suède: contribution au
mombros		aux vaccinations; protection			programme des Nations unies
III CIII CS					pour la réintégration des ex-
		victimes de violences, aide à la			combattants et le ramassage
		réinsertion			des armes légères
)
		Suède: aide humanitaire,			
		protection des enfants			
7. Banque	* Appui à la gestion	* Développement urbain	ਹ		Don post-conflit de la BM:
mondiale et	macro-économique et	* Actions en faveur de la	* réhabilitation de grandes		* appui au comité de suivi de
FMI	au comité de	jeunesse	infrastructures		l'accord de cessation des
TATT	privatisation	* Lutte contre le sida			hostilités
					* Appui à la réinsertion et à
					la démobilisation
8. ONU		PNUD: genre et	FAO: sécurité alimentaire	PNUD:	
		développement, appui	(relance production agricole,	justice et droits humains	agricole dans les zones
		communautaire	assistance aux femmes		touchées
		UNICEF: santé, eau et	cultivateurs)		PNUD: réintégration des ex-
		assamissement, éducation de		HCR : droits	combattants et ramassage des
		l base, protection entants et		namams :protection et	armes legeres



		femmes		assistance	UNICEF: réinstallation
	,	UNICEF: reconstruction 4 écoles OMS: appui centres santé et hôpitaux UNESCO: éducation de base, chaire UNESCO Sciences de l'éducation, Education préventive sur l'abus des drogues et MST/sida		UNESCO: cf. colonne suivante	FNUAP: réhabilitation post- traumatique pour fermnes victimes de violence sexuelle PAM: aide alimentaire UNESCO: développement de programmes nationaux d'éducation sur la paix et les droits de l'homme; production et diffusion de supports didactiques pour l'éducation sur la paix; diffusion du Manifeste 2000 sur la culture de la paix
9. BAD	Appui institutionnel (cadrage macro-économique lutte contre la pauvreté				
10 Etats-Unis		*Aide alimentaire * Financement d'actions financées sur la vente de produits alimentaires (microcrédits, sécurité alimentaire, réinsertion sociale, formation) *Santé: sida, poliomyélite, vaccinations; actions dans le sud du pays * éducation (microprojets)	Sécurité alimentaire	* Environnement: soutien au parc de Ndoki- Nouabalé et autres actions * Droits de l'homme (microprojets) * processus électoral	Contribution au programme des Nations Unies de réintégration des excombattants et de ramassage des armes légères.
11. Autres bailleurs de fonds	Chine: construction de bâtiments publics	Chine: * santé: assistance technique médicale * Education: construction d'écoles CICR et FICR: actions humanitaires diverses. Eau potable et assainissement; mini-projets semences et outils	Chine: prêt pour la construction d'une cimenterie; prêt et aide dans l'énergie hydro-électrique		CICR: formation au DIH



REPUBLIQUE DU CONGO - RESSOURCES ALLOUEES EN 2001 (1) (engagements SECONDAIRES)

1) UE avec Etats membres + autres bailleurs de fonds	tats membr	es + autre	s bailleurs	de fonds									en m	en milliers d'euros	ros
	Développement	pement			Développement	nent sociale			Secteur productif	roductif	Questions	ions	Prévent.	Autres	
	économique	mique									thématiques	iques	conflits		TOTAL
	Appui institut.	Autres yc ajust struct	Aide humanit.	Sécurité alimentaire	Santé	Eau et assainiss.	Educ/Form culture	Dév. local & micro- réalis	Routes	Navigation fluviale	Environn.	Etat de droit			
UE (Comm)	0	1.438.882	280.000	975.861	1.229.711		471.522	79.612	197.572	(2)	1.009.995	300.770	750.000		6.733.925
Allemagne	30.000		117.485					-							147.485
Belgique	114,000		363.638												477.638
France		301.629		107.376	571.440		1.707.580	91.469	518.327	304.897		1.296.132		144.064	5.042.914
Italie					297.540									:	297.540
Luxembourg			205.200												205.200
Norvège				624.720	493.908								684.000		1.802.628
Pays-Bas					171,000				-						171.000
Suède			798.000					238.738					627.000	57.544	1.721.282
Total UE	144 000	1,740,511	1.764.323	1.707.957	2.763.599		2.179.102	409.819	715.899	304.897	1.009.995	1.596.902	2.061.000	201.608	16.599.612
Nations Unies (3)	224.267		2.684.359	487.920	-		127.372	607.727				118.697	1.114.807	965.705	6.706.580
Autres bailleurs, a			3.636.259		161.673			1.140.000				<u> </u>		231.420	4.217.452
travers ONU (4)															
USA			7.559.240	651.323	1.705.047	292.250	102.600	1							10.350.481
Agence française de								Néant							
développemt															
Banque Mondiale						Les	fonds alloués	Les fonds alloués sont exclusivement des crédits	ment des créc	lits					

.00	i
1	
ź	
1	į
900	
9	į
× ×	

int. Aufres TOTAL			507.598 2.573.084	3.518.194	487.920	127.372	507.596 6.708.580
Autres	_		205				
Prévent. conflits			1.114.807	,	1	1	1,114,807
Questions thématiques	Etat de	JOE D	118.697				118.697
Ques thémaí	Ē						
roductif	Navigation	moviale					
Secteur productif	Routes	-					
	Dév. local	or micro- réalis	607.727				607.727
	Educ/Form	curure & micro-				127.372	127.372
Xéveloppement sociale	Eau et	assamiss.					
)éveloppen	Santé						
3	Sécurité	allmentaire			487.920		487.920
	Aide	numanıt		3.518.194			3,518,194
pement nique	Autres yc	ajust struct					
Développement économique	Appui	INSULU.	224.267				224.267
Développemen économique			GUNA	PAM	FAO	UNESCO	TOTAL NU

E88E

Compte non tenu du programmes signés
Compte non tenu du programme régional d'appui au Service commun d'entretien des voies navigables
Compte non tenu du programme régional d'appui au Service commun d'entretien des voies navigables
Fonds sur ressources propres des agences. Les contributions externes sont reprises avec ces Etats membres (hors UNHCR, OMS)
Contributions des bailleurs de fonds non UE et USA à travers le système des Nations Unies

Toutes les contributions sauf UE et France converties au taux de 1 USD = 1,14 €



ANNEXE IV ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES DANS LES SECTEURS DE CONCENTRATION

A) DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DANS LE CONTEXTE DE LA DEMOCRATISATION ET DE L'ETAT DE DROIT

I) LA LEGALITE

I.1. Existence d'un texte fondamental

SITES D'OBSERVATION

Au lendemain de la seconde guerre civile, le nouveau régime a abrogé la Constitution de 1992 l'a remplacée par un Acte fondamental qui porte organisation des pouvoirs publics pendant une période de transition.

Une nouvelle Constitution a été ensuite adoptée par référendum le 20 janvier 2002.

ANALYSE

L'Acte fondamental a remplacé la Constitution adoptée en 1992 par référendum. Ce recul de légalité s'est traduit par la mise en place d'un régime d'exception conférant d'importants pouvoirs au Président, lui permettant à la fois de gérer la période post-conflit, et de ne plus appliquer la Constitution de 1992, qui avait été source de conflits entres les pouvoirs et les acteurs politiques.

I.2. La reconnaissance des droits de l'homme et des principes démocratiques

Le préambule de l'Acte fondamental se réfère en termes très généraux aux principes de la démocratie et des droits de l'homme tels qu'ils ont été définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuple complétées par la Charte de l'unité nationale et de la Charte des droits et libertés adoptées par la Conférence nationale souveraine en 1991.

La nouvelle Constitution proclame dans son préambule certains principes et valeurs universelles de paix, de liberté, d'égalité, de justice, de tolérance et de probité. Elle se réfère à certains instruments internationaux (la Charte des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples) ainsi qu'aux textes internationaux ratifiés par le Congo relatifs aux droits humains. Les titres I et II confirment les options relatives à une République démocratique attachée à la défense des droits et des libertés fondamentales.

La Constitution opte pour un régime présidentiel avec un pouvoir législatif exercé par un parlement bicaméral.

Elle prévoit notamment la création d'une Commission nationale des droits de l'homme.

L'Acte fondamental atténue fortement les références explicites aux droits de l'homme par rapport à la Constitution de 1992. Il se réfère essentiellement aux instruments universels généraux.

L'Acte fondamental concentre pratiquement tous les pouvoirs dans les mains du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chef suprême des armées.

La nouvelle Constitution comporte des imprécisions sur quelques points :

-elle ne se réfère pas à l'ensemble des conventions relatives aux droits humains ratifiées par le Congo; le droit des minorités n'est pas considéré

explicitement;

-elle ne précise pas les conditions d'indépendance de la future Commission nationale des droits de l'homme;

-elle pose des conditions d'éligibilité à la Présidence de la République limitant le libre jeu de la compétition politique démocratique;

-le Président est le détenteur du pouvoir exécutif (régime présidentiel) et les prérogatives qui lui ont été reconnues le placent en position de force par rapport aux autres pouvoirs.

-la Constitution confère notamment au Président le pouvoir de légiférer par ordonnance même en cas de rejet de sa demande par le Parlement si ce rejet est motivé pour « des raisons non fondées »;

-les références à la décentralisation sont de portée très générale.

I.3. La ratification des conventions internationales relatives à la reconnaissance des droits de l'homme

Le Congo a souscrit aux instruments suivants : La Charte des Nations unies (1945)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

La République du Congo est partie à la plupart des instruments internationaux et régionaux relatifs à la promotion et à la défense des droits et des libertés fondamentaux.



viii /

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes La Convention relative aux droits de l'enfant

La Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique

Les processus de ratification de certains instruments internationaux fondamentaux devraient être menés à leur terme :

-le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort;

-la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide;

-la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité;

-la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;

-le statut de Rome de la Cour pénale internationale ;

-le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés.

ANALYSE: du point de vue des principes démocratiques, le net recul de l'Acte fondamental par rapport à la Constitution de 1992 peut néanmoins s'expliquer par la logique de sortie de conflit qui l'a inspiré. C'est dans le même esprit de «réajustement» que le projet de nouvelle Constitution a proposé un régime présidentiel accepté largement par les participants au « DNSE » avec l'impossibilité pour le Président de dissoudre le Parlement et pour ce dernier de démettre le Président, sauf en cas de haute trahison. Ce système conduit nécessairement les pouvoirs exécutif et législatif à collaborer, surtout si le Président ne dispose pas d'une majorité parlementaire.

Un tel système présidentiel fort nécessite que les institutions de contre-pouvoirs soient fortes également et réellement indépendantes. La Constitution n'offre pas totalement cette garantie d'indépendance puisqu'elle ne précise pas la composition, les compétences et les modes de nomination des membres de ces institutions cruciales pour la consolidation de la démocratie. Enfin, la Constitution aborde la décentralisation sans en expliciter les principes fondamentaux.

Sur le plan des libertés fondamentales, la nouvelle Constitution est en recul par rapport à la Constitution de 1992, au regard de la protection des droits de la personne humaine.

PRINCIPES - OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS/INDICATEURS PROPOSES
L'adoption d'une Constitution selon un mode démocratique	La nouvelle Constitution a été adoptée par référendum dans un relatif respect de liberté et de transparence. Le processus a été marqué par les crispations d'une opposition souvent tentée par la politique de la chaise vide et les tendances hégémoniques du parti au pouvoir.
	L'adoption de la nouvelle Constitution implique, du point de vue de la légalité, que les textes d'application soient ensuite proposés et adoptés par l'Assemblée nationale et que les nouvelles institutions prévues soient formellement créées. La création (textes organiques, décrets d'application, etc.) et l'opérationnalisation (nomination des cadres, affectation budgétaire, etc.) des nouvelles institutions démocratiques feront office autant de résultats que d'indicateurs relatifs au processus de démocratisation.
La traduction des engagements internationaux en matière de défense des droits de l'homme dans le droit interne	Activités du Parlement en matière de préparation et d'adoption de lois en matière de promotion et de défense des droits de l'homme.





II) L'APPLICATION EFFECTIVE DES PRINCIPES DEMOCRATIQUES

SITES D'OBSERVATION

L'Etat de droit :

institution fondamentale pour le fonctionnement de la démocratie pluraliste du Congo. Ce principe a été réaffirmé dans l'Acte fondamental ainsi que dans la nouvelle Constitution.

Néanmoins, la justice sort sinistrée des conflits : les infrastructures sont détruites ou délabrées, équipements ont été pillés ou saccagés et l'institution présente un déficit important de magistrats et de greffiers.

Au sortir de la guerre, la restauration du pouvoir judiciaire a été clairement posé comme priorité du Gouvernement par le Président de la République lors de son discours de politique générale. C'est ainsi que d'importantes réalisations ont été engagées :

*adoption des lois sur le statut de la magistrature, sur l'organisation du pouvoir judiciaire, sur la Haute Cour de justice, sur le Conseil supérieur de la magistrature, sur la Cour suprême;

*adoption de décrets relatifs à l'organisation de la justice: secrétariat général à la justice, attributions et organisation du ministère, etc.

* renouvellement partiel de matériel sur fonds propres (véhicules, toges, matériel bureautique, etc.);

* réinstallation de la Cour suprême et de la Haute Cour de justice;

* reprise des sessions criminelles à Brazzaville et à Pointe-Noire;

recrutement exceptionnel de 17 magistrats et financement de formation de 27 cadres de la justice;

* reconstruction et/ou réhabilitation des tribunaux d'instance des arrondissements Makélékélé et Bacongo, du palais de justice de Brazzaville, de la Cour d'appel de Pointe-Noire et du Ministère de la Justice.

A l'instar de la justice, le système carcéral est totalement sinistré après les guerres. En mai 1999, un décret réorganise l'administration pénitentiaire, ceci malgré une sous-formation de ses agents essentiellement formés sur le tas. Les maisons d'arrêts ont été généralement détruites. Sur les 15 maisons d'arrêts du Congo, 8 sont aujourd'hui opérationnelles mais avec des locaux généralement vétustes en dehors des deux premières villes et une population carcérale pléthorique. Dans le cadre des actions prioritaires de réhabilitation de la justice, le Gouvernement s'est attelé à la réhabilitation des maisons d'arrêts de Brazzaville et de Pointe-Noire.

La force publique est en voie de réinstallation sur tout le territoire du pays.

ANALYSE

Depuis la Constitution de 1992, la justice est une Le pouvoir judiciaire est sinistré et ne couvre plus géographiquement l'ensemble du pays : 2 des 4 cours d'appel ne sont plus opérationnelles. 10 des 14 tribunaux de grande instance fonctionnent (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Madingou, Sibiti, Djambala, Owando, Ouesso, Kinkala et Impfondo) mais dans de mauvaises conditions; 31 des 76 tribunaux d'instance fonctionnent. Il manque du personnel et des équipements. Néanmoins, d'importants efforts ont été mis en œuvre pour le redémarrage du pouvoir judiciaire.

> Au-delà de la reconstruction du pouvoir judiciaire, une certaine situation d'impunité, entretenue par l'amnistie décrétée après la guerre, semble persister essentiellement au profit des anciens membres des milices. Cette situation d'impunité régulièrement citée par différents acteurs est difficilement vérifiable, mais elle est amplifiée par le sentiment d'absence de recours des victimes et/ou familles de victimes (familles de disparus, familles ayant fait l'objet de règlements de comptes, etc.).

> Il n'existe pas de système d'assistance juridique des citoyens. Cette situation amplifie le sentiment d'absence de recours qui prévaut parmi la population spécialement blessée par les conflits.

> En dehors des deux premières villes du pays, les conditions de détention dépendent des pouvoirs locaux et semblent être arbitraires. La situation s'améliore néanmoins avec les interventions actives de partenaires (coopération française et ONG).

> La force publique recomposée en grande partie par les ex-miliciens a souffert du peu de professionnalisme de ses membres et des réflexes de justice expéditive nés pendant les conflits. Néanmoins, les actions de formation engagées par le Gouvernement donnent d'importants résultats.

> Le rétablissement de l'Etat de droit est un objectif clairement poursuivi par le Gouvernement qui y consacre d'importantes ressources. Ces efforts donnent des résultats visibles mais les actions engagées ne se préoccupent pas suffisamment du justiciable dont les conditions d'accès à la justice problématiques.

Les libertés fondamentales :

Congo qui puissent être attribués aux autorités ou aux image dichotomique entre les gagnants dont les droits

La situation des droits de l'homme s'améliore tout en Depuis 2000, il n'y a plus d'assassinats politiques au restant dans les échos des conflits qui entretiennent une





mouvements rebelles.

Il n'y a plus de prisonnier politique depuis la libération en 2000 dernier du Bâtonnier Malonga et des officiers qui étaient détenus.

La professionnalisation progressive de la police et de la gendarmerie a permis d'améliorer grandement le respect du droit par les forces de l'ordre.

Le droit des minorités est peu respecté essentiellement pour les Pygmées dont les conditions de vie en milieu urbain sont comparables à des conditions d'esclavage (pas de noms de famille ni de papiers, appartenance à des Bantous, pas de statuts d'employés, etc.);

Les droits politiques garantis par l'Acte fondamental semblent être respectés (les partis politiques peuvent librement exercer leurs activités), mais ceci dans une ambiance d'intimidation fréquente de la part de la force publique. Les réunions qui traitent de sujets considérés par le Gouvernement comme sensibles comme les questions relatives au recensement par exemple ont été parfois interdites. D'autre part, l'accès aux médias d'Etat apparaît difficile sinon quasiment impossible pour toute formation d'opposition. Enfin, il reste la situation d'exclusion de la scène politique de leaders de l'opposition en exil.

Les droits économiques, sociaux et culturels sont généralement respectés. Néanmoins, la période de transition accompagnée d'un « pacte social » qui a instauré une trêve sociale en vue de permettre le démarrage de la reconstruction freine de facto les revendications sociales et le dialogue qu'elles impliquent.

Les droits civils, si l'on excepte les difficultés liées à l'exercice de la justice, semblent être généralement respectés et notamment les libertés de conscience, de religion et d'expression (et notamment la liberté de la presse). La liberté de circulation s'améliore avec le retour de la force publique sur tout le territoire.

La condition de la femme souffre des pesanteurs socioculturelles générales en Afrique et que reflète un statut juridique inégal.

Les ONG congolaises de défense des droits de l' homme exercent librement leurs activités, dont essentiellement :

- * L'OCDH (Observatoire congolais des droits de
- l'homme) appuyé par la FIDH;
- * L'ADHUC (Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral) étroitement liée à l'OCDH, anciennement Association d'aide et d'assistance aux mineurs et femmes incarcérées (AMFI) ternie par une mauvaise gestion de fonds apportés par Penal Reform International (PRI).
- * L'APTS (Association panafricaine Thomas Sankara), association proche du Parti congolais du travail (PCT);
- * La CONADHO (Convention nationale des droits de l'homme) a pour but de coordonner les organisations de défense des droits de l'homme mais n'est pas opérationnelle.

semblent mieux garantis que les perdants placés de facto dans un certain isolement de moyens.

Cette dichotomie limite grandement l'exercice des libertés: les leaders d'opposition restent éloignés des processus de décision sinon même simplement de concertation, les libertés de la presse s'opposent aux problèmes des ressources, le droit des minorités souffre d'un certain clientélisme, etc. La raison sécuritaire post-conflit a permis certains réflexes de limitation des droits et des libertés.

Généralement, le problème essentiel réside dans l'absence et/ou la faiblesse de traitement et de recours des situations de violations flagrantes des droits et des libertés fondamentales durant la période des conflits : difficulté des victimes pour récupérer des biens volés durant les guerres (biens immobiliers et mobiliers), difficultés de recours pour les victimes de viols et de mauvais traitements, apparente impunité des exmembres des milices coupables d'actes criminels, non élucidation de cas de personnes disparues.



D'autre part, le Congo a ouvert ses portes aux organisations internationales de défense des droits de l'homme et les laisse travailler librement dans le pays : CICR, IRC, Reporters sans frontières, FIDH et Human Rights Watch.

L'indépendance et l'équilibre des pouvoirs :

L'Acte fondamental, la Constitution de 1992, et la nouvelle Constitution consacrent le principe d'indépendance de la justice.

Le principe d'indépendance du pouvoir judiciaire est contrecarré par l'étendue des pouvoirs de nomination du Président Le principe d'indépendance du pouvoir judiciaire est dans les institutions.

Les membres du CNT ont été désignés d'une manière qui ne garantit pas a priori leur totale indépendance du pouvoir exécutif. Néanmoins, le CNT, dans l'exercice de ses tâches, tente de jouer au mieux son rôle de pouvoir législatif indépendant de l'exécutif.

Le pouvoir exécutif est prédominant. Il concentre effectivement en son sein l'essentiel des pouvoirs de décision sous la présidence du Chef de l'Etat. L'indépendance effective du pouvoir judiciaire sera un facteur important du processus démocratique.

Le niveau de participation des citoyens aux processus de prise de décision :

- * La participation constitue un des fondements des accords de paix avec la tenue du DNSE. Cette composante des accords avait pour objet d'engager la reconstruction dans le cadre d'une large concertation de tous les citoyens du pays.
- * La nouvelle Constitution a été soumise pour adoption au pays par voie de referendum.

La décentralisation administrative n'existe plus. Les collectivités locales sont administrées par des agents nommés par le pouvoir central duquel ils dépendent directement. Néanmoins, des élections locales vont avoir lieu dans le lot des échéances électorales en cours. La nouvelle Constitution prévoit une décentralisation de l'Etat.

En principe, il n'existe aucune limitation d'accès à quiconque aux postes administratifs.

La pluralité politique et sociale :

Le pluralisme politique est reconnu aussi bien dans l'Acte fondamental que dans la nouvelle constitution. Les partis politiques exercent en principe leurs activités librement. A l'issue des conflits, aucun parti n'a été interdit ni dissout.

Le pluralisme de la société civile se traduit par une importante dynamique associative autour d'intérêts catégoriels, socio-professionnels ou socio-culturels. Depuis la fin des années 80, plus de 2.000 ONG ont été créées. Cette dynamique est nouvelle au Congo et s'accompagne parallèlement d'une certaine tentative du Gouvernement de contrôler ces initiatives multiples et diverses de la société civile par l'organisation de plate-

Contrairement aux termes du DNSE tel que prévu dans les accords de paix qui consistait en un dialogue entre toutes les parties des accords, le DNSE s'est plutôt organisé en un dialogue entre le Gouvernement et des représentants plus ou moins directement choisis par lui sur le projet de Constitution. Cette dérive peut paradoxalement s'expliquer par la crainte d'une perte de contrôle du dialogue au détriment de son objectif sousjacent de consolidation de la paix et de préparation de la reconstruction institutionnelle. Le DNSE est ainsi loin d'avoir été organisé dans une logique participative de toutes les composantes sociales et politique du pays.

Le Gouvernement en place recherche à la fois le renforcement de l'unité nationale qui implique l'ouverture de l'administration à toutes les composantes sociales et ethniques du pays en même temps que la maîtrise totale du processus avec la recherche d'un consensus qui frise parfois le rejet de toute opposition interne. C'est ainsi qu'il est souvent reproché au Gouvernement de faire de l'appartenance ethnique et/ou politique une condition d'accès à certains postes.

Malgré une apparente liberté d'initiative civile et politique, ces initiatives sont caractérisées à la fois par une excessive atomisation (chaque initiative est le fait d'un individu qui, souvent, ne représente que lui-même) et une forte « politisation » de la société civile. De même, les partis politiques sont divisés en clans qui ne se reconnaissent pas toujours entre eux comme membres du même parti et se disputent la légitimité à l'intérieur de leur formation.

Il en est ainsi également de la presse dont la liberté est de facto limitée par sa dépendance financière.

L'importante dynamique de la société civile révèle le non moins important besoin de formation et d'organisation de ces structures jeunes et souvent mal

J-

xi.

formes regroupant les différentes ONG et associations organisées. (comme par exemple le Conseil des associations et des réseaux de la société civile congolaise - CARESCO- que D'autre part, la liberté d'association se trouve encore en bute à la méfiance des pouvoirs publics face à des le Président du CNT voulait mettre en place) ou par la initiatives qu'ils ne maîtrisent pas (10 mois d'attente du création par des partisans directs du pouvoir de structures certificat d'enregistrement d'une ONG destinée à concurrentes. s'intéresser aux problèmes électoraux au Congo). Outre la méfiance du Gouvernement qui peut s'expliquer dans La presse congolaise est libre mais souffre à la fois d'une une situation de sortie de conflits, il reste encore les faiblesse extrême de moyens financiers amplifiée par son atomisation (un grand nombre de journaux pour un vieux réflexes d'encadrement de la société civile par 1'Etat. marché restreint) et de niveaux de formation généralement bas des journalistes Enfin, ces structures peu ou mal organisées ne maîtrisent pas bien les réseaux d'information et souffrent, outre du manque de culture d'initiative, du manque de ressources pour mener à bien leurs activités. La transparence et l'intégrité des Institutions : Dans les faits, il semble qu'il n'existe aucune mécanisme Une Cour des comptes est prévue. Elle n'est pas encore de contrôle de la gestion publique qui soit opérant. D'autre part, le Gouvernement ne communique que très fonctionnelle. peu avec les citoyens considérés plutôt comme des administrés.

ANALYSE: comme dans tout processus naissant où, en conséquence, les rapports de forces ne sont pas équilibrés, le processus pour l'heure est plus formel qu'effectif. Ces équilibres sont d'autant plus difficiles à organiser que le pays sort blessé de ces conflits et que l'équilibre nécessaire des forces (pouvoirs-contre-pouvoirs) ne sera permis que dans la rétablissement de la confiance des citoyens dans leurs institutions.

PRINCIPES - OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS/INDICATEURS
III.1. L'Etat de droit :	L'efficacité et la performance du système judiciaire L'équité du système juridique Le respect de la personne humaine dans le système carcéral Le respect du droit par la police Les moyens de recours
III.2. La promotion et la protection des libertés fondamentales :	La situation des droits et des libertés fondamentales La situation des droits civils et politiques La situation des droits économiques, sociaux et culturels La situation de l'égalité des genres La situation des groupes vulnérables
III.3. L'indépendance des pouvoirs	L'indépendance du législatif par rapport à l'exécutif Le fonctionnement du Parlement L'indépendance du judiciaire par rapport aux autres pouvoirs Le fonctionnement effectif des pouvoirs
III.4. Des mécanismes institutionnels de participation	Les mécanismes de consultation et de participation à la prise de décision La décentralisation administrative
III.5. Le pluralisme politique et de la société civile	Le pluralisme politique L'organisation de la société civile L'indépendance et la liberté des médias
III.6. La transparence et l'intégrité des <u>Institutions</u>	Les mécanismes de contrôle de la gestion des ressources publiques L'information et la communication des Institutions L'accès des citoyens aux services administratifs L'intégrité des institutions publiques



Xiii

B) ANALYSE DU SECTEUR DES TRANSPORTS EN REPUBLIQUE DU CONGO

I. Description du secteur

- 1.1 Cadre géographique
- 1.2. Le réseau de transport
- 1.3 L'organisation du secteur
- 1.4 La demande en transports
- 1.5 Les contraintes du secteur
- 1.6 Le bilan des politiques sectorielles antérieures

II. Progrès dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie

- 2.1 Préparation du Plan sectoriel (2003-2007)
- 2.2 Mesures intérimaires de la réforme
- 2.3 Programme intérimaire sectoriel de dépenses
- 2.4. Appui des bailleurs de fonds

III. Impact de la stratégie sur le développement

- 3.1 Lutte contre la pauvreté
- 3.2 Développement économique et social

IV. Les conditions de réussite de cette stratégie

- 4.1 La mobilisation des financements
- 4.2 L'entretien routier
- 4.3 L'appui institutionnel
- 4.4. La participation des usagers de la route

I. Description du secteur

1.1. Cadre géographique

Le Congo a une superficie de 342 000 km², s'étirant sur 1 200 km de part et d'autre de l'Equateur. Il s'allonge sur la rive droite du fleuve Congo et de son affluent, l'Oubangui. Il s'ouvre à l'ouest sur l'océan Atlantique par une façade maritime de 169 km de long. Il a des frontières communes avec le Cameroun et la République centrafricaine (RCA) au nord, l'Angola, et la République démocratique du Congo (RDC) au sud et à l'est, et avec le Gabon à l'ouest. Avec quelque 2,9 millions d'habitants, la densité est de 8,5 habitants au km². De plus, cette population vit surtout dans le sud et dans les villes. Les deux principales villes sont Brazzaville (900.000 habitants) et Pointe-Noire (500 à 600.000 habitants).

1.2. Le réseau du transport

1.2.1. Les routes

Le réseau routier national couvre 17 289 km dont 1 264 km (7,3%) bitumés et 1 851 km (10,7%) constituant le réseau principal en terre. 14 174 km (82%) de réseau secondaire en terre constituent les routes de desserte agricole. Selon un autre critère de classement, sur les 17 289 km du réseau, il y a 1 875 km de routes nationales, 3 574 de routes préfectorales, 2 530 de routes d'intérêt local et 9 310 de routes non classées. Certaines routes, souvent à réhabiliter, permettent de relier le Congo aux pays voisins: Cameroun, RCA, enclave de Cabinda, Gabon.

Les guerres civiles qu'a connues le pays ont ravagé les infrastructures routières du pays, dont l'état est déplorable, faisant de l'enclavement de nombreuses zones du pays un des principaux problèmes économiques. A ceci s'ajoute une quasi-absence d'entretien routier pendant de nombreuses années. Le pays a deux routes nationales: RN 1 de Brazzaville au port de Pointe-Noire et RN 2, de Brazzaville à Ouesso, au nord.



xiv

1.2.2. Autres infrastructures de transport

Le réseau ferroviaire comprend deux lignes: le chemin de fer Congo-Océan (CFCO) reliant Pointe-Noire à Brazzaville sur 512 km et la COMILOG, ligne secondaire située entre Mont Bélo et Mbinda, à la frontière gabonaise (285 km). La capacité de transport du chemin de fer est de 3 millions de tonnes par an. Mais le trafic ferroviaire est passé de 1990 à 1995 de 1 052 000 tonnes à 716 000 tonnes de marchandises, à cause du manque de compétitivité du CFCO, de la médiocrité des performances et de l'insécurité sur l'axe ferroviaire du fait des hostilités.

Le réseau a été gravement endommagé par les guerres. De nombreux ouvrages d'art (ponts et viaducs) sont dégradés. La majorité des gares est endommagée et n'est plus alimentée en électricité et on observe une carence totale de moyens de télécommunications. La ligne principale de Brazzaville à Pointe-Noire est en majeure partie à voie unique. Une section nouvelle de 91 km a été construite il y a 12 ans, mais elle n'échappe pas à la dégradation prononcée résultant d'une part du manque d'entretien et d'autre part des dégâts dus à la guerre. En août 2000, le trafic a pu être rétabli entre Brazzaville et Pointe-Noire, mais les possibilités d'exploitation sont réduites vu la vétusté du réseau et du matériel, ne permettant pas de satisfaire la demande économique (la RN 1 entre Brazzaville et Pointe-Noire étant impraticable). A l'heure actuelle, le CFCO transporte 1 600 tonnes par convoi, à raison d'une demi-douzaine de convois par semaine, avec pour objectif d'arriver à 3 200 tonnes par convoi. De nombreuses sections de la voie ont des plates-formes dégradées. Le ballast est en mauvais état et certaines parties de la voie doivent être remplacées.

Le transport aérien joue un rôle complémentaire très important avec deux aéroports internationaux (Brazzaville et Pointe-Noire), cinq aéroports nationaux (Dolisie, Nkayi, Owando, Impfondo, Ouesso) et une quinzaine d'aéroports de taille plus modeste. Le transport aérien remplace le transport routier sur de nombreuses liaisons interrompues part le mauvais état des routes. Le Gouvernement a lancé en mai 2001 les travaux de construction d'un aéroport international à Ollombo, dans une zone marécageuse à 400 km au nord de Brazzaville. Ce projet est contesté par certains bailleurs de fonds qui ne le jugent pas prioritaire.

Le transport maritime est assuré via le port de Pointe-Noire. En 2000, son tonnage était de 11 millions de tonnes dont 7 en produits pétroliers. Avec des voies navigables de 5 000 km, le transport fluvial peut jouer un rôle important aussi bien pour le Congo que pour la sous-région du fait du réseau hydrographique dense du fleuve Congo et de ses affluents : l'Oubangui, la Sangha, l'Alima, la Léfini et la Likouala. Brazzaville est un port fluvial important. Le fleuve Congo et l'Oubangui permettent de relier les deux Congo et la RCA. L'état des ports fluviaux, préoccupant du fait de la baisse de trafic, n'est guère satisfaisant.

1.2.3. Les services de transport

La qualité des services de transport offerts est à la mesure de l'état des infrastructures: (1) les transports routiers interurbains de personnes et de marchandises sont assurés par de petits artisans agissant dans un cadre totalement informel. (2) les transports urbains sont marqués par une organisation sommaire et un niveau de desserte encore insuffisant. (3) les Voies navigables, ports et transports fluviaux (VNPTF) souffrent depuis leur création d'un déficit financier qui a été aggravé par les destructions et pillages occasionnés par les guerres de 1993, 1994,1997 et de 1998. Ces dégradations ont été évaluées à plus de 10 milliards de francs CFA. Elles correspondent à la destruction de 80 % des infrastructures et équipements des VNPTF. (4) Les services de transport aérien sont satisfaisants sur les liaisons principales Brazzaville-Pointe-Noire, assurés par les entreprises privées récemment constituées mais, les aérodromes secondaires ne sont desservis que de façon sporadique. (5) Les services ferroviaires entre Pointe-Noire et Brazzaville, arrêtés depuis la guerre de 1998, étaient caractérisés par une absence des conditions de confort et de ponctualité avec une sécurité laissant à désirer. Les vitesses des trains étaient limitées par le mauvais état de la voie, le grand nombre des gares et les déficiences des systèmes de télécommunication. Le taux de disponibilité des locomotives très faible en 1997 a été fortement réduit après les dernières destructions connues par ce sous-secteur.

1.3. Organisation du secteur

1.3.1. Les institutions

Les compétences et attributions des ministères sont fixées par le décret du n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement. Par le décret n° 2001-219 du 12 mai 2001, le Ministère de

₩ ×

l'Equipement et des travaux publics est devenu le Ministère de l'Equipement, des travaux publics, de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, chargé de la réforme foncière (METPCUHRF). Le ministère comprend : (1) Le cabinet du Ministre, (2) Les directions rattachées au cabinet du Ministre: direction des études et de la planification, direction du contrôle et de l'orientation, direction de la coopération, Direction centrale du fonds routier; (3) L'administration: Direction générale de l'équipement, Direction générale des travaux publics, Direction générale de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, direction générale des cadastres et de la topographie; (4) Entreprises sous tutelle: Direction générale du contrôle des bâtiments et des travaux publics (BCBTP), le Bureau d'études des bâtiments et des travaux publics (BEBATP), la Société de promotion et de gestion immobilière (SOPROGI).

Le METPCUHRF dispose d'un effectif d'environ 800 fonctionnaires et 650 agents contractuels.

Le Ministère des Transports, de l'aviation civile, chargé de la marine marchande est compétent pour les autres secteurs du transport.

1.3.2. Le rôle accru du secteur privé

Le METPCUHRF s'est défait, au profit des opérateurs privés, de la plus grande partie de l'exécution des activités économiques dans le secteur routier telles que l'entretien routier, la gestion des barrières de pluies et des bacs, etc. Le Gouvernement appuie la création d'entreprises locales, bureaux d'études et entreprises étrangères, qui prennent en charge un volume croissant d'activités du secteur. Cette participation accrue du secteur privé devrait permettre à l'administration de se concentrer sur sa mission de coordination et de contrôle desdites activités économiques effectuées par le secteur privé ainsi que par les organismes autonomes, tout en finalisant les travaux de réforme et de privatisation.

1.4. La demande en transports

1.4.1. Le transport de surface¹

Le Congo dispose des trois moyens de transport de surface les plus usuels à savoir : le camion, le train et le bateau. Le fret au Congo est essentiellement constitué de produits pétroliers, agricoles, et de bois. Selon les informations nationales disponibles, le trafic général notamment au port de Pointe-Noire a été de plus de 10.474.868 tonnes en l'an 2000, soit une croissance de 11% par rapport à 1999. Les produits sont acheminés au port par route et chemin de fer. Suite à la reprise du trafic ferroviaire entre Brazzaville et Pointe-Noire, il a été noté une hausse générale du trafic de près de 172% par rapport à ces 8 dernières années. Deux autres voies de sortie permettent des échanges internationaux importants : la frontière nord avec le Cameroun et la RCA (bois, café et cacao essentiellement), et le port de Brazzaville (marchandises diverses vers la RDC et la RCA).

Le volume de marchandises transportées au Congo s'est élevé en 2000 à plus de 28 millions de tonnes selon la répartition suivante : (1) flux internationaux : 15 millions de tonnes (53,57 %); (2) flux entre régions: 13 millions de tonnes (46,43 %). Etant donné le volume de la demande insatisfaite, et les efforts de réhabilitation du réseau routier engagés par le Gouvernement, l'analyse des évolutions prévisibles du transport de marchandises et de personnes a déterminé un taux de croissance annuel de l'ordre de 8 % pour la prochaine décennie.

1.4.2. Le transport aérien

En 2000, le trafic aérien enregistré sur les aéroports et aérodromes du Congo est réparti comme suit : 45.907 mouvements d'avions, 812.006 passagers, 129.743 tonnes de fret et 84 tonnes de courrier. Ce trafic a connu, grâce à la consolidation de la paix et à la relance des activités économiques, une progression annuelle en mouvement, pax, fret, poste, respectivement de 35,6%, 26,4%, 13,4%, 320%. Cet accroissement est le résultat entre autres du trafic Brazzaville/Pointe-Noire et de la réouverture d'une quinzaine d'aéroports secondaires de l'intérieur du pays.

4

K xvi

¹ Sources : Ministère des Transports, Ministère du Plan, Ministère des Finances.

1.5. Les contraintes du secteur

Le secteur des transports routiers au Congo doit faire face à un certain nombre de contraintes.

- L'effondrement des cours du pétrole avait provoqué une crise durable des finances publiques à l'origine d'un très faible taux d'exécution des investissements publics, en particulier dans le secteur routier. Cette crise a également rendu impossible la mise en place d'une politique adéquate d'entretien routier
- Les guerres civiles de 1997 et 1998 ont aggravé cette situation et provoqué l'affaiblissement des interventions sur les infrastructures de transports, secteur qui a le plus durement ressenti ce choc, notamment sur les axes prioritaires de la communication, et qui a donné lieu à un phénomène d'enclavement progressif de l'ensemble du pays.
- Le Congo est un pays pauvre en termes de revenu par habitant malgré sa richesse pétrolière.
- Le pays est peu peuplé, avec une population concentrée dans le sud et deux grandes villes.
- La saison des pluies peut rapidement détériorer les infrastructures routières.
- La flotte de véhicules est particulièrement âgée.
- Le contrôle des véhicules se fait sans matériel adéquat. Les fichiers des cartes grises et des immatriculations sont tenus manuellement.
- L'initiative privée pour suppléer la faillite de l'Office congolais d'entretien routier (OCER) est très faible.

Compte tenu des difficultés d'obtention de fret, deux pratiques se généralisent: (1) Le transport mixte (passagers et marchandises) particulièrement nécessaire pour offrir à une part importante de la population un transport à coût modéré mais aussi particulièrement dangereux; (2) La surcharge des véhicules, engendrant à la fois des problèmes de sécurité et une dégradation prononcée et prématurée des routes.

1.6. Le bilan des politiques sectorielles antérieures

1.6.1. Les différents programmes

Depuis les années 80, les différents plans et programmes ont consacré d'importants moyens financiers (plus de 173 milliards de francs CFA au plan quinquennal 1982-86) en vue d'améliorer le réseau routier.

1.6.2. Les leçons du passé

Les autorités attribuent la dégradation très avancée du réseau au non-respect des normes de construction, à la mauvaise gestion et aux effets des crises politiques. Sur le plan des transports, le Congo a tiré les leçons de son passé d'économie dirigiste en privatisant de larges secteurs des transports et en redéfinissant le rôle de l'Etat. C'est le cas pour l'entretien routier, qui a été privatisé. L'Office congolais de l'entretien routier (OCER) a été dissous en 2000. Le pays s'est également doté d'un programme intérimaire post-conflit comprenant notamment la réhabilitation des principales infrastructures.

II. Progrès dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie

2.1. Préparation d'un plan sectoriel (2003-2007)

Dans le cadre de sa politique économique et de réformes structurelles, le Gouvernement a lancé en 1995 une réflexion qui a abouti le 13 novembre 1998 à une Déclaration sectorielle des transports adoptée en conseil des ministres. Cette Déclaration représente la base pour l'élaboration du Plan national des transports (PNT). A travers ce plan, le Gouvernement a les objectifs suivants, comme annoncé dans le programme intérimaire post-conflit (PIPC): (1) unifier le territoire national, (2) désenclaver l'arrière-pays, (3) préserver et réhabiliter l'investissement existant, (4) développer les transports et les échanges intra-régionaux; (5) reconquérir la vocation de pays de transit du Congo en Afrique centrale.

L'objectif global du projet est de doter à nouveau le Congo, sur une période de dix ans, des infrastructures fiables en vue d'une qualité de service suffisante pour soutenir les efforts consentis dans d'autres secteurs de l'économie. Le Plan national des transports comprendra entre autres: (1) l'identification des investissements prioritaires; (2) la définition des mesures de politique des transports (réglementation, fiscalité, financement) aptes à assurer un développement cohérent avec celui prévisible dans les secteurs productifs.

Les résultats attendus sont conditionnés par un environnement budgétaire extrêmement contraignant à l'heure actuelle, et qui le restera certainement durant toute la période couverte par le Plan. L'objectif spécifique principal du projet est d'établir, pour le moyen terme, c'est-à-dire une période de dix ans, un programme d'actions relatif aux investissements publics dans le secteur des transports et aux mesures



M

d'accompagnement telles que la mise en concession de certains services, la privatisation d'autres et la restructuration consécutive des services ministériels et para-publics.

Un premier objectif secondaire du projet est l'élaboration de prévisions à moyen et long terme de la demande de transport dans les régions sur les principaux axes de trafics. Les perspectives d'évolution à long terme du transit international y seront également analysées. Un second objectif secondaire est d'évaluer ou d'actualiser les coûts des transports dans les différents modes de transport pour les principales catégories de prestations. Pour les entreprises de la chaîne trans-équatoriale: le Port Autonome de Pointe-Noire, le Chemin de Fer Congo-Océan, le Port Autonome de Brazzaville et les ports secondaires etc, il sera effectué des études d'estimations.

La rédaction à partir des travaux préparatoires à réaliser par une équipe d'experts d'un Plan national des transports sera confiée à une commission interministérielle des transports, organe léger de planification sectorielle qui associera les principaux ministères concernés. La politique sectorielle des transports concrétise le principe du désengagement de l'Etat des fonctions de transporteur et d'entrepreneur de travaux publics. Elle devra faire l'objet d'une discussion avec les bailleurs de fonds impliqués dans le secteur.

2.2. Mesures intérimaires de la réforme

La Déclaration de politique sectorielle des transports est conçue à partir de trois préoccupations majeures, à savoir : (1) la libéralisation de l'économie, (2) le renforcement de l'efficacité des institutions chargées de l'administration du secteur t des entités assurant la gestion et l'exploitation des réseaux de transport, (3) l'amélioration permanente du niveau de service des infrastructures et équipements de transport.

Cela doit conduire à: (1) soutenir le processus de désengagement de l'Etat de tout ce qui peut être confié au privé et les mesures visant à restaurer l'autonomie et l'assainissement financiers des entreprises publiques et parapubliques du secteur, (2) favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique, opérationnel et disponible tant sur le marché des travaux que sur celui des services, (3)œuvrer à l'instauration des systèmes de tarification basés sur le coût réel des services offerts.

Dans le cadre du sous-secteur routier et dans le cadre de la DPST, le Gouvernement s'est engagé à :

- 1. Restructurer le système de gestion des travaux routiers: pour la gestion des travaux routiers, la nouvelle approche retenue par le Gouvernement du Congo est un partenariat entre le Gouvernement à travers le Ministère de l'Equipement et des travaux publics et le secteur privé de l'industrie de la construction routière, renforcé par les usagers de la route. Le Gouvernement détermine les besoins, établit la politique à suivre, contrôle l'activité. Le secteur privé offre son efficacité opérationnelle et ses compétences commerciales. Les usagers de la route participent à l'établissement des priorités en matière de développement et d'entretien de l'infrastructure routière. De plus le Gouvernement, avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux, financera l'exécution et la gestion des travaux neufs et les réhabilitations. Le fonds routier libérera, infailliblement, au profit des opérateurs routiers, les crédits nécessaires à l'entretien routier.
- 2. Privatiser l'entretien routier: En adoptant la DPST, le Gouvernement du Congo réaffirmait auprès des principaux bailleurs de fonds intervenant dans ce secteur l'irréversibilité de la privatisation de l'entretien routier. Cette privatisation entraı̂ne de facto la cessation des activités d'intervention directe de l'Etat en tant qu'opérateur. Toutefois la combinaison de la volonté de promouvoir l'émergence des PME et des coûts d'acquisition du matériel des travaux routiers a suggéré l'étude de la création d'une société de location et d'entretien de matériel. Cette société recevra certaines installations et matériels ayant appartenu à l'Office congolais d'entretien routier.
- 3. Définir le réseau routier prioritaire: les réseaux régionaux et les réseaux urbains: l'arrêté n°4007/MTP-ST du 22 août 1964 modifié par le décret n° 7239 du 8 février 1972 classe le réseau routier du Congo en routes nationales sur 1875 km Cependant cette classification ne révèle pas toujours l'état et l'utilité des routes concernées. Sur ce point, la Déclaration de politique sectorielle des transports a retenu la redéfinition des réseaux en tenant compte de la double nécessité d'adapter (1) la distribution des réseaux aux nouvelles évolutions de la carte administrative du Congo; (2) leur gestion au contexte institutionnel actuel et harmoniser le partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales.

C'est ainsi qu'un réseau prioritaire de 6.551 km a été défini. Il s'agit d'un réseau dont la gestion des travaux sera assurée par l'administration centrale et déconcentrée. Outre la rentabilité économique, les critères de choix du réseau prioritaire sont: (1) la vocation de transit (1918 km), (2) le désenclavement de l'arrière pays et la cohérence avec les autres systèmes de transport (4032 km) et (3) le maintien des échanges sous-régionaux (601km).

4

M

Les réseaux régionaux: il s'agit du réseau routier de chaque région administrative, non compris le réseau routier prioritaire. Leur gestion est assurée par les collectivités locales. Les réseaux urbains : gérés par les municipalités.

- 4. Assurer le financement des travaux routiers en élargissant la base des charges d'usages de l'infrastructure routière et établir une forme pour leur ajustement annuel. Il s'agit de mettre en adéquation les dégradations causées à la route et les taxes payées par les divers usagers de la route. Ces ressources alimenteront le Fonds routier.
- <u>5. Définir la priorité des investissements</u>. L'état de dégradation actuel du réseau routier impose de toute évidence de donner la priorité à la réhabilitation et à l'entretien du réseau prioritaire. A moyen terme une plus grande importance sera donnée aux échanges entre les régions et avec les pays de la sous-région.
- <u>6. Rationaliser les services des transports routiers</u>. Les services des transports routiers comprennent le parc commercial des véhicules et les services fournis par ces véhicules aux passagers et expéditeurs de marchandises.
- 7. Réorganiser les transports et garantir la prévention et la sécurité L'amélioration du niveau de service de la route est souvent un motif de graves accidents dus à l'inobservation des obligations de sécurité. A cet effet, la Déclaration de politique sectorielle des transports prescrit la prise en compte de la signalisation routière et de tous les autres aspects liés à la réglementation routière dès les études. Un accent particulier a été mis sur la sécurité routière en milieu urbain notamment en insistant sur 1) la mobilité des populations dans des conditions humainement acceptables et 2) la mise en place pour chaque ville du Congo d'un Plan municipal des transports urbains. La DPST a identifié les problèmes et orienté les décisions. La seconde phase est l'élaboration du Plan national des transports routiers. Les résultats suivants sont attendus : (1) traduire en actions adaptées et réalistes par rapport au Congo les orientations contenues dans la DPST, (2) Obtenir l'adhésion multibailleurs, (3) Maîtriser les ressources budgétaires propres(ordinaires et fonds routier) ainsi que les ressources budgétaires extérieures affectées à la route, (4) Pour les projets routiers, après la reclassification technique des routes, définir les scénarios de développement des travaux routiers.

Pour les autres réseaux de transport, le Gouvernement prévoit :

Train: (1) la relance du CFCO pour obtenir un trafic de 1,5 millions de tonnes d'ici 2002, (2) le renforcement de la section Voies et bâtiments du CFCO, (3) la réhabilitation des infrastructures et matériels ferroviaires, (4) le renforcement de la sécurité sur la voie ferrée Brazzaville/Pointe-Noire, (5) la mise en concession du CFCO.

<u>Transports fluviaux</u>: (1) la liquidation des VNPTF (Voies navigables, ports et transports fluviaux) et l'émergence d'entités indépendantes à privatiser, (2) la réhabilitation des infrastructures et des matériaux fluviaux et portuaires, (3) L'amélioration de la gestion de l'exploitation fluviale, (4) l'aboutissement de la construction du quai à conteneur de Brazzaville, (5) la délégation de l'entretien des voies navigables au privé.

<u>Transports maritimes</u>: (1) autonomie du port de Pointe-Noire, (2) libéralisation progressive des transports maritimes.

<u>Infrastructures aéroportuaires</u>: (1) désenclavement de l'arrière-pays; (2) promotion de l'intégration régionale, (3) maintien en état des infrastructures existantes, (4) renforcement de la sécurité.

2.2.1. Entretien routier

Le Gouvernement a procédé à la dissolution de l'Office congolais d'entretien routier (OCER) et a confié l'entretien routier aux entreprises privées, l'office n'ayant pas été en mesure d'assumer cet entretien. La contribution financière nationale à la mise en œuvre de la politique sectorielle des transports risque d'être peu élevée dans les années à venir en raison des contraintes budgétaires prévisibles. Elle sera réservée prioritairement à l'entretien routier et mobilisée par le biais d'un Fonds routier dont la mission essentielle sera de sécuriser les ressources affectées à l'entretien routier, de permettre un paiement rapide des entreprises et de s'assurer de la bonne utilisation des ressources financières. Le Fonds est financé par une taxe spéciale sur les hydrocarbures et les charges d'usage. Le fonds n'a pas vocation d'être une agence d'exécution et le Ministère des Travaux publics continue à jouer pleinement son rôle de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre pour les travaux d'entretien routier. L'exécution des travaux sera de la responsabilité des entreprises privées de travaux publics

Expérience du passé

Le Fonds routier existe depuis 1958 (Délibération du Moyen Congo n°80/58). Il est né de la volonté exprimée des élus et des gouvernants de l'époque d'entretenir le réseau routier du pays, afin de le rendre praticable en toutes saisons et en tout point du territoire congolais. Cette volonté était si clairement affichée

M

xix

que le législateur ne subordonnait l'exécution de travaux neufs au moyen de ce fonds que «si l'entretien était préalablement assuré». Par diverses ordonnances, en 1963 (ordonnance n°63/22 du 11/12/63) et en 1969 (ordonnance n°12/69), le législateur du Congo indépendant réorganise le Fonds, en lui confiant en plus de l'entretien, les travaux d'extension (travaux neufs) du réseau routier. En 1975, la taxe complémentaire sur l'essence et le gas-oil est suspendue par décret n°75/375 du 19 août 1975. Puis, c'est le vide complet, diversement interprété, faisant vivre ou disparaître le Fonds routier au gré des gouvernants successifs. Ce vide a persisté jusqu'en 1990, année au cours de laquelle la volonté de changer les choses dans le sens de l'amélioration a repris le dessus.

Mesures de la réforme

En 1990, l'Assemblée nationale populaire vote une loi promulguée le 10 septembre 1990 sous le n°019/1990. Elle crée un Fonds routier en République du Congo provenant d'une quotité à prélever sur la T.T.C. au profit du Fonds routier. Cependant, la loi de finances n°005/92 du 05 mars 1992 institue, à partir de la base d'imposition dévolue naguère au Fonds routier, une taxe dite spéciale sur les hydrocarbures. Celle-ci revient au trésor public. La conséquence est que sur l'ensemble du territoire national plus aucune route n'est alors praticable. D'autres sont retournées à l'état sauvage, isolant du reste du pays, des villes et des localités entières.

Réagissant aux cris de détresse des usagers et du département des travaux publics, il a été ordonné en décembre 1992 au Ministre de l'Economie et des Finances, que la taxe spéciale sur les hydrocarbures revienne entièrement au département des travaux publics pour l'entretien routier. Deux décrets d'application ont permis de créer la Direction centrale du Fonds routier, gérée par un comité de gestion présidé par le ministre en charge des travaux Publics, et de fixer les ressources du Fonds routier. Selon la loi et le décret 94-144 du 15 avril 1994, la direction centrale du Fonds routier, est une structure rattachée au cabinet du Ministre en charge des travaux publics, sans autonomie financière.

2.2.2. Activités en cours

Le Gouvernement a lancé les grands chantiers suivants, financés sur son budget :

Routes: (1) réhabilitation de la liaison entre la frontière gabonaise et la ville de Leketi (70 km). Ceci permet de relier le terminus du chemin de fer transgabonais à Franceville (Gabon) à Leketi où un port fluvial est aménagé sur l'Alima, rivière navigable à moyen tonnage (300 à 400 t) passant par Oyo et rejoignant le fleuve Congo au sud de Mossaka. Cet investissement permet donc de désenclaver le centre du pays par une liaison allant du Gabon au fleuve Congo, (2) divers travaux routiers urbains; (3) lancement de travaux d'urgence sur la route Brazzaville-Kinkala, (4) lancement de travaux de réhabilitation de routes du Nord (Obouya/Boundji et Obouya/Owando), (5) Lancement prévu des travaux de construction de la route Sibiti/Mapati/Zanaga

<u>Voies aériennes</u>: (1) agrandissement et réhabilitation de l'aéroport de Pointe-Noire, (2) lancement des travaux de l'aéroport d'Ollombo (dont l'utilité est contestée par les bailleurs de fonds)

Chemin de fer: réhabilitation d'urgence permettant la reprise du CFCO en août 2000

Les fonctions de transporteur assumées par l'Agence transcongolaise de communications (ATC) qui gérait le port de Pointe-Noire, le Chemin de fer Congo-Océan (CFCO) et les ports fluviaux, sont en cours de privatisation.

2.3. Programme intérimaire sectoriel de dépenses

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur un programme d'investissements de 113,735 milliards de F CFA pour la période 2000-2002 (173,38 millions d'euros) pour l'ensemble du secteur des transports et sur un certain nombre de réformes sur le renforcement des capacités de gestion de l'administration, la fiscalisation des marchés publics, la poursuite de la libéralisation du secteur. Le PIPC prévoit les montants d'investissements ci-après pour le secteur des transports, pour la période 2000-2002 :



M ×

Sous-Secteur	Millions de francs CFA	Millions d'euros
Routes	61 645	93,98
Transports routiers	800	1,22
Réseaux et transports ferroviaires		20,58
Réseaux et transports fluviaux	4 440	6,77
Transports maritimes et port de Pointe-Noire	10 640	16,22
Infrastructures aéroportuaires	22 700	34,61
TOTAL	113 725	173,38
TOTAL Programme Intérimaire post-conflit (2000-2002)	511 065	779,11

Le budget 2001 prévoit les dépenses suivantes :

De dager 2001 province aspansas our minor	Millions de francs CFA	Millions d'euros
Fonctionnement		
METP	705,78	1,08
Min. Transports, av. Civile, chargé de la marine marchande (MTACMM)	804,15	1,22
Total fonctionnement	1 509,93	2,3
Investissement		
METP (financement : trésor et fonds routier)	21 292	32,46
MTACMM (secteur du transport routier)	150	0,23
Total Investissement	21 442	32,69
PM: total des investissements dans l'ensemble du budget)	190 337	290,17

Comme indiqué plus haut, le suivi des réalisations du PIPC est assez difficile car les financements proviennent non seulement du budget mais aussi de fonds extra-budgétaires (sur les ressources pétrolières). Le FMI a ainsi demandé aux autorités de revenir à un financement normal de toutes les dépenses à travers la seule loi de finances

Ressources destinées au financement de l'entretien routier

Les ressources du Fonds routier sont constituées par : (1) 40% de la taxe spéciale sur les hydrocarbures (TSH); (2) les taxes et amendes suivantes: redevances dues par les usagers à l'occasion des visites techniques des véhicules (40%); pénalités applicables aux infractions à la réglementation de la circulation routière de véhicules routiers (50%); les redevances sur les autorisations de transport.

Il convient de noter cependant que pour diverses raisons, la direction centrale du Fonds routier n'entre toujours pas en possession de la totalité des montants qui devraient lui être reversés. Au regard de l'étendue du réseau routier national et de son niveau de dégradation, les revenus ainsi collectés ne couvrent pas tous les besoins d'entretien routier présentés par les exigences de la circulation. La priorité sera donc d'assurer les fonds nécessaires à l'entretien routier et veiller à leur bonne utilisation.

Sécurisation des ressources alimentant le Fonds routier

Le fonds routier dispose de comptes autonomes dans les institutions financières de la place. Ainsi que le recommandent les textes en vigueur, les diverses sources de collectes de fonds reversent la part qui revient au Fonds routier dans ses comptes ouverts à cet effet.

Implication du secteur privé dans le contrôle de la gestion et de l'utilisation des ressources

L'organe de délibération de l'établissement public « Direction centrale du Fonds routier » dénommé Comité de gestion se compose de représentants des usagers de la route et des opérateurs économiques du secteur privé. Il est présidé par le ministre en charge des travaux publics.

Pérennité de la réforme

Le fonds routier tirant l'essentiel de ses ressources de la taxe spéciale sur les hydrocarbures (TSH) prélevée sur la consommation des produits pétroliers, beaucoup d'espoirs sont permis quant à l'augmentation de ce fonds. En cet effet, la reprise du trafic ferroviaire entre Brazzaville et Pointe-Noire et l'approvisionnement régulier de la ville de Brazzaville en produits pétroliers a entraîné, au cours de l'année 2000, une augmentation des recettes de 471,37 % soit 3.499.840.583 F CFA (5,3 millions d'euros) contre

4

M:

612.530.364 F CFA en 1999 (0,93 millions d'euros). Le mécanisme de recouvrement de ces fonds est du ressort de la loi.

2.4. Appui des bailleurs de fonds

Les principaux bailleurs de fonds intervenant ou pouvant intervenir au Congo, dans le secteur des transports sont, outre la Commission :

- La BEI (possibilités de financement d'investissement sous forme de prêts dans les infrastructures de transport).
- L'AFD: si les financements de l'AFD étaient débloqués, l'Agence pourrait entreprendre le financement de la réhabilitation du tronçon Kinkala-Lutete de la route nationale n°1 (124 km) s'inscrivant en coordination avec le projet de l'Union européenne entre Brazzaville et Kinkala. L'AFD a également un projet routier entre Pointe-Noire et Madingo-Kayes, le long de la côte atlantique. L'AFD peut aussi intervenir pour financer par prêts des investissements dans les transports. L'AFD a par ailleurs participé au financement de la privatisation de l'ATC.
- Coopération française : appui au Service commun d'entretien des voies navigables (en cofinancement avec un projet régional du FED).
- La Banque mondiale : elle a participé au financement de la privatisation de l'ATC. Elle envisage de mettre en œuvre le « projet d'amélioration des infrastructures et conditions de vie des populations ». Il est prévu dans ce cadre de traiter plus de 1230 km de routes dont quelque 30 km de voiries urbaines.
- La Banque africaine de développement.

La politique sectorielle de transports et la définition des investissements prioritaires devront faire l'objet d'une discussion avec les bailleurs de fonds impliqués dans le secteur, dans le cadre de tables rondes sectorielles.

III. Impact de la stratégie sur le développement

3.1. Lutte contre la pauvreté

Une amélioration des infrastructures des transports est cruciale pour atteindre l'objectif principal de lutte contre la pauvreté en assurant les conditions de relance économique et le développement social du pays, notamment en ce qui concerne: 1) la redynamisation des activités économiques en milieu rural, 2) l'approvisionnement des agglomérations urbaines, 3) la politique de réappropriation progressive de la vocation de pays de transit pour les économies des pays de l'Afrique centrale. En effet, la relance de l'activité dans le secteur du transport est un apport direct à la promotion de la paix, la réconciliation et la lutte contre la pauvreté, notamment par la création d'emploi dans un pays avec un taux de chômage extrêmement élevé, ce qui représente une menace à sa stabilité. Les autorités ont décidé d'accorder aux travaux de haute intensité de main d'œuvre de façon à appuyer la réintégration sociale et économique des jeunes miliciens.

Cette question devra être analysée plus en détail dans le cadre de l'élaboration dans le futur du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Le programme et Plan sectoriel du transport devra être cohérent avec cette stratégie de réduction de la pauvreté.

3.1.2. La population rurale

La population rurale congolaise est de l'ordre de 25%. Elle est cependant à l'origine de plus de 75 % de la production agricole nationale. L'écoulement de cette production vers les centres urbains consommateurs connaît des difficultés dues à la praticabilité des routes de desserte rurale et des routes préfectorales. Depuis la fin des guerres civiles et l'instauration progressive de la paix, le Fonds routier a déjà réhabilité 1.326 km de route par la méthode du cantonnage village (HIMO) ainsi que 384 m linéaires de ponts. Cette méthode d'entretien routier, permet non seulement de rétablir la circulation sur les routes défectueuses, en terre ou bitumées, mais représente aussi une source de revenus pour les populations rurales en ce qu'elle n'utilise que des riverains pour la mise en œuvre de travaux mineurs de réhabilitation et ou d'entretien. A terme, en raison de son caractère régulier et permanent, la méthode du cantonnage villageois encourage l'émergence des ONG et associations, et la création de PME villageoises. Grâce à l'état de praticabilité rendu relativement permanent, les populations rurales restent en contact avec les centres urbains avec en corollaire tous les bénéfices que cela entraîne dans le cadre de l'accroissement du niveau de vie.

Y_

M xxii

3.1.3. La population urbaine

Sur près de trois millions d'habitants, plus de 1,6 million habitent en ville dont 1,5 dans les seules villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Cette population constitue un élément significatif de pression sur le milieu rural qui doit subvenir aux besoins en produits agricoles de tous genres des centres urbains. La RN1 et la RN 2 autour de Brazzaville, la RN1 à l'entrée de Pointe-Noire et les routes préfectorales environnantes ou reliées au réseau principal subissent par conséquent un trafic important en raison des exigences de la demande urbaines en produits agricoles et des besoins ruraux en produits manufacturés.

3.1.4. Les résultats attendus

Les principaux avantages escomptés par la mise en œuvre de la stratégie peuvent se résumer comme suit: a) réduction de la pauvreté du fait d'un meilleur accès des populations rurales aux marchés et aux services sociaux et administratifs, particulièrement en termes de fiabilité et de coût; (b) levée des obstacles au développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; (c) meilleure sécurité alimentaire et donc moins grande vulnérabilité des populations rurales menacées par des famines qui touchent surtout les femmes et les enfants; (d) meilleure accessibilité à toutes les régions du pays et ainsi permettre la mise en œuvre à l'échelle nationale de programmes de lutte contre la pauvreté en s'appuyant sur des projets de développement agricole, de santé et d'éducation qui nécessitent des services de transports fiables toute l'année.

3.2. Développement économique et social

3.2.1. L'intégration du territoire

Un réseau de près de 4032 km de routes est promis au développement suivant les orientations de la Déclaration de politique sectorielle de transport. Il raccorde non seulement les routes de desserte rurale aux routes préfectorales, mais aussi celles-ci aux routes nationales donnant ainsi au pays un réseau routier en toile cohérente.

3.2.2. L'intégration régionale

Les cinq critères qui ont motivé le choix des principaux axes du réseau prioritaire intégrateur de la région Afrique centrale sont : a) rechercher un réseau minimum en utilisant au mieux la capacité de transport existante, b) utiliser la complémentarité du transport multimodal «rail – route – voie d'eau » en mettant un accent sur la nécessité de donner aux pays enclavés et aux régions éloignées des pays côtiers la possibilité d'accéder facilement aux ports maritimes; c) adopter une politique qui permettra de relier les capitales entre elles par des routes bitumées sachant que celles-ci entraîneront l'augmentation du trafic; d) relier la CEMAC avec les pays et les régions environnantes (Nigeria, RDC, Angola via le Cabinda, Libye, Soudan); e) protéger l'environnement, surtout en ce qui concerne la protection de la forêt équatoriale.

Profitant de sa position géographique particulière, le Congo a joué avec succès le rôle de pays de transit jusque dans les années 1970. Jusqu'à cette période, en effet, le trafic de transit en provenance ou à destination de la sous-région constituait environ 70% du trafic total enregistré au port de Pointe-Noire. Les transports ont ainsi joué un rôle majeur dans l'économie congolaise. Non seulement les transports étaient le support du développement en général, mais encore ils constituaient l'un des secteurs contribuant fortement au PIB (de 10 à 20% du PIB selon les périodes), aux côtés des industries extractives, du commerce et des services marchands.

Les activités génératrices de flux et expliquant la croissance du trafic d'avant les années 1970 ont porté sur l'exploitation de la forêt équatoriale au Congo, en Centrafrique, au Cameroun et au Gabon. La découverte et la mise en exploitation d'importants gisements de minéraux de manganèse au Gabon, de potasses au Congo ainsi que la production de coton au Tchad, ont également longtemps sollicité la chaîne de transport congolaise. Toutefois, cette demande s'est amenuisée au fil du temps étant donné les contre-performances des transports congolais et les guerres civiles. Les foyers actuels générateurs de flux ne sont plus constitués que par l'exploitation du bois dans le nord et le sud-ouest du Congo et la distribution de produits manufacturés d'origine nationale ou importés. Le trafic de la République centrafricaine en transit à Pointe-Noire est passé de 284.000 tonnes en 1980 à 3.000 tonnes en 1994.

Aux problèmes des infrastructures de transport, s'ajoutent de nombreux obstacles qui empêchent le commerce régional. La mise en place d'un APER UE/Afrique centrale, devrait conduire: à l'établissement

4-

∭ xxiii

d'un tarif extérieur commun réaliste, et donc plus incitatif au développement du secteur formel capable de compenser par la fiscalité interne les pertes de recettes au cordon douanier; l'épanouissement des complémentarités naturelles, conduisant à une plus grande diversification de la production de la région; la mise en place progressive d'un système bancaire régional adapté et sécurisé capable d'appuyer les échanges régionaux; la création de réseaux d'information multiples adaptés aux échanges (opportunités d'investissements, coûts des facteurs, questions monétaires et financières, régimes en douane, questions logistiques et sécuritaires).

Le Congo devra lutter contre les « goulots d'étranglement » qui affectent le commerce, comme les procédures douanières et les faiblesses institutionnelles qui les entravent.

3.2.3. Les autres volets de la stratégie

La sécurité routière

La sécurité routière au Congo est assez préoccupante. Les causes de cette insécurité sont imputables tout à la fois à l'état des véhicules assurant le transport des biens, aux chauffeurs qu'à l'état des routes. Le niveau de cette insécurité qui occasionne jusqu'à 2 000 à 3 000 accidents déclarés par an a amené les décideurs à placer la sécurité routière parmi les priorités de la stratégie sectorielle de la politique de développement des infrastructures routières notamment : (1) en visant l'amélioration de l'état du réseau routier tant au niveau urbain que rural; (2) en assurant, par une politique de sécurité routière mieux appliquée, le contrôle rigoureux des véhicules et une sensibilisation soutenue des usagers

La préservation de l'environnement

En raison de l'importance du couvert végétal congolais et de nombreux permis d'exploitation forestière en cours, le volet environnement occupe une place de choix dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets routiers. Des mesures sont prises pour qu'il soit tenu compte des impératifs de préservation de l'environnement notamment : (1) au moment de la construction des bases-vie, et des ateliers techniques et mécaniques des chantiers, (2) en cas de réhabilitation des routes bitumées

IV. Les conditions de réussite de cette stratégie

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie dépend de trois facteurs : (1) la mobilisation des financements nécessaires, (2) la pérennité des investissements grâce à un entretien routier efficace, (3) la mise en place d'un appui institutionnel financé par les bailleurs de fonds, (4) la participation des usagers de la route.

4.1. La mobilisation des financements

Au lendemain des événements tragiques qu'a connus le Congo, et grâce aux efforts de pacification entrepris, les partenaires traditionnels du Congo et autres bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale et l'Union européenne ont apporté leur concours dans la réflexion de mise en place d'une politique de redémarrage du Congo. La rédaction avec leur participation et l'adoption par le Gouvernement du Programme intérimaire post-conflit (PIPC) a permis de projeter une orientation claire des axes d'investissement prioritaires pour les années à venir. Cependant, pour que les investissements des bailleurs de fonds soit assurés dans le domaine des infrastructures du transport, les mesures prévues dans la Déclaration de politique sectorielle des transports, notamment dans le domaine de l'entretien routier, doivent être mises en œuvre et les engagements pris par le Gouvernement dans ce documenté respectés.

4.2. L'entretien routier

L'expérience de ces dernières années a montré, essentiellement par la mise en œuvre du cantonnage villageois et le désengagement progressif de l'état de l'entretien routier, que sur le plan technique - bien qu'encore insuffisant pour occasionner une grande compétitivité pouvant améliorer la qualité des services tout en faisant baisser les coups de l'entretien routier - le tissu industriel est en expansion. Au regard de l'amélioration prévisible des ressources du Fonds routier et des perspectives encourageantes de l'économie du Congo, un accent doit être mis dans sur les mécanismes permettant aux opérateurs économiques privés du domaine à se positionner dans le secteur de l'entretien routier.

La mise en œuvre des mesures prévues dans la Déclaration de politique sectorielle des transports sera indispensable pour assurer un entretien routier pérenne, condition indispensable à de nouveaux investissements des bailleurs de fonds dans le secteur routier au Congo.



∭ xxiv

ANNEXE V – BREVE DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PROGRAMMATION

Le présent document a été élaboré en coordination avec l'ordonnateur national et les Etats membres ainsi qu'après consultation des principaux autres bailleurs de fonds (Nations unies, IBW, Etats-Unis), de représentants des opérateurs économiques et de la société civile.

Participation des acteurs non-étatiques au processus de programmation

Deux séminaires de consultation des acteurs non-étatiques dans le cadre de la programmation du 9^e FED ont eu lieu à Brazzaville les 13-14 mars et 4-5 mai 2001, rassemblant environ 30 participants. Le premier séminaire avait comme objectif la sensibilisation des acteurs sur les dispositions de l'Accord de Cotonou et la participation des acteurs non-étatiques dans le cadre de la programmation du 9e FED. Les commentaires principaux lors de ce premier échange de vues ont concerné le manque d'information sur la politique communautaire y compris l'Accord de Cotonou et en conséquence le besoin d'assurer la dissémination de l'information. Les acteurs non-étatiques ont aussi regretté d'avoir un délai si réduit pour participer à la programmation et le manque de moyens pour élargir le débat en dehors de Brazzaville. Un comité ad hoc a été crée, composé de neuf membres, pour assurer la dissémination des résultats du séminaire, analyser les documents pertinents pour l'élaboration d'un avant projet de document de stratégie national par rapport aux grandes lignes proposées pour le 9^e FED et pour assurer la réflexion sur le suivi du processus.

Le deuxième atelier a permis de travailler sur la structuration des acteurs non-étatiques en vue de la participation à la programmation du 9e FED et de la conception d'un projet transitoire dans le cadre de la ligne budgétaire « coopération décentralisée ». La crainte d'une politisation des ONG ou des structures relais a été soulignée à plusieurs reprises. Lors d'une réunion de l'assemblée générale des participants à l'atelier qui s'est réunie le 19 avril 2001, le comité ad hoc a présenté aux membres les propositions sur la programmation du 9e FED. Le axes d'intervention prioritaires pour les acteurs non-étatiques sont la réhabilitation et aménagement des pistes agricoles et l'appui au renforcement de la capacité fonctionnelle et opérationnelle de la société civile. Il a été décidé de mettre en place un point focal de gestion (Forum des jeunes entreprises) et un comité de concertation et de suivi composé de quinze membres. Le point focal et le comité de suivi ont la mission de rédiger un plan d'action et un programme d'appui de la société civile.

Trois rencontres ont été organisées à Brazzaville et Pointe-Noire avec les représentants des opérateurs économiques en vue de discuter les propositions de programmation du 9^e FED.

Les projets de document de stratégie ont été intensivement discutés avec la Délégation de la Commission européenne à Brazzaville ainsi que le responsable géographique pour le Congo-Brazzaville à Bruxelles. Les projets ont été aménagés au fur et à mesure des discussions pour finalement être transmis à la Commission à Bruxelles en vue de leur traitement final par les services compétents.



X X

4.3. L'appui institutionnel

Plusieurs programmes avec les institutions de coopération bilatérales et multilatérales, en attente de financement au profit du Congo, prévoient dans leurs termes de références le renforcement des capacités de gestion du METPCUHRF. La formation et le recyclage des cadres ainsi que l'amélioration de la gestion et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'infrastructures routières devrait en figurer parmi les priorités de financement des bailleurs partenaires du Congo.

4.4. La participation des usagers de la route

La participation des opérateurs économiques privés à la gestion du secteur des transports figure dans les objectifs que s'est fixés le Gouvernement. Encore peu impliqués aux activités du comité de gestion du Fonds routier dans sa forme actuelle, les acteurs du secteur privé seront appelés à jouer un rôle de plus en plus grand en vue d'améliorer la gestion des ressources générées essentiellement par eux et mis à la disposition de l'entretien routier

L-

XXV